

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

Cadre général

► PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Adresse du siège social de la Société : 12 place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumise aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistrée sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, elle est soumise aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumise à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un Groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par près de 7,4 millions de sociétaires qui élisent 31 000 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

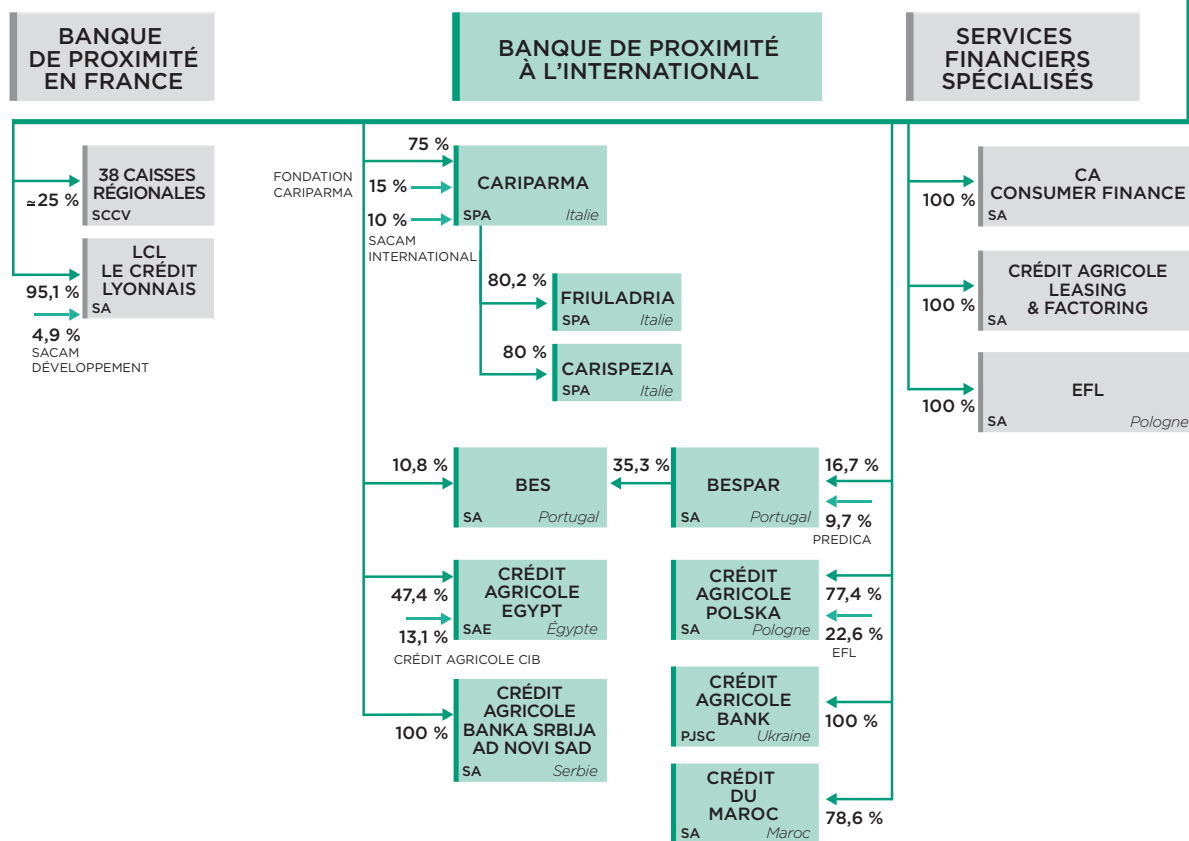
La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de

transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes les mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Crédit Agricole S.A.

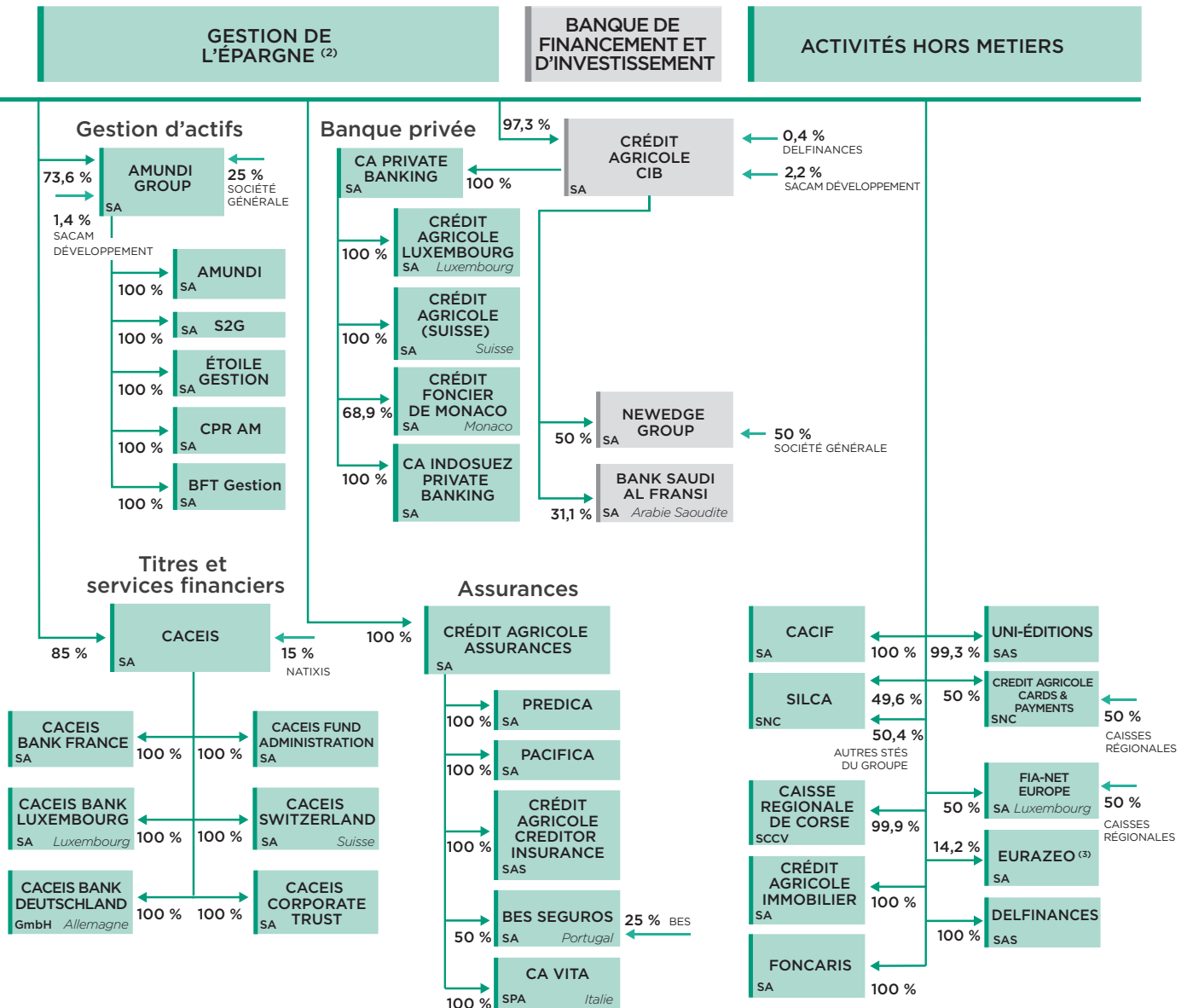


(1) Pourcentage d'intérêt direct de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

(2) Regroupe les métiers de la gestion d'actifs, des assurances et de la banque privée.

(3) Pourcentage d'intérêt de 14,82 % hors titres d'autocontrôle.

au 31/12/2013 (% d'intérêt)⁽¹⁾



► RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en Opérations internes au Crédit Agricole – Comptes ordinaires et intégré sur la ligne Prêts et créances sur les établissements de crédit ou Dettes envers les établissements de crédit.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en Comptes créditeurs de la clientèle.

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et, centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les "avances" (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques Opérations internes au Crédit Agricole.

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en Dettes représentées par un titre ou Dettes subordonnées.

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des

difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de Bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453. Le fonds avait été doté à l'origine à hauteur de 609,8 millions d'euros. Il s'élève au 31 décembre 2013 à 971 millions d'euros, la dotation de l'année étant de 32 millions d'euros.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (*Switch*)

Le dispositif *Switch*, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290 % (CCI) ou 370 % (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

À travers le dispositif *Switch*, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences prudentielles résultant des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales à hauteur de leur engagement maximum de 14,7 milliards d'euros et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses régionales ;
- Les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital supplémentaires égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et est par conséquent lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée initiale de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les dépôts de garantie sont rémunérés à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en Réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en Résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. Les dépôts de garantie constituent une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au Résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Le montant garanti s'élève à 14,7 milliards d'euros au titre des CCI/CCA et à 9,2 milliards d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014.

L'échéance des garanties globales reste inchangée (1^{er} mars 2027), mais certaines facultés de résiliation anticipée totale ou partielle ont été introduites.

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

Liens en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détient directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 100 %).

Cette détention s'effectue par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés et de certificats coopératifs d'investissement, valeurs mobilières sans droit de vote, émises pour la durée de vie de la Société et qui confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la Société en proportion du capital qu'ils représentent.

Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, détient une part sociale de chacune des Caisses régionales, ce qui lui confère la qualité d'associé.

Ces différents éléments permettent à Crédit Agricole S.A., organe central du réseau Crédit Agricole, de consolider les Caisses régionales selon la méthode de mise en équivalence.

Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de la chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part dans les Caisses régionales.

Toutefois, les dividendes SAS Rue La Boétie perçus par les Caisses régionales sont éliminés du résultat en contrepartie des réserves au niveau de la contribution de chacune des Caisses régionales dans la mesure où ces dividendes correspondent

à une part de résultat déjà constatée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Dans les comptes consolidés des Caisses régionales, et en conséquence dans leur valeur de mise en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., les titres SAS Rue La Boétie doivent être valorisés à leur juste valeur. Ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif et la mise en œuvre d'une valorisation permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est rendue complexe par la difficulté à apprécier la valorisation d'éléments intangibles et incessibles tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. ;
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales ;
- les relations économiques et financières internes au groupe Crédit Agricole ;
- la mise en commun de moyens ; et
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de Bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

► PARTIES LIÉES

Les parties liées au groupe Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées par intégration globale, intégration proportionnelle ou mise en équivalence, ainsi que les principaux dirigeants du Groupe.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (note 6.5 "Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle", 4.1 "Produits et charges d'intérêts" et 4.2 "Commissions nettes").

Autres conventions entre actionnaires

Signature d'un accord entre Banco Popolare et Crédit Agricole S.A.

CA Consumer Finance, filiale de crédit à la consommation du groupe Crédit Agricole, et Banco Popolare ont signé un accord relatif à Agos Ducato, dont le capital est détenu à hauteur de 61 % par CA Consumer Finance et 39 % par Banco Popolare.

Cet accord porte notamment sur le renforcement des fonds propres de la Société à hauteur de 450 millions d'euros, dont 300 millions d'euros sous forme d'augmentation de capital souscrite par les deux actionnaires au prorata de leur participation actuelle et le complément sous forme de prêts subordonnés.

Prolongation du partenariat pour FGA Capital sur le financement automobile entre Fiat Group Automobiles et Crédit Agricole S.A.

Fiat Group Automobiles (FGA), Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Consumer Finance ont conclu un accord pour prolonger leur *joint venture* – FGA Capital (FGAC) – détenue à parts égales par les actionnaires, jusqu'au 31 décembre 2021.

Newedge/Amundi : Crédit Agricole CIB a signé un accord avec Société Générale

Crédit Agricole CIB a signé un accord le 20 décembre 2013 avec Société Générale en vue de la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50 % dans Newedge Group, leur *joint venture* commune de courtage, pour un montant de 272 millions d'euros et de l'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5 % dans Amundi leur filiale commune de gestion d'actifs.

Relations entre les sociétés contrôlées affectant le bilan consolidé

La liste des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013". Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées entre des sociétés consolidées par intégration globale et les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, à hauteur de la part des tiers associés au Groupe dans ces dernières, affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé au 31 décembre 2013 sont relatifs aux groupes Newedge, UBAF, Menafinance, FGA Capital et Forso, pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 1 551 millions d'euros ;
- prêts et créances sur la clientèle : 2 152 millions d'euros ;
- dettes envers les établissements de crédit : 542 millions d'euros ;

- dettes envers la clientèle : 629 millions d'euros.

Les effets des transactions réalisées avec ces groupes sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

Gestion des engagements en matière de retraites, préretraites et indemnités de fin de carrière : Conventions de couverture internes au Groupe

Comme présenté dans la note 1.3 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.

Relations avec les principaux dirigeants

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernance d'entreprise" du Document de référence.

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

États financiers consolidés

► COMPTE DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Intérêts et produits assimilés	4.1	28 881	32 210
Intérêts et charges assimilées	4.1	(16 003)	(17 616)
Commissions (produits)	4.2	7 564	7 540
Commissions (charges)	4.2	(5 044)	(5 162)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ⁽¹⁾	4.3	3 410	5 418
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4 - 6.4	2 009	(147)
Produits des autres activités	4.5	28 655	28 027
Charges des autres activités	4.5	(33 457)	(34 316)
Produit net bancaire		16 015	15 954
Charges générales d'exploitation	4.6 - 7.1 - 7.4 - 7.6	(10 610)	(10 919)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	(667)	(705)
Résultat brut d'exploitation		4 738	4 330
Coût du risque	4.8	(2 961)	(3 703)
Résultat d'exploitation		1 777	627
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.2	1 074	503
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	116	177
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	-	(3 027)
Résultat avant impôt		2 967	(1 720)
Impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	4.10	(140)	(391)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	6.15	54	(4 320)
Résultat net		2 881	(6 431)
Participations ne donnant pas le contrôle		376	(42)
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		2 505	(6 389)
Résultat de base par action (en euros) ⁽²⁾	6.20	1,008	(2,580)
Résultat dilué par action (en euros) ⁽²⁾	6.20	1,008	(2,580)

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de + 125 millions d'euros au 31 décembre 2012 et les Impôts sur les bénéfices à hauteur de - 43 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Correspond au résultat y compris Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession.

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2012 des comptes de Newedge, d'entités nordiques de CA Consumer Finance et de Crédit Agricole Bulgarie dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole S.A. ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

► RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat net (A)		2 881	(6 431)
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	4.11	35	(270)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	2	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence		37	(270)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	(38)	(39)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.11	(14)	91
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	10
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables (B)		(15)	(208)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.11	(346)	(141)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	4.11	(72)	5 592
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.11	(325)	201
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	4.11	16	60
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence⁽¹⁾		(727)	5 712
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entreprises mises en équivalence	4.11	(150)	183
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	4.11	225	(1 655)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.11	-	(25)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables⁽¹⁾ (C)		(652)	4 215
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES (B + C)		(667)	4 007
RÉSULTAT NET ET AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL (A + B + C)		2 214	(2 424)
Dont part du Groupe		1 923	(2 519)
Dont participations ne donnant pas le contrôle		291	95

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe a eu un impact de + 941 millions d'euros sur la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et a donné lieu à l'enregistrement d'un impôt différé passif de 324 millions d'euros, soit un impact net constaté en capitaux propres de + 617 millions d'euros.

Le reclassement des activités arrêtées ou en cours de cession n'a pas d'impact significatif sur la présentation des autres éléments du résultat global du 31 décembre 2012 et du 31 décembre 2013.

► BILAN ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Caisse, banques centrales	6.1	68 184	42 714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat ^{(1) (3)}	6.2 - 6.8	360 325	399 918
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	28 750	41 850
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	6.4 - 6.6 - 6.7 - 6.8	260 775	260 620
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8	369 035	385 567
Prêts et créances sur la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.5 - 6.7 - 6.8	301 111	329 756
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		10 650	14 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7 - 6.8 - 6.10	14 660	14 602
Actifs d'impôts courants et différés ⁽¹⁾	6.13	4 737	7 268
Compte de régularisation et actifs divers ⁽³⁾	6.14	50 226	57 544
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	25 951	21 496
Participation aux bénéfices différée	6.18	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	2.2	19 096	18 561
Immeubles de placement	6.16	3 570	3 041
Immobilisations corporelles	6.17	4 465	4 517
Immobilisations incorporelles	6.17	1 604	1 700
Écarts d'acquisition	2.5	13 734	13 983
TOTAL DE L'ACTIF		1 536 873	1 617 429

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Actifs financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de - 273 millions d'euros au 31 décembre 2012 et les Actifs d'impôts différés à hauteur de + 90 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte la rubrique Actifs financiers disponibles à la vente à hauteur de + 941 millions d'euros.

(3) Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation "LCH Clearnet LTD Swapclear". Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

► BILAN PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Banques centrales	6.1	2 852	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat ^{(1) (3)}	6.2	296 944	350 255
Instruments dérivés de couverture	3.2 - 3.4	31 172	42 411
Dettes envers les établissements de crédit	3.3 - 6.9	153 940	160 651
Dettes envers la clientèle	3.1 - 3.3 - 6.9	484 620	483 638
Dettes représentées par un titre	3.2 - 3.3 - 6.11	147 933	150 390
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 323	12 777
Passifs d'impôts courants et différés ⁽²⁾	6.13	2 126	5 545
Compte de régularisation et passifs divers ⁽³⁾	6.14	48 398	63 683
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.15	25 290	22 015
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18	255 457	244 578
Provisions	6.19	4 575	4 766
Dettes subordonnées	3.2 - 3.3 - 6.11	28 354	29 980
Total dettes		1 488 984	1 571 750
Capitaux propres		47 889	45 679
Capitaux propres - Part du Groupe		42 294	40 174
Capital et réserves liées		30 780	30 538
Réserves consolidées ⁽¹⁾		7 052	13 486
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽²⁾		1 997	2 591
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		(40)	(52)
Résultat de l'exercice ⁽¹⁾		2 505	(6 389)
Participations ne donnant pas le contrôle		5 595	5 505
TOTAL DU PASSIF		1 536 873	1 617 429

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Passifs financiers à la juste valeur par résultat à hauteur de - 13 millions d'euros au 31 décembre 2012, les Réserves consolidées à hauteur de - 252 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le Résultat de l'exercice à hauteur de + 82 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe classés en Actifs financiers disponibles à la vente impacte les Passifs d'impôts différés à hauteur de + 324 millions d'euros et les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de + 617 millions d'euros.

(3) Ces informations tiennent compte des effets de compensation : solde net entre un actif et un passif sur les dérivés traités dans une même devise avec la chambre de compensation "LCH Clearnet LTD Swapclear". Cette compensation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

► TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe						
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
	Capital	Primes et réserves consolidées liées au capital ⁽²⁾	Élimination des titres autodétenus	Capital et réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2012 retraités ⁽¹⁾	7 494	36 748	(366)	43 876	(1 146)	(185)	(1 331)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	(4)	(4)	-	-	-
Dividendes versés en 2012	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽³⁾	-	(96)	-	(96)	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	8	-	8	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	-	(88)	(4)	(92)	-	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ⁽⁴⁾	-	-	-	-	3 909	(168)	3 741
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	29	-	29	158	(29)	129
Résultat au 31 décembre 2012	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	211	-	211	-	-	-
Capitaux propres au 31 décembre 2012 ⁽¹⁾	7 494	36 900	(370)	44 024	2 921	(382)	2 539
Affectation du résultat 2012	-	(6 389)	-	(6 389)	-	-	-
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2013	7 494	30 511	(370)	37 635	2 921	(382)	2 539
Augmentation de capital	11	(11)	-	-	-	-	-
Variation des titres autodétenus	-	-	210	210	-	-	-
Dividendes versés en 2013	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales	-	-	-	-	-	-	-
Effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle ⁽⁵⁾	-	52	-	52	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	(11)	-	(11)	-	-	-
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	11	30	210	251	-	-	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(422)	23	(399)
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence	-	(10)	-	(10)	(145)	(38)	(183)
Résultat au 31 décembre 2013	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations ⁽⁶⁾	-	(44)	-	(44)	-	-	-
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2013	7 505	30 487	(160)	37 832	2 354	(397)	1 957

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les réserves consolidées à hauteur de - 252 millions d'euros au 1^{er} janvier 2012 et le résultat de l'exercice à hauteur de + 82 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(2) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

(3) L'effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice 2012 correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 92 millions d'euros, au remboursement de capital de CL Preferred Capital pour -750 millions d'euros suite à sa liquidation, au rachat des minoritaires de BES Vida pour -151 millions d'euros et au rachat des minoritaires d'Emporiki dans le cadre du projet de cession pour 76 millions d'euros.

Participations ne donnant pas le contrôle							Capitaux propres consolidés
Résultat net	Capitaux propres	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			Capitaux propres	
			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
-	42 545	6 715	(219)	(1)	(220)	6 495	49 040
-	-	-	-	-	-	-	-
-	(4)	-	-	-	-	-	(4)
-	-	(375)	-	-	-	(375)	(375)
-	-	-	-	-	-	-	-
-	(96)	(703)	-	-	-	(703)	(799)
-	8	1	-	-	-	1	9
-	(92)	(1 077)	-	-	-	(1 077)	(1 169)
-	3 741	-	148	(11)	137	137	3 878
-	158	-	-	-	-	-	158
(6 389)	(6 389)	(42)	-	-	-	(42)	(6 431)
-	211	(8)	-	-	-	(8)	203
(6 389)	40 174	5 588	(71)	(12)	(83)	5 505	45 679
6 389	-	-	-	-	-	-	-
-	40 174	5 588	(71)	(12)	(83)	5 505	45 679
-	-	-	-	-	-	-	-
-	210	-	-	-	-	-	210
-	-	(302)	-	-	-	(302)	(302)
-	-	-	-	-	-	-	-
-	52	114	-	-	-	114	166
-	(11)	-	-	-	-	-	(11)
-	251	(188)	-	-	-	(188)	63
-	(399)	-	(80)	-	(80)	(80)	(479)
-	(193)	(16)	(5)	-	(5)	(21)	(214)
2 505	2 505	376	-	-	-	376	2 881
-	(44)	3	-	-	-	3	(41)
2 505	42 294	5 763	(156)	(12)	(168)	5 595	47 889

(4) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe classés en Actifs financiers disponibles à la vente impacte les Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres à hauteur de + 617 millions d'euros.

(5) L'effet des acquisitions/cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle au cours de l'exercice 2013 correspond principalement à l'augmentation de capital d'Agos souscrite par les minoritaires à hauteur de 117 millions d'euros.

(6) L'application de l'amendement IAS 19 révisée a un impact non significatif dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

► TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du groupe Crédit Agricole S.A. y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits

dans le portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les flux de trésorerie nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat avant impôt		2 967	(1 720)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		683	779
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2.5	-	3 027
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		14 378	6 946
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		(1 074)	(503)
Résultat net des activités d'investissement		(192)	275
Résultat net des activités de financement		4 042	4 313
Autres mouvements		(3 940)	3 903
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements		13 897	18 740
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		(16 591)	(11 752)
Flux liés aux opérations avec la clientèle		39 232	24 575
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(26 004)	(20 763)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(2 679)	12 136
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾		311	339
Impôts versés		(698)	325
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		(6 429)	4 860
Flux provenant des activités abandonnées		(131)	(2 547)
Total flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)		10 304	19 333
Flux liés aux participations ⁽²⁾		(17)	215
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		(616)	(391)
Flux provenant des activités abandonnées		(59)	86
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)		(692)	(90)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires ⁽³⁾		8	(3 311)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement ⁽⁴⁾		(2 342)	590
Flux provenant des activités abandonnées		(34)	2 468
Total flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)		(2 368)	(253)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		(2 977)	(971)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)		4 267	18 019
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		54 039	36 020
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		42 059	28 335
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		11 980	7 685
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		58 306	54 039
Solde net des comptes de caisse et banques centrales*		65 422	42 059
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit**		(7 116)	11 980
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		4 267	18 019

* Composé du solde net du poste Caisses et banques centrales, hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées.

** Composé du solde des postes Comptes ordinaires débiteurs sains et Comptes et prêts au jour le jour sains tels que détaillés en note 6.5 et des postes Comptes ordinaires créditeurs et Comptes et emprunts au jour le jour tels que détaillés en note 6.9 (hors intérêts courus).

(1) Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence : au 31 décembre 2013, ce montant comprend principalement le versement des dividendes des Caisses régionales pour 261 millions d'euros.

(2) Flux liés aux participations : cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 21.

L'impact net sur la trésorerie du Groupe des acquisitions et des cessions des titres de participation consolidés (filiales et mises en équivalence) au 31 décembre 2013 s'établit à 114 millions d'euros. Les principales opérations concernent notamment la cession des titres Eurazeo pour un montant de 174 millions d'euros diminué du règlement de la période pour l'acquisition des titres de Crédit Agricole Bulgaria (ex Emporiki Bank Bulgaria EAD), Crédit Agricole Romania (ex Emporiki Bank Romania S.A.) et Crédit Agricole Bank Albania S.A. (ex Emporiki Bank Albania S.A.) pour un montant de - 55 millions d'euros.

Sur la même période, l'impact net des acquisitions et des cessions de titres de participations non consolidés sur la trésorerie du Groupe ressort à - 131 millions d'euros portant principalement sur les acquisitions réalisées dans le cadre des investissements des sociétés d'assurances pour - 535 millions d'euros, diminué de la cession des titres Bankinter pour 415 millions d'euros.

(3) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : ce poste inclut à hauteur de - 272 millions d'euros les dividendes, hors dividendes payés en actions, versés par les filiales de Crédit Agricole S.A. à leurs actionnaires minoritaires, l'augmentation de capital d'Agos S.p.A. souscrite par les minoritaires à hauteur de 117 millions d'euros et les flux de trésorerie liés aux actions propres pour un montant de 159 millions d'euros.

(4) Autres flux nets de trésorerie provenant des flux liés aux opérations de financement : au 31 décembre 2013, les émissions de dettes obligataires s'élèvent à 22 887 millions d'euros et les remboursements à 20 249 millions d'euros. Les émissions de dettes subordonnées s'élèvent à 2 012 millions d'euros et les remboursements à 2 857 millions d'euros.

Ce poste recense également les flux liés aux versements d'intérêts sur les dettes subordonnées et obligataires (cf. note 2.1 "Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013", partie IV - Émissions d'obligations subordonnées Crédit Agricole S.A.)

Notes annexes aux états financiers

Sommaire détaillé des notes

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées 341

1.1 Normes applicables et comparabilité	341
1.2 Format de présentation des états financiers	343
1.3 Principes et méthodes comptables	343
1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	356

NOTE 2 Informations significatives de l'exercice 359

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013	359
2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence	361
2.3 Opérations de titrisation	362
2.4 Participations non consolidées	362
2.5 Écarts d'acquisition	363
2.6 Participations dans les co-entreprises	364

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture 365

3.1 Risque de crédit	365
3.2 Risque de marché	372
3.3 Risque de liquidité et de financement	378
3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	380
3.5 Risques opérationnels	381
3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires	381

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat et au résultat global 383

4.1 Produits et charges d'intérêts	383
4.2 Commissions nettes	384
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	384
4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	386
4.5 Produits et charges nets des autres activités	386
4.6 Charges générales d'exploitation	387
4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	387
4.8 Coût du risque	388
4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	388
4.10 Impôts	389
4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	390

NOTE 5 Informations sectorielles 392

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	394
5.2 Information sectorielle par zone géographique	395
5.3 Spécificités de l'assurance	396
5.4 Banque de proximité en France - Réseau des Caisses régionales	398

NOTE 6 Notes relatives au bilan 398

6.1 Caisse, banques centrales	398
6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	398
6.3 Instruments dérivés de couverture	400
6.4 Actifs financiers disponibles à la vente	401

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	402
6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	404
6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	408
6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance	408
6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle	417
6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	417
6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	418
6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	420
6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés	422
6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers	423
6.15 Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées	424
6.16 Immeubles de placement	426
6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	427
6.18 Provisions techniques des contrats d'assurance	428
6.19 Provisions	429
6.20 Capitaux propres	431
6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	434

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations 435

7.1 Détail des charges de personnel	435
7.2 Effectif fin de période	436
7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	436
7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	437
7.5 Autres avantages sociaux	439
7.6 Paiements à base d'actions	439
7.7 Rémunérations de dirigeants	441

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties 442

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers 444

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers 445

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	445
10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	447
10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	457

NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture 458

11.1 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (<i>Switch</i>)	458
11.2 Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque centrale européenne (AQR)	458

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013 459

NOTE 1

Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	5 juin 2012 (UE n° 475/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	4 mars 2013 (UE n° 183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n° 301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à - 132 millions d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 382 millions d'euros/DVA = + 250 millions d'euros).

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la

distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation ;

- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013) ;
- l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS, telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US GAAP, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 "Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers") au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, amendements ou interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1 ^{re} application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable ultérieurement dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des co-entreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/2012)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariats et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	4 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Amendement IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Les normes de consolidation, IFRS 10, 11 et 12 et IAS 28 amendée, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2014, avec une application rétroactive. Elles conduisent à revoir la nature des intérêts détenus au regard des nouveaux critères de contrôle, de l'évolution de la méthode de consolidation en cas de contrôle conjoint, et des informations à communiquer en annexe.

La norme IFRS 10 se substitue à IAS 27 et SIC 12 et définit un cadre d'analyse commun du contrôle reposant sur trois critères cumulatifs : (1) la détention du pouvoir sur les activités pertinentes de l'entité visée, (2) l'exposition ou la détention de droits sur les rendements variables et (3) la capacité d'exercer le pouvoir pour influencer sur le montant des rendements.

La première application d'IFRS 10 a pour principal impact l'entrée dans le périmètre de consolidation des entités suivantes :

- deux conduits ABCP multicédants (LMA et Atlantic) dédiés à refinancer sur le marché des opérations de titrisation pour le compte de la clientèle, en Europe et aux États-Unis. En effet, les rôles du groupe Crédit Agricole S.A. en tant que sponsor des conduits et apporteur des lignes de liquidité lui confèrent un pouvoir directement lié à la variabilité des rendements de l'activité. Les lignes de liquidité couvrent les investisseurs du risque de crédit et garantissent la liquidité des conduits.

L'entrée de ces entités dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan inférieure à 10 milliards d'euros (estimation au 1^{er} janvier 2013), l'impact résultat étant jugé non matériel ;

- 172 fonds détenus en support de contrats d'assurance en unités de compte. Bien que l'investissement soit réalisé pour

le compte des assurés, le groupe Crédit Agricole S.A. reste directement exposé à la variabilité du rendement des fonds. Le contrôle est qualifié lorsque le taux d'emprise est jugé significatif en approche relative.

L'entrée de ces fonds dans le périmètre de consolidation entraînera une augmentation de la taille du bilan d'environ 2,8 milliards d'euros, l'impact résultat étant jugé non matériel.

Pour l'activité d'*asset management*, l'ensemble des fonds gérés a été revu sur la base des nouveaux critères de décision introduits par IFRS 10. Ainsi, lorsque le groupe Crédit Agricole S.A. intervient en qualité de gestionnaire de fonds, il peut disposer d'un pouvoir décisionnel qui, associé à un certain niveau d'exposition à la variabilité des rendements, indique qu'il agit pour son propre compte et qu'il a le contrôle. À défaut, le groupe Crédit Agricole S.A. agit en qualité de mandataire. Cette analyse n'a pas conduit à constater une évolution matérielle du périmètre de consolidation sur ce métier.

La norme IFRS 11 se substitue à IAS 31 et SIC 13. Elle précise les modalités d'exercice du contrôle conjoint à travers deux formes de partenariat, l'activité conjointe et la co-entreprise.

Dans les activités conjointes, les co-participants devront reconnaître les actifs et les passifs au *pro rata* de leurs droits et obligations. *A contrario*, les co-entreprises dans lesquelles les co-entrepreneurs se partagent les droits sur l'actif net ne seront plus consolidées par intégration proportionnelle, mais seront mises en équivalence conformément à la norme IAS 28 amendée ;

- au 31 décembre 2013, le groupe Crédit Agricole S.A. intervient en qualité de co-entrepreneur dans 37 entités.

Le changement de méthode de consolidation lié à la première application d'IFRS 11 et d'IAS 28 amendée, aura pour effet de traduire sur une seule ligne du bilan, du compte de résultat et des autres éléments du résultat global, la quote-part des intérêts détenus dans ces entités. L'impact sur la taille du bilan et sur la décomposition du résultat est jugé non matériel.

La norme IFRS 12 regroupe l'ensemble des informations à communiquer sur les intérêts détenus dans les autres entités consolidées et dans les entités structurées non consolidées, avec l'objectif d'en évaluer les risques associés et l'incidence sur la situation financière, la performance et les flux de trésorerie.

Le principal impact de la première application de la norme d'IFRS 12 est de nature opérationnelle, avec l'adaptation des outils de collecte et de restitution de l'information en annexe.

Le Groupe n'attend pas d'autre effet significatif de l'application des autres normes sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

1.2 Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n° 2013-04 du 7 novembre 2013.

1.3 Principes et méthodes comptables

UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de *stock options* ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

INSTRUMENTS FINANCIERS (IAS 32 ET 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Titres à l'actif

Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat/affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le groupe Crédit Agricole S.A.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

À ce titre, le groupe Crédit Agricole S.A. a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- actifs représentatifs de contrats en unité de compte ;
- portefeuille de l'activité de *private equity*.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le groupe Crédit Agricole S.A. a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le groupe Crédit Agricole S.A. a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie Prêts et créances enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille Prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote/décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres" pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie Actifs financiers disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en Actifs financiers disponibles à la vente sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique "Dépréciation des titres".

Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non-recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, le groupe Crédit Agricole S.A. utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de six mois consécutifs. Le groupe Crédit Agricole S.A. prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc.

Au-delà de ces critères, le groupe Crédit Agricole S.A. constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de trois ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation ne se fait que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi :

- pour les titres évalués au coût amorti *via* l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure ;
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et Prêts et créances ainsi que les opérations de pensions livrées et les prêts et emprunts de titres comptabilisés à la juste valeur par résultat depuis 2012. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassements d'actifs financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories Actifs financiers détenus à des fins de transaction et Actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie Prêts et créances, si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie Actifs financiers détenus à des fins de transaction vers les catégories Actifs financiers disponibles à la vente ou Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par le groupe Crédit Agricole S.A. en application de l'amendement de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 "Reclassements d'instruments financiers".

Acquisition et cession temporaire de titres

Au sens de l'IAS 39, les cessions temporaires de titres (prêts/emprunts de titres, pensions) ne remplissent pas les conditions de décomptabilisation d'IAS 39 et sont considérées comme des financements garantis.

Les éléments d'actifs prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan. Le cas échéant, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les éléments empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Une créance est enregistrée en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat *prorata temporis* sauf en cas de classement en actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Activité de crédits

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie Prêts et créances. Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature et sont évalués en *mark-to-market*.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les avances accordées par Crédit Agricole S.A. aux Caisses régionales ne présentent pas pour Crédit Agricole S.A. un risque direct sur les bénéficiaires des prêts à la clientèle distribués par les Caisses régionales, mais éventuellement un risque indirect sur la solidité financière de celles-ci. À ce titre, Crédit Agricole S.A. n'a pas constitué de dépréciation sur les avances aux Caisses régionales.

Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en Prêts et créances sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non-recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le groupe Crédit Agricole S.A. a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

- Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux

emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient correcteur de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat.

- Autres dépréciations sur base collective

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel.

Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État.

En conséquence, ces entités perçoivent de l'État une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique Intérêts et produits assimilés et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, ont fait l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option à compter du 1er janvier 2013.

L'intention de gestion associée à ces émissions n'est pas le rachat à court terme pour générer des profits sur des variations de prix dans le cadre d'une activité de transaction. Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Le reclassement opéré en 2013 permet par conséquent de refléter la stratégie de gestion et de suivi de la performance des instruments (émissions structurées et instruments de couverture économique). Il s'analyse comme une correction d'affectation comptable au sens d'IAS 8.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit sont évalués à l'aide de modèles qui reflètent les conditions de refinancement du Groupe telles que constatées à la fin de la période concernée.

Ils tiennent également compte de la durée résiduelle des passifs concernés.

Titres au passif

Distinction dettes - capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le groupe Crédit Agricole S.A., y compris les actions détenues en couverture des plans de *stock options*, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des Dettes envers la clientèle malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19 "Provisions".

Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. À chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation

de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le Groupe considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Juste valeur des dérivés

Le groupe Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou les CDS indiciels en l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie. Dans certaines circonstances, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le *London Stock Exchange*, le *New York Stock Exchange*...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les *futures*.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, le groupe Crédit Agricole S.A. retient des cours *mid-price* comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont

disponibles/accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des *swaps* de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent "observables", la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres

Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie Actifs financiers disponibles à la vente car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de

manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

Compensation des actifs et passifs financiers

Conformément à la norme IAS 32, le groupe Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont

les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

Cet effet de compensation est présenté dans le tableau de la note 6.12 relative à l'amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers.

Garanties financières données

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 "Produits des activités ordinaires".

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires ; et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages ainsi que le contrôle sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

PROVISIONS (IAS 37 ET 19)

Le groupe Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.19.

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participations et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Avantages à long terme

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

Avantages postérieurs à l'emploi**Régimes à prestations définies**

Le groupe Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4 "Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies").

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de *turnover*.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le groupe Crédit Agricole S.A. n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique Provisions. Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique Provisions. Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique Provisions.

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 "Paielements en actions et assimilés" impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en *cash* indexé ou en action...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit quatre ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20 %. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

Une description de la méthode, des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 "Paielements à base d'actions".

Une augmentation de capital réservée aux salariés a été effectuée par le Groupe en 2013.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme "le montant des impôts sur le bénéfice payables (recupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice". Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :
 - la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition,
 - la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction ;
- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible ;
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie réelle supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi, les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - soit sur la même entité imposable,
 - soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique Impôts sur le bénéfice du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôts pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le groupe Crédit Agricole S.A. a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupement d'entreprises résultant de droit contractuel (accord de distribution par exemple).

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Crédit Agricole S.A. sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

OPÉRATIONS EN DEVICES (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

À la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique Commissions et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable,
- les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

ACTIVITÉS D'ASSURANCE (IFRS 4)

Les passifs d'assurance restent pour partie évalués en normes françaises conformément aux dispositions réglementaires IAS et IFRS, en attendant un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Les actifs financiers des sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont quant à eux reclassés au sein des catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39.

Les contrats avec participation discrétionnaire sont classés dans leur ensemble comme un passif en provisions techniques des sociétés d'assurance. Les méthodes de comptabilisation sont identiques à celles des contrats d'assurance. Les primes relatives à ces contrats sont comptabilisées en produit et l'augmentation des engagements vis-à-vis des assurés constitue une charge.

Les provisions d'assurance-vie sont estimées prudemment sur la base des taux techniques définis aux contrats. Les passifs des contrats avec participation bénéficiaire discrétionnaire, sans participation bénéficiaire ou garantie plancher sont comptabilisés par référence aux actifs servant de support à ces contrats à la valeur de marché ou son équivalent à la date d'arrêté et sont classés en passif financier.

La marge financière de ces contrats est portée au compte de résultat, après extourne des éléments techniques (primes, prestations...), suivant le principe de comptabilité de dépôt.

Les passifs des contrats d'assurance dommage sont estimés à la date de clôture, sans prise en compte de facteur d'actualisation. Les frais de gestion de sinistres liés aux provisions techniques enregistrées à la clôture sont provisionnés dans les comptes.

Pour les contrats d'assurance non-vie, les frais d'acquisition sont reportés suivant le rythme d'acquisition des primes. Pour les contrats d'assurance-vie, les frais d'acquisition précisément identifiables sont reportés sur le rythme d'émergence des profits.

Le montant total des charges relatives à l'activité d'assurance est présenté dans la note 4.5 "Produits et charges nets des autres activités".

Conformément à la prorogation des règles locales de comptabilisation des contrats d'assurance précisée par la norme IFRS 4 et le règlement CRC 2000-05 sur les comptes consolidés assurance, les contrats d'assurance avec participation aux bénéfices discrétionnaire font l'objet d'une "comptabilité miroir" au niveau des passifs d'assurance. Cette comptabilité miroir consiste à enregistrer dans un poste de participation aux bénéfices différée les écarts de valorisation positive ou négative des actifs financiers qui, potentiellement, reviennent aux assurés.

Cette participation aux bénéfices différée est comptabilisée au passif (Provisions techniques des contrats d'assurance) ou à l'actif en contrepartie du Résultat ou de la Réserve de réévaluation de manière similaire aux plus et moins-values latentes des actifs sur laquelle elle porte.

La participation aux bénéfices différée est déterminée en deux étapes :

- en affectant les plus ou moins-values latentes des actifs aux contrats d'assurance avec participation bénéficiaire sur une moyenne historique de trois ans ;
- puis, dans un deuxième temps, en appliquant aux revalorisations portant sur les contrats d'assurance avec participation bénéficiaire, une clé de partage historique observée sur les trois dernières années pour les titres amortissables, et une clé de 100 % pour les autres actifs financiers.

Pour justifier le caractère recouvrable de l'actif de participation aux bénéfices différée, des tests sont réalisés pour déterminer la capacité d'imputer les moins-values latentes sur les participations futures en amont du test de suffisance des passifs, en conformité avec la recommandation du CNC du 19 décembre 2008.

Ces tests s'appuient :

- en premier lieu, sur des analyses de liquidité de la compagnie ; ces dernières illustrent la capacité de l'entreprise à mobiliser

des ressources pour faire face à ses engagements et sa capacité de détention des actifs en moins-values latentes même en cas d'une détérioration de la production nouvelle. Les tests ont été réalisés avec et sans production nouvelle ;

- en deuxième lieu, sur une comparaison entre la valeur moyenne des prestations futures évaluées par le modèle interne répliquant les décisions de gestion de la compagnie et la valeur de l'actif en représentation des engagements en valeur de marché ; elle illustre la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements.

Enfin, des tests de sensibilité sur la capacité d'activer la participation aux bénéfices différée sont également réalisés :

- en cas d'une hausse uniforme de 15 % des rachats s'appliquant à des taux de rachats issus des scénarios proches de ceux de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution ;
- en cas de baisse supplémentaire de 10 % des marchés actions.

Par ailleurs, conformément à la norme IFRS 4, le Groupe s'assure à chaque arrêté que les passifs d'assurance (nets des frais d'acquisition reportés et des actifs incorporels rattachés) sont suffisants au regard de leurs flux de trésorerie futurs estimés.

Le test de suffisance des passifs à appliquer pour cette vérification doit respecter au minimum les critères suivants définis au paragraphe 16 de la norme :

- prise en compte de l'ensemble des flux de trésorerie futurs contractuels y compris les frais de gestion associés, les commissions ainsi que les options et garanties implicites de ces contrats ;
- si le test fait apparaître une insuffisance, celle-ci est intégralement provisionnée avec incidence en résultat.

CONTRATS DE LOCATION (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
 - l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
 - la valeur nette comptable des immobilisations louées,
 - la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés.

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4 Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Notions de contrôle

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de Direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Crédit Agricole S.A. est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Consolidation des entités *ad hoc*

La consolidation des entités *ad hoc* (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12 (Standing Interpretations Committee).

En application de ce texte une entité *ad hoc* est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par le groupe Crédit Agricole S.A., même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de l'entité *ad hoc* sont menées pour le compte d'une société du groupe Crédit Agricole S.A. selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que cette société obtienne des avantages de l'activité de l'entité *ad hoc* ;
- cette société a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de l'entité *ad hoc* ou, en mettant en place un mécanisme "de pilotage automatique", cette société a délégué ses pouvoirs de décision ;

- cette société a le droit d'obtenir la majorité des avantages de l'entité *ad hoc* et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de l'entité *ad hoc* ; ou,
- cette société conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable le groupe Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ÉLIMINATIONS

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES FILIALES ÉTRANGÈRES (IAS 21)

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

À la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la

prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon la norme IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle, qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquire réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquire et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquire pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquire ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique Gains ou pertes nets sur autres actifs, sinon ils sont enregistrés dans le poste Charges générales d'exploitation.

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique Écarts d'acquisition lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique Participations dans les entreprises mises en équivalence lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat

à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste Réserves consolidées part du Groupe ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

NOTE 2 Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 "Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013".

2.1 Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013

2.1.1 CESSIONS ET PROJETS DE CESSION DE PARTICIPATIONS CONSOLIDÉES

Conformément à la stratégie du groupe Crédit Agricole S.A. de renforcement de sa structure financière et de recentrage de ses activités, plusieurs opérations de cession, initiées en 2012, ont été finalisées au cours de l'exercice 2013.

En application d'IFRS 5, les actifs et les passifs d'Emporiki Group, de Crédit Agricole Cheuvreux et de CLSA étaient reclassés au bilan du 31 décembre 2012 en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et leur résultat, net en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

Le compte de résultat et le bilan au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013 des entités comptabilisées conformément à la norme IFRS 5 sont présentés dans la note 6.15 "Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées".

Cession d'Emporiki Group

La cession de la totalité du capital d'Emporiki Group à Alpha Bank a été finalisée le 1^{er} février 2013. Crédit Agricole S.A. a procédé le 28 janvier 2013 à une augmentation du capital de sa filiale Emporiki à hauteur de 585 millions d'euros. Les titres issus de cette augmentation de capital n'ont pas été acquis avec un objectif de détention durable mais uniquement pour permettre la réalisation de la cession d'Emporiki à Alpha Bank. Ces titres ont donc été comptabilisés en titres de placement et la moins-value de 588 millions d'euros (y compris 3 millions d'euros de taxe) a été déduite fiscalement dans les conditions de droit commun.

Cession de Crédit Agricole Cheuvreux

La cession de la totalité du capital de Crédit Agricole Cheuvreux à Kepler Capital Markets a été finalisée le 29 avril 2013. Crédit Agricole CIB a pris une participation dans le nouvel ensemble Kepler Cheuvreux à hauteur de 15 %.

La contribution de Crédit Agricole Cheuvreux aux résultats du 31 décembre 2013, comptabilisée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, s'élève à - 22 millions d'euros et est essentiellement constituée du résultat opérationnel de Crédit Agricole Cheuvreux réalisé à la date de finalisation de l'opération.

Au 31 décembre 2012, la contribution de Crédit Agricole Cheuvreux au Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession s'élevait à - 192 millions d'euros dont - 21 millions d'euros au titre du résultat opérationnel et - 171 millions d'euros au titre du résultat de cession estimé à cette date.

Cession de CLSA

Le 20 juillet 2012, Crédit Agricole CIB a cédé 19,9 % de CLSA à Citics International. Suite à l'accord de vente ferme des 80,1 % restants de Crédit Agricole CIB à Citics signé le 5 novembre 2012 et à l'obtention des accords réglementaires nécessaires, la transaction a pu être finalisée le 31 juillet 2013, faisant de CLSA une filiale à 100 % de Citics.

Deux entités du périmètre CLSA n'ont pas été cédées :

- CA Securities Taiwan : Crédit Agricole CIB détient une option de vente de CA Securities Taiwan à Citics d'une durée de deux ans. La mise en œuvre de cette option est conditionnée à l'évolution de la législation taïwanaise ;
- CLSA Financial Products qui sera gérée de manière extinctive.

Le prix de cession, versé par l'acheteur, des 100 % de CLSA s'élève à 1 066 millions de dollars. Le résultat de cession, hors résultat opérationnel, de la période s'élève à 330 millions d'euros dans les comptes du 31 décembre 2013.

Projet de cession de Newedge (IFRS 5)

Crédit Agricole CIB a signé un accord le 20 décembre 2013 avec Société Générale en vue de la cession par Crédit Agricole CIB de sa participation de 50 % dans Newedge Group, leur *joint venture* commune de courtage, pour un montant de 272 millions d'euros et de l'acquisition concomitante par Crédit Agricole S.A. auprès de Société Générale d'une participation de 5 % dans Amundi, leur filiale commune de gestion d'actifs.

Compte tenu des démarches et négociations engagées dès le troisième trimestre 2013, Newedge avait fait l'objet d'un classement comptable conforme à IFRS 5 dès le 30 septembre 2013, les conditions d'application de cette norme étant remplies.

En application d'IAS 31, les entités sous contrôle conjoint qui répondent à la définition des actifs non courants détenus en vue de la vente ne doivent plus être consolidées en intégration proportionnelle mais doivent être comptabilisées selon les dispositions de la norme IFRS 5 :

- les actifs et passifs sont reclassés en Actifs non courants détenus en vue de la vente et en Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur du taux de détention du Groupe. La quote-part de 48,9 % dans les actifs de Newedge est classée en Actifs non courants destinés à être cédés pour 24 438 millions d'euros et la quote-part des passifs en Dettes liés aux actifs non courants destinés à être cédés pour 24 189 millions d'euros ;

- le Résultat net d'impôt des activités en cours de cession, qui s'élève à - 162 millions d'euros, enregistre le résultat courant de l'exercice de Newedge ainsi que l'écart entre la juste valeur de la quote-part des actifs de Newedge détenue par Crédit Agricole CIB et la valeur comptable de ces actifs. Aucun résultat opérationnel, ni aucune variation de valeur des réserves recyclables, n'a été constaté postérieurement au classement comptable IFRS 5.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, le Compte de résultat au 31 décembre 2012 a été retraité pour intégrer le reclassement du Résultat opérationnel de Newedge dans la rubrique Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession pour un montant de - 345 millions d'euros.

Projet de cession de Crédit Agricole Bulgarie (IFRS 5)

Crédit Agricole Bulgarie est détenue à 100 % par IUB Holding, filiale de Crédit Agricole S.A. La cession de Crédit Agricole Bulgarie a été initiée fin 2013 : les conditions d'application de la norme IFRS 5 sont remplies au 31 décembre 2013.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de Crédit Agricole Bulgarie sont comptabilisés dans les comptes dédiés au 31 décembre 2013 pour 211 millions d'euros à l'actif, pour 232 millions d'euros en dettes et pour - 39 millions d'euros au compte de résultat.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été retraités à hauteur de - 9 millions d'euros au compte de résultat au titre du résultat opérationnel 2012 de Crédit Agricole Bulgarie.

Projet de cession d'entités nordiques de CA Consumer Finance (IFRS 5)

Une offre engageante pour la cession de Finaref AB et DanAktiv, filiales en Suède, Norvège, Finlande et Danemark de CA Consumer Finance, a été signée à la fin du mois de décembre 2013 pour un montant de 150 millions d'euros. La finalisation de cette opération est soumise à l'obtention des autorisations nécessaires de la part des autorités réglementaires compétentes et à la consultation des institutions représentatives du personnel concerné.

Au 31 décembre 2013, la contribution des entités aux comptes consolidés est reclassée conformément à la norme IFRS 5 :

- les actifs et passifs sont transférés en Actifs non courants détenus en vue de la vente et en Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente à hauteur de 468 millions d'euros à l'actif et 331 millions d'euros au passif ;
- le Résultat net d'impôt des activités en cours de cession, qui s'élève à - 76 millions d'euros, enregistre le résultat courant de l'exercice du groupe d'entités en cours de cession ainsi que la différence négative entre le prix de cession, net de frais, et la valeur nette comptable en consolidation de ces entités pour - 99 millions d'euros de résultat de cession estimé.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 5, les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été retraités à hauteur de + 25 millions d'euros correspondant au résultat opérationnel 2012.

Projet de cession de Crédit Agricole Immobilier (IFRS 5)

Le projet de transformation de la filière immobilière du groupe Crédit Agricole S.A. est fondé sur le rachat par Sacam Immobilier, structure détenue à 100 % par les Caisses régionales, de 50 % de Crédit Agricole Immobilier à Crédit Agricole S.A. et sur le regroupement des activités de Crédit Agricole Immobilier et de Sacam Square Habitat.

La première opération inclut la signature d'un pacte d'actionnaires prévoyant l'équilibre des pouvoirs entre Crédit Agricole S.A. et Sacam Immobilier.

À la finalisation de cette opération de restructuration, Crédit Agricole Immobilier sera consolidée selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31 décembre 2013, en application de la norme IFRS 5, cette opération entre dans la catégorie des Actifs détenus en vue de la vente. En conséquence, la contribution de l'entité aux différents soldes intermédiaires de gestion du Compte de résultat est conservée et aucune perte latente liée à la valorisation de Crédit Agricole Immobilier n'a été identifiée.

En revanche, les actifs de Crédit Agricole Immobilier sont comptabilisés sur une ligne distincte à l'actif du bilan consolidé, Actifs non courants destinés à être cédés, à hauteur de 477 millions d'euros, et les passifs sur une ligne distincte au passif, Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés, pour 223 millions d'euros.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ne font l'objet d'aucun retraitement au titre de cette opération.

Projet de cession de BNI Madagascar (IFRS 5)

L'intention de IUB Holding, filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A., de céder les 51 % du capital de BNI Madagascar, est confirmée. Les discussions se sont poursuivies au cours de l'année 2013 avec les acheteurs pressentis et le processus d'approbation réglementaire est en cours.

En application d'IFRS 5 "Actifs non courants détenus en vue de la vente et abandon d'activité", les actifs, les passifs et le résultat net d'impôt de BNI Madagascar sont conservés en Actifs et Passifs non courants destinés à être cédés pour 339 millions d'euros à l'actif, contre 386 millions d'euros au 31 décembre 2012, 316 millions d'euros au passif, contre 389 millions d'euros au 31 décembre 2012, et pour 12 millions d'euros en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2.1.2 CESSIION DES TITRES DE PARTICIPATION BANKINTER

Dans le prolongement de sa stratégie de désengagement initiée en 2012, qui avait conduit le groupe Crédit Agricole S.A. au 30 septembre 2012 à acter sa perte d'influence notable sur Bankinter, Crédit Agricole S.A. a procédé en 2013 à des cessions successives de son portefeuille d'actions :

- en janvier 2013, dans le cadre d'une procédure de placement privé accélérée auprès d'investisseurs institutionnels ;

■ puis de fin juillet à septembre 2013, à la faveur de la bonne performance boursière de Bankinter dans un contexte de marché favorable. Le 4 septembre 2013, Crédit Agricole S.A. a procédé à la cession de son dernier bloc d'actions.

L'intégralité des obligations convertibles détenues par Crédit Agricole S.A. a fait l'objet, le 11 novembre 2013, d'une conversion en actions.

L'effet de ces opérations est un impact positif de 226 millions d'euros en Produit net bancaire en 2013. Au 31 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. ne détient plus que 0,27 % du capital de Bankinter.

Les ventes d'actions Bankinter se sont poursuivies sur le marché dans les premiers jours de janvier 2014. La position a été entièrement soldée le lundi 6 janvier avec un effet marginal sur le résultat 2014.

2.1.3 OPÉRATIONS LIÉES AU TITRE EURAZEO

Le 22 novembre 2013, Crédit Agricole S.A. a cédé 4,85 % du capital d'Eurazeo pour 174 millions d'euros. La plus-value consolidée dégagée s'élève à 20 millions d'euros. À l'issue de l'opération, Crédit Agricole S.A. détient 14,05 % du capital et 20,57 % des droits de vote.

Au cours du mois de novembre 2013, Crédit Agricole S.A. a également émis des obligations "zéro coupon" remboursables au pair ou échangeables en actions Eurazeo (OEA) pour un montant de 337 millions d'euros et représentant 7,03 % du capital d'Eurazeo,

d'une durée de trois ans, avec un règlement de l'émission en date du 6 décembre 2013.

Ces obligations cotées sont des instruments hybrides comptabilisés à la juste valeur sur option.

Eurazeo a procédé le 12 décembre 2013 au rachat et à l'annulation de 5,1 % de son capital. Cette opération a comme conséquence une augmentation du taux de contrôle de Crédit Agricole S.A. qui passe à 21,43 % pour un taux d'intérêt à 14,82 %.

Compte tenu du maintien de l'influence notable de Crédit Agricole S.A., la participation reste mise en équivalence dans les comptes consolidés du 31 décembre 2013.

2.1.4 ÉMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNÉES CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au *Tier 2* sous CRD4 pour un montant de 1 milliard de dollars. Cette émission de titres hybrides de maturité 20 ans comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A. sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR.

Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

2.2 Participations dans les entreprises mises en équivalence

	31/12/2013					
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
(en millions d'euros)						
Bank Al Saudi Al Fransi	1 370	1 898	32 879	1 012	482	112
B.E.S. ⁽¹⁾	816	840	79 855	2 105	(502)	(105)
Caisses régionales et filiales	16 117	-	-	-	-	1 071
Eurazeo ⁽²⁾	449	529	12 649	4 989	168	44
Autres	344	-	-	-	-	(48)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	19 096	-	-	-	-	1 074

(1) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30 septembre 2013.

(2) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 30 juin 2013.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2013. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation

car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

Les participations dans les entreprises mises en équivalence ont fait l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition, c'est-à-dire en

exploitant les estimations de flux futurs attendus des sociétés concernées et en utilisant les paramètres de valorisation décrits dans la note 2.5 "Écarts d'acquisition".

	31/12/2012 Retraité					
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de valeur boursière	Total actif	Produit net bancaire	Résultat net total retraité	Quote-part de résultat
<i>(en millions d'euros)</i>						
Bank Al Saudi Al Fransi	1 360	1 671	31 884	1 033	622	164
B.E.S.	974	729	81 866	1 875	90	(238)
Caisses régionales et filiales	15 344	-	-	-	-	839
Bankinter ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	(175)
Eurazeo ⁽²⁾	581	430	15 088	4 440	(129)	(24)
Autres	302	-	-	-	-	(63)
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	18 561	-	-	-	-	503

(1) Les données Total actif, Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société au titre du 31 décembre 2012.

(2) Les données Total actif sont celles publiées par la société au titre du 31 décembre 2012. Les données Produit net bancaire et Résultat net sont celles publiées par la société sur le deuxième semestre 2012.

2.3 Opérations de titrisation

OPÉRATIONS DE TITRISATION ASSURÉES POUR COMPTE PROPRE

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement. Selon l'arbre de décision d'IAS 39, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé du groupe Crédit Agricole S.A.

Au 31 décembre 2013, CA Consumer Finance gère en Europe 23 véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe CA Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés nettes des passifs associés s'élèvent à 9 016 millions d'euros au 31 décembre 2013. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 14 093 millions d'euros. Ainsi, le montant des titres utilisés sur le marché est de 5 077 millions d'euros. La

valeur des titres restant mobilisables est de 4 679 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, Cariparma gère deux véhicules de titrisation de crédits immobiliers. Ces opérations de titrisation ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 8 170 millions d'euros au 31 décembre 2013.

2.4 Participations non consolidées

Les titres enregistrés au sein du portefeuille Actifs financiers disponibles à la vente sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 6 135 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 5 665 millions d'euros au 31 décembre 2012. Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative sont Crédit Logement (titres A et B), Altarea et Korian. La participation du Groupe dans ces sociétés s'élève respectivement à 489, 397 et 322 millions d'euros.

Ces titres sont représentatifs de 33 % du capital de Crédit Logement, 27 % d'Altarea et 32 % du capital de Korian mais ne confèrent pas d'influence notable sur ces entités codétenues par différentes banques et entreprises françaises.

2.5 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité Brut	31/12/2012 Retraité Net	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Pertes de valeur de la période	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013 Brut	31/12/2013 Net
Banque de proximité en France	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
dont Groupe LCL	5 263	5 263	-	-	-	-	-	5 263	5 263
Services financiers spécialisés	3 493	1 615	-	-	-	4	(186)	3 266	1 433
dont crédit à la consommation ⁽¹⁾	1 939	1 134	-	-	-	5	(186)	1 714	953
dont crédit à la consommation - Agos	569	-	-	-	-	-	-	569	-
dont crédit à la consommation - Partenariats automobiles	532	411	-	-	-	-	-	531	411
dont factoring	453	70	-	-	-	(1)	-	452	69
Gestion de l'épargne	4 539	4 539	30	-	-	(16)	(1)	4 552	4 552
dont gestion d'actifs	2 034	2 034	30	-	-	(15)	-	2 049	2 049
dont services aux institutionnels	655	655	-	-	-	-	-	655	655
dont assurances	1 215	1 215	-	-	-	-	(1)	1 214	1 214
dont banque privée internationale	635	635	-	-	-	(1)	-	634	634
Banque de financement et d'investissement	2 365	476	-	-	-	-	-	1 701	476
dont banque de financement et d'investissement (hors courtiers)	1 701	476	-	-	-	-	-	1 701	476
dont courtiers, autres ⁽²⁾	664	-	-	-	-	-	-	-	-
Banque de proximité à l'international	3 450	2 018	-	-	-	(8)	-	3 425	2 010
dont Italie	2 872	1 660	-	-	-	-	-	2 872	1 660
dont Pologne	265	265	-	-	-	-	-	265	265
dont Ukraine	124	-	-	-	-	-	-	115	-
dont autres pays	190	93	-	-	-	(8)	-	173	85
Activités hors métiers ⁽³⁾	72	72	-	-	-	-	(72)	-	-
TOTAL	19 182	13 983	30	-	-	(20)	(259)	18 207	13 734
Part du Groupe	18 747	13 739	22	-	-	(18)	(258)	17 782	13 485
Participations ne donnant pas le contrôle	435	244	8	-	-	(2)	(1)	425	249

(1) Écart d'acquisition brut d'entités nordiques de CA Consumer Finance de 232 millions d'euros, déprécié à hauteur de - 46 millions d'euros, reclassé en Actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2013.

(2) Écart d'acquisition brut de Newedge de 664 millions d'euros, totalement déprécié au 31 décembre 2012 reclassé en Actifs non courants destinés à être cédés au 30 septembre 2013.

(3) Écart d'acquisition brut de CA Immobilier de 72 millions d'euros, reclassé en Actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2013 sur le périmètre Crédit Agricole S.A.

Après la dépréciation totale des écarts d'acquisition sur l'UGT CA Consumer Finance - Agos en 2012, seules deux unités génératrices de trésorerie (UGT) du métier Crédit à la consommation portent des écarts d'acquisition au 31 décembre 2013 :

- crédit à la consommation France et autres filiales internationales (hors Agos et Partenariats automobiles) ;
- partenariats automobiles.

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultaient des plans à moyen terme établis pour les besoins de pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- **flux futurs estimés** : données prévisionnelles à trois ans établies à partir des budgets et projections approuvés par la gouvernance des entités. Des données prévisionnelles à cinq ans peuvent être utilisées pour certaines UGT afin de prendre en compte le cycle économique plus long des UGT concernées.

Les projections des plans métiers ont été élaborées à partir du scénario économique de fin septembre 2013, axé sur les hypothèses suivantes :

- **schéma de reprise molle et fragile** : régime de croissance molle et vulnérable aux chocs, le temps de purger les excès financiers passés. Dans les pays industrialisés, retour de la croissance vers son rythme potentiel à horizon 2014-2015.

Néanmoins, la crise va laisser des cicatrices avec des potentiels de croissance revus en baisse (proches de 2 % aux USA et 1 % en ZE). Croissance mondiale en mutation : translation vers le bas (tirée par les pays industrialisés) et basculement vers les pays émergents,

- **pays industrialisés** : régime caractérisé par plus d'épargne privée (moins de consommation et de crédits) et moins de déficits extérieurs. Nécessité de purger les stocks de dettes privées et publiques, ce qui est un processus long et douloureux (ajustements de nature déflationniste),
- **pays émergents** : croissance caractérisée par plus de consommation et moins d'excédents extérieurs (autonomisation de la croissance). Libérer ce potentiel (croissance davantage tirée par la demande domestique) appelle notamment d'autres politiques de change (appréciation en tendance des monnaies) et des réformes sociales (filet de sécurité pour amortir les chocs et dissuader l'épargne de précaution),
- **des taux longs bas en tendance** dans le monde développé vu le régime de croissance molle non inflationniste, le caractère ultra-accommodant des politiques monétaires, une manière aussi d'accommoder les ajustements bilanciaux à l'œuvre ;
- **les fonds propres alloués** aux différents métiers correspondent au 31 décembre 2013 à 8 % des emplois pondérés pour les activités bancaires et à 80 % de la marge de solvabilité pour les activités d'assurance ;
- **taux de croissance à l'infini et taux d'actualisation** : taux différenciés par UGT, se répartissant selon le tableau ci-après :

En 2013	Taux de croissance à l'infini		Taux d'actualisation
Banque de proximité en France	2,0 %		9,2 %
Banque de proximité à l'international	2,0 % à 5,0 %		10,0 % à 16,9 %
Services financiers spécialisés	2,0 %		9,2 % à 10,1 %
Gestion de l'épargne	2,0 %		9,2 % à 9,7 %
Banque de financement et d'investissement	2,0 %		12,6 %

Les taux d'actualisation retenus pour les UGT ont été ajustés afin de prendre en compte les évolutions observées sur le risque souverain et notamment celui des pays de l'Europe du Sud, et des conséquences de ces évolutions sur notre appréciation de la valeur des entités dans ces pays.

En conséquence, les taux d'actualisation ont été revus à la baisse pour la Banque de proximité à l'international, entre 2012 et 2013 respectivement de 10,4 % à 10,0 % sur l'Italie et de 11,1 % à 10,5 % sur la Pologne. L'évolution du risque souverain italien a eu également un impact sur le taux d'actualisation appliqué aux Services financiers spécialisés fortement implantés en Italie (partenariats automobiles).

Des tests de sensibilité ont été effectués sur les écarts d'acquisition - part du Groupe avec des variations des principaux paramètres de valorisation appliquées de manière uniforme pour tous les UGT.

- S'agissant des paramètres financiers, ils montrent que :
 - une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 325 millions d'euros :
 - 60 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - 265 millions d'euros sur l'UGT Banque de Financement et d'investissement ;
 - une variation de + 50 points de base du niveau de fonds propres alloués aux UGT bancaires conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 380 millions d'euros :
 - 10 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - 370 millions d'euros sur l'UGT Banque de Financement et d'investissement ;
 - une variation de +/- 50 points de base du taux de croissance à l'infini n'entraînerait pas de dépréciation des écarts d'acquisition ;
- s'agissant des paramètres opérationnels, ils montrent que :
 - une variation de + 1 % du coefficient d'exploitation en année terminale des UGT conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 80 millions d'euros sur l'UGT Banque de Financement et d'investissement,
 - une variation de + 10 points de base du coût du risque en année terminale conduirait à un besoin de dépréciation de l'ordre de 500 millions d'euros :
 - 20 millions d'euros sur les UGT du crédit à la consommation,
 - 480 millions d'euros sur l'UGT Banque de Financement et d'investissement.

Aucun de ces différents scénarios n'entraînerait de dépréciation sur les autres UGT.

2.6 Participations dans les co-entreprises

LISTE ET DESCRIPTION DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2013, la principale participation dans les co-entreprises est FGA Capital S.p.A., consolidée à 50 %, dont la contribution au bilan consolidé s'élève à 7 464 millions d'euros, 678 millions d'euros en charges et 766 millions d'euros en produits.

ENGAGEMENTS AU TITRE DES PARTICIPATIONS DANS LES CO-ENTREPRISES

Au 31 décembre 2013, il n'y a pas d'engagement significatif au titre des participations dans les co-entreprises.

NOTE 3

Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein du groupe Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif, du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG).

Cette Direction est rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le Rapport de gestion, chapitre "Facteurs de risques", comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. chapitre "Facteurs de risque - Risque de crédit")

Le **risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	312 649	353 509
Instruments dérivés de couverture	28 750	41 850
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	239 831	238 542
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	120 383	118 333
Prêts et créances sur la clientèle	306 897	329 756
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	14 660	14 602
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	1 023 170	1 096 592
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	151 508	149 217
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	88 115	93 435
Provisions - Engagements par signature	(300)	(309)
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	239 323	242 343
EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE CRÉDIT	1 262 493	1 338 935

Les garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	4 907	4 405
Prêts et créances sur la clientèle	139 272	139 388
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	10 079	13 541
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)	4 579	5 058

Les montants présentés correspondent aux montants de garanties et collatéraux retenus dans le calcul des exigences de fonds propres du ratio de solvabilité. Leur valorisation, issue de la filière Risques, est déterminée en fonction des règles établies par le Comité des normes et méthodologies (CNM) du groupe Crédit Agricole S.A.

Cette valorisation est mise à jour selon une méthodologie et une fréquence propres à la nature de la sûreté et *a minima* une fois par an. Le montant déclaré au titre des garanties reçues est plafonné au montant des actifs couverts.

CONCENTRATIONS PAR AGENT ÉCONOMIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	3 378	22	18	33	3 327
Banques centrales	13 493	2	1	-	13 492
Établissements de crédit	82 448	650	408	-	82 040
Institutions non établissements de crédit	21 312	3 057	1 414	307	19 591
Grandes entreprises	140 493	5 439	2 852	1 480	136 161
Clientèle de détail	147 352	7 766	4 431	889	142 032
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	408 476	16 936	9 124	2 709	396 643

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 487 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	4 961	62	56	28	4 877
Banques centrales	25 500	-	-	-	25 500
Établissements de crédit	93 392	648	557	-	92 835
Institutions non établissements de crédit	41 272	2 571	1 214	646	39 412
Grandes entreprises	144 469	5 297	2 786	1 333	140 350
Clientèle de détail	151 308	8 771	5 337	856	145 115
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	460 902	17 349	9 950	2 863	448 089

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 389 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	2 960	3 383
Institutions non établissements de crédit	34 499	17 255
Grandes entreprises	75 962	95 911
Clientèle de détail	20 810	26 053
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	134 231	142 602
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
Administrations centrales	404	325
Institutions non établissements de crédit	11 777	9 098
Grandes entreprises	35 983	38 405
Clientèle de détail	29 990	34 844
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	78 154	82 672

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Administrations centrales	8 325	10 862
Institutions non établissements de crédit	49 258	58 587
Grandes entreprises	117 436	111 011
Clientèle de détail	309 601	303 178
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	484 620	483 638

CONCENTRATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE L'ACTIVITÉ DE CRÉDIT

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
(HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	190 610	5 415	2 861	963	186 786
Autres pays de l'Union européenne	116 316	8 804	4 631	1 072	110 613
Autres pays d'Europe	15 280	372	174	96	15 010
Amérique du Nord	11 819	304	157	84	11 578
Amériques centrale et du Sud	12 050	589	522	35	11 493
Afrique et Moyen-Orient	20 595	1 142	688	222	19 685
Asie et Océanie (hors Japon)	25 304	222	33	204	25 067
Japon	16 502	89	58	33	16 411
Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	408 476	16 937	9 124	2 709	396 643

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 487 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	213 388	5 398	2 852	965	209 571
Autres pays de l'Union européenne	126 185	8 798	5 075	1 019	120 091
Autres pays d'Europe	16 050	461	233	97	15 720
Amérique du Nord	39 540	507	343	361	38 836
Amériques centrale et du Sud	12 744	880	658	17	12 069
Afrique et Moyen-Orient	18 279	998	705	181	17 393
Asie et Océanie (hors Japon)	18 541	198	17	126	18 398
Japon	16 175	109	67	97	16 011
Organismes supranationaux	-	-	-	-	-
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE ⁽¹⁾	460 902	17 349	9 950	2 863	448 089

(1) Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 2 389 millions d'euros.

ENGAGEMENTS DONNÉS EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	59 737	70 924
Autres pays de l'Union européenne	34 267	32 290
Autres pays d'Europe	4 606	6 790
Amérique du Nord	22 960	19 084
Amériques centrale et du Sud	3 634	4 010
Afrique et Moyen Orient	2 037	1 769
Asie et Océanie (hors Japon)	6 353	6 862
Japon	637	873
TOTAL ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	134 231	142 602
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	47 703	55 139
Autres pays de l'Union européenne	11 963	12 632
Autres pays d'Europe	2 058	3 627
Amérique du Nord	9 452	5 337
Amériques centrale et du Sud	637	559
Afrique et Moyen Orient	1 395	1 360
Asie et Océanie (hors Japon)	3 737	3 123
Japon	1 209	895
TOTAL ENGAGEMENTS DE GARANTIE	78 154	82 672

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
France (y compris DOM-TOM)	344 740	340 783
Autres pays de l'Union européenne	75 195	74 415
Autres pays d'Europe	10 648	11 745
Amérique du Nord	21 777	26 133
Amériques centrale et du Sud	4 427	3 583
Afrique et Moyen Orient	15 994	13 747
Asie et Océanie (hors Japon)	6 591	9 212
Japon	5 248	4 020
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	484 620	483 638

INFORMATIONS SUR LES ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2013						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 875	2 728
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	274	455
Administrations centrales	-	-	-	-	-	1	1
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	1
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	260	414
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	13	39
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 334	349	167	88	6 938	7 813	11 514
Administrations centrales	41	1	-	1	43	4	25
Banques centrales	-	-	-	-	-	1	-
Établissements de crédit	35	-	-	-	35	243	406
Institutions non établissements de crédit	1 066	98	75	45	1 284	1 643	1 521
Grandes entreprises	2 424	114	22	18	2 578	2 587	4 343
Clientèle de détail	2 768	136	70	24	2 998	3 335	5 219
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	6 334	349	167	88	6 938	10 962	14 697

	31/12/2012 Retraité						
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
(en millions d'euros)	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	2 770	1 936
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	591	569
Administrations centrales ⁽¹⁾	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	1	8
Établissements de crédit	-	-	-	-	-	444	501
Institutions non établissements de crédit	-	-	-	-	-	146	60
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	6 254	312	370	75	7 011	7 401	12 395
Administrations centrales	51	2	4	2	59	6	60
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Établissements de crédit	108	33	223	-	365	91	553
Institutions non établissements de crédit	774	41	25	3	843	1 357	1 140
Grandes entreprises	2 060	131	69	63	2 322	2 511	4 551
Clientèle de détail	3 261	105	49	7	3 422	3 436	6 091
TOTAL ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT	6 254	312	370	75	7 011	10 762	14 900

(1) Les titres d'État grecs ont fait l'objet d'un échange dans le cadre du plan de restructuration de la dette souveraine annoncé par l'État grec le 21 février 2012. Cette opération est à l'origine de la baisse des dépréciations pour - 5 milliards d'euros et de la valeur nette comptable pour - 2 milliards d'euros.

3.2 Risque de marché

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risque de marché")

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- ▶ les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- ▶ les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- ▶ les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2013						31/12/2012
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Retraité
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	3 310	10 380	14 726	28 416
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	3 245	10 108	14 583	27 936
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-
Caps – floors – collars	-	-	-	65	272	143	480
Autres instruments conditionnels	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de devises et or	-	-	-	72	12	34	118
Opérations fermes de change	-	-	-	71	12	34	117
Options de change	-	-	-	1	-	-	1
Autres instruments	-	-	-	58	7	1	66
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	58	7	1	66
Sous-total	-	-	-	3 440	10 399	14 761	28 600
Opérations de change à terme	-	-	-	39	27	84	150
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	-	-	-	3 479	10 426	14 845	28 750

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	2 570	10 663	17 603	30 836	41 828
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	2 483	10 426	17 512	30 421	41 391
Options de taux	-	-	-	-	-	-	-	5
Caps - floors - collars	-	-	-	84	236	90	410	425
Autres instruments conditionnels	-	-	-	3	1	1	5	7
Instruments de devises et or	-	-	-	125	31	5	161	368
Opérations fermes de change	-	-	-	124	31	5	160	366
Options de change	-	-	-	1	-	-	1	2
Autres instruments	-	-	-	7	-	1	8	17
Dérivés sur actions & indices boursiers	-	-	-	7	-	1	8	17
Sous-total	-	-	-	2 702	10 694	17 609	31 005	42 213
Opérations de change à terme	-	-	-	149	12	6	167	198
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	-	-	-	2 851	10 706	17 615	31 172	42 411

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	2	6	-	16 909	37 385	64 829	119 131	160 572
<i>Futures</i>	1	-	-	-	-	-	1	-
FRA	-	-	-	252	135	-	387	774
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	16 021	27 434	38 458	81 913	109 500
Options de taux	-	-	-	51	2 938	22 316	25 305	35 701
Caps – floors – collars	-	-	-	585	6 878	3 941	11 404	14 589
Autres instruments conditionnels	1	6	-	-	-	114	121	8
Instruments de devises et or	-	-	-	3 205	2 781	3 190	9 176	10 378
Opérations fermes de change	-	-	-	1 998	1 199	1 154	4 351	3 582
Options de change	-	-	-	1 207	1 582	2 036	4 825	6 796
Autres instruments	36	119	8	3 527	8 214	882	12 786	18 714
Dérivés sur actions & indices boursiers	36	119	8	1 643	4 621	624	7 051	7 103
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	13	-	-	13	27
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	588
Dérivés de crédits	-	-	-	1 871	3 593	258	5 722	10 996
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	38	125	8	23 641	48 380	68 901	141 093	189 664
Opérations de change à terme	-	-	-	8 136	871	212	9 219	9 093
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – ACTIF	38	125	8	31 777	49 251	69 113	150 312	198 757

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2013							31/12/2012 Retraité
	Opérations sur marchés organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	17 816	35 158	64 689	117 663	157 446
<i>Futures</i>	-	-	-	-	-	-	-	1
FRA	-	-	-	252	127	-	379	730
Swaps de taux d'intérêts	-	-	-	16 594	23 266	36 428	76 288	100 688
Options de taux	-	-	-	137	3 615	23 382	27 134	37 983
Caps – floors – collars	-	-	-	822	8 135	4 801	13 758	17 931
Autres instruments conditionnels	-	-	-	11	15	78	104	113
Instruments de devises et or	-	-	-	3 268	2 969	2 709	8 946	10 285
Opérations fermes de change	-	-	-	1 542	1 325	784	3 651	3 289
Options de change	-	-	-	1 726	1 644	1 925	5 295	6 996
Autres instruments	29	128	2	3 664	8 382	921	13 126	19 790
Dérivés sur actions & indices boursiers	29	128	2	1 494	4 587	561	6 801	7 543
Dérivés sur métaux précieux	-	-	-	14	1	-	15	31
Dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-	550
Dérivés de crédits	-	-	-	2 137	3 794	360	6 291	11 646
Autres	-	-	-	19	-	-	19	20
Sous-total	29	128	2	24 748	46 509	68 319	139 735	187 521
Opérations de change à terme	-	-	-	7 854	1 493	143	9 490	8 571
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – PASSIF	29	128	2	32 602	48 002	68 462	149 225	196 092

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<i>(en millions d'euros)</i>		
Instruments de taux d'intérêt	12 413 410	11 614 034
<i>Futures</i>	1 951 696	385 345
FRA	96 953	1 309 145
Swaps de taux d'intérêts	8 074 879	7 386 997
Options de taux	1 304 230	1 434 031
Caps - floors - collars	985 523	1 098 473
Autres instruments conditionnels	129	43
Instruments de devises et or	2 444 153	2 414 807
Opérations fermes de change	1 971 497	1 890 181
Options de change	472 656	524 626
Autres instruments	756 371	1 195 451
Dérivés sur actions & indices boursiers	75 309	110 805
Dérivés sur métaux précieux	594	811
Dérivés sur produits de base	-	7 235
Dérivés de crédits	680 465	1 076 273
Autres	3	327
Sous-total	15 613 934	15 224 292
Opérations de change à terme	254 789	323 499
TOTAL NOTIONNELS	15 868 723	15 547 791

RISQUE DE CHANGE

CONTRIBUTION DES DIFFÉRENTES DEVISES AU BILAN CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	1 211 236	1 217 639	1 275 045	1 274 582
Autres devises de l'Union européenne	34 916	41 454	29 928	25 976
USD	209 516	213 358	227 994	232 358
JPY	30 457	24 790	30 199	40 435
Autres devises	50 748	39 632	54 263	44 078
TOTAL BILAN	1 536 873	1 536 873	1 617 429	1 617 429

DÉTAIL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET DES DETTES SUBORDONNÉES PAR MONNAIE D'ÉMISSION

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	67 707	16 097	5 806	65 934	17 825	5 814
Autres devises de l'Union européenne	1 253	978	1 010	1 612	1 209	1 031
USD	6 903	1 138	2 730	4 795	536	2 929
JPY	1 735	-	-	2 039	-	-
Autres devises	1 701	143	190	2 319	155	201
TOTAL	79 299	18 356	9 736	76 699	19 725	9 975

3.3 Risque de liquidité et de financement

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Gestion du bilan")

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	112 375	76 942	116 645	62 162	1 320	369 444
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	70 925	34 934	109 950	92 202	4 524	312 535
Total	183 300	111 876	226 595	154 364	5 844	681 979
Dépréciations						(11 833)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						670 146

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	144 069	63 956	108 679	64 769	4 651	386 124
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	87 019	33 828	118 358	98 510	4 297	342 012
Total	231 088	97 784	227 037	163 279	8 948	728 136
Dépréciations						(12 813)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						715 323

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DE LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	81 524	14 810	36 655	20 252	699	153 940
Dettes envers la clientèle	401 818	41 724	29 871	7 470	3 737	484 620
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	483 342	56 534	66 526	27 722	4 436	638 560

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	69 037	12 929	56 003	19 968	2 714	160 651
Dettes envers la clientèle	405 907	31 924	34 658	7 480	3 669	483 638
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	474 944	44 853	90 661	27 448	6 383	644 289

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	112	67	-	-	-	179
Titres du marché interbancaire	-	2 544	7 704	10 129	-	20 377
Titres de créances négociables	29 451	13 611	1 402	255	-	44 719
Emprunts obligataires	8 601	8 645	42 090	19 963	-	79 299
Autres dettes représentées par un titre	1 444	1 408	423	84	-	3 359
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	39 608	26 275	51 619	30 431	-	147 933
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	585	540	5 045	12 186	-	18 356
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	9 736	9 736
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	141	141
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	1	120	121
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	585	540	5 045	12 187	9 997	28 354

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	137	61	-	-	-	198
Titres du marché interbancaire	-	1 991	8 364	10 236	-	20 591
Titres de créances négociables	32 557	14 630	1 399	352	-	48 938
Emprunts obligataires	7 657	8 922	42 104	18 016	-	76 699
Autres dettes représentées par un titre	1 725	1 611	430	198	-	3 964
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	42 076	27 215	52 297	28 802	-	150 390
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	288	1 554	2 730	15 153	-	19 725
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4	1	-	211	9 759	9 975
Dépôt de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	136	136
Titres et emprunts participatifs	1	-	-	2	141	144
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	293	1 555	2 730	15 366	10 036	29 980

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURITÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties Financières données	201	340	-	-	-	541

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Garanties Financières données	174	372	-	-	-	546

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 "Risque de marché".

3.4 Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

(Cf. chapitre "Facteurs de risques – Gestion du bilan")

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre **d'une relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi :

- ▶ de couverture de valeur ;
- ▶ de couverture de résultats futurs ;
- ▶ de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISE

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	27 575	30 868	1 124 011	40 247	42 276	1 172 979
Taux d'intérêt	27 333	30 613	1 063 922	39 417	41 796	1 101 015
Instruments de capitaux propres	11	2	9	13	2	356
Change	231	253	50 300	817	478	71 608
Crédit	-	-	9 769	-	-	-
Matières premières	-	-	11	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couverture de flux de trésorerie	1 154	288	45 192	1 575	121	27 489
Taux d'intérêt	1 084	223	30 475	1 490	31	14 480
Instruments de capitaux propres	55	6	196	19	15	90
Change	15	59	14 521	66	75	12 919
Crédit	-	-	-	-	-	-
Matières premières	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	21	16	3 246	28	14	3 695
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	28 750	31 172	1 172 449	41 850	42 411	1 204 163

3.5 Risques opérationnels

(cf. chapitre "Facteurs de risques – Risques opérationnels")

Le risque opérationnel correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6 Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. À ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes "adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit" et "conglomérats financiers",

le groupe Crédit Agricole S.A. est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Crédit Agricole S.A. est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (*Capital Requirements Directive*) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les "exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement" et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1^{er} janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Crédit Agricole S.A. a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé. Cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (*Tier 1*) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents ;
- les fonds propres complémentaires (*Tier 2*), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées ;
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (*Tier 3*) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du *Tier 1* et du *Tier 2*, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, le groupe Crédit Agricole S.A. doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2013, comme en 2012, le groupe Crédit Agricole S.A. a répondu aux exigences réglementaires.

NOTE 4 Notes relatives au compte de résultat et au résultat global

Afin d'assurer la comparabilité des comptes, en application d'IFRS 5, les contributions au 31 décembre 2012 des comptes de Newedge, d'entités nordiques de CA Consumer Finance et de Crédit Agricole Bulgarie dans le compte de résultat du groupe Crédit Agricole S.A. ont été reclassées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En outre, les comptes retraités au 31 décembre 2012 intègrent la correction de la valorisation de dérivés sur un nombre limité d'opérations complexes.

4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	1 121	1 073
Sur opérations internes au Crédit Agricole	5 063	6 196
Sur opérations avec la clientèle	12 540	13 481
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	6 964	7 164
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	623	763
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	1 605	1 948
Sur opérations de location-financement	938	1 099
Autres intérêts et produits assimilés	27	486
PRODUITS D'INTÉRÊTS ⁽¹⁾	28 881	32 210
Sur opérations avec les établissements de crédit	(931)	(1 239)
Sur opérations internes au Crédit Agricole	(1 419)	(1 646)
Sur opérations avec la clientèle	(6 546)	(7 635)
Sur dettes représentées par un titre	(4 327)	(4 052)
Sur dettes subordonnées	(1 476)	(1 141)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(1 121)	(1 802)
Sur opérations de location-financement	(199)	(239)
Autres intérêts et charges assimilées	16	138
CHARGES D'INTÉRÊTS	(16 003)	(17 616)

(1) Dont 204 millions d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 188 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2012, le rachat de dettes subordonnées Crédit Agricole S.A. impacte les Autres intérêts et produits assimilés d'une part et les Charges d'intérêts sur dettes subordonnées d'autre part pour un impact global de + 864 millions d'euros.

4.2 Commissions nettes

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	243	(48)	195	237	(96)	141
Sur opérations internes au Crédit Agricole	563	(1 115)	(552)	496	(1 014)	(518)
Sur opérations avec la clientèle	1 681	(169)	1 512	1 684	(184)	1 500
Sur opérations sur titres	184	(167)	17	270	(238)	32
Sur opérations de change	32	(13)	19	41	(18)	23
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	242	(125)	117	205	(130)	75
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	1 966	(2 711)	(745)	2 012	(2 827)	(815)
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 653	(696)	1 957	2 595	(655)	1 940
PRODUITS NETS DES COMMISSIONS	7 564	(5 044)	2 520	7 540	(5 162)	2 378

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dividendes reçus	435	353
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature ⁽¹⁾	26	(462)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par option ⁽²⁾	2 524	5 325
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	525	224
Résultat de la comptabilité de couverture	(100)	(22)
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	3 410	5 418

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif-passif à la juste valeur par résultat par nature à hauteur de + 125 millions d'euros au 31 décembre 2012 (cf. note 6.2 "Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat").

(2) Le résultat dégagé sur les Actifs financiers détenus par les sociétés d'assurance s'élève à 3 191 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 6 367 millions d'euros au 31 décembre 2012. Ce poste comprend notamment la variation de valeur des actifs sur contrats en unités de compte, soit 2 046 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 3 976 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, font l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

En conséquence, le *spread* émetteur sur ces émissions fait l'objet d'un classement en Plus ou moins-values latentes sur

passifs à la juste valeur par résultat par option au 31 décembre 2013 pour un montant de - 529 millions d'euros. Au 31 décembre 2012, l'impact de - 933 millions d'euros était comptabilisé en Plus- ou moins-values latentes sur passifs à la juste valeur par résultat par nature.

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	10 109	(10 128)	(19)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	4 250	(5 729)	(1 479)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	5 859	(4 399)	1 460
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	24 983	(24 978)	5
Variations de juste valeur des éléments couverts	12 806	(12 041)	765
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	12 177	(12 937)	(760)
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	10	(96)	(86)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	10	(96)	(86)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	35 102	(35 202)	(100)

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur	6 356	(6 372)	(16)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 678	(3 078)	600
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	2 678	(3 294)	(616)
Couvertures de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	28 885	(28 891)	(6)
Variations de juste valeur des éléments couverts	13 675	(15 215)	(1 540)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	15 210	(13 676)	1 534
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	35 241	(35 263)	(22)

4.4 Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dividendes reçus	620	681
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	1 783	199
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	(394)	(855)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-	(172)
GAINS OU PERTES NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	2 009	(147)

(1) Hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8 "Coût du risque".

La variation à la hausse des plus ou moins values de cessions réalisées sur les actifs financiers disponibles à la vente de 1 584 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2012 s'explique principalement par l'amélioration des résultats de cession dégagés par les entités de l'assurance.

4.5 Produits et charges nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	56	43
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrat d'assurance	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance ⁽¹⁾	6 910	2 947
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance ⁽²⁾	(12 170)	(9 929)
Produits nets des immeubles de placement	117	148
Autres produits (charges) nets	285	502
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	(4 802)	(6 289)

(1) La hausse de 3 963 millions d'euros des autres produits nets de l'activité d'assurance est principalement due à la hausse des primes d'assurance-vie émises pour 3 133 millions d'euros en liaison avec le développement de l'activité et à la baisse des prestations versées au titre des sinistres pour 891 millions d'euros.

(2) La variation de - 2 241 millions d'euros des provisions techniques d'assurance est essentiellement due à une dotation aux provisions mathématiques de - 1 808 millions d'euros. Cette provision est imputable à hauteur de - 3 435 millions d'euros aux contrats en euros et à hauteur de + 1 626 millions d'euros aux contrats en unités de compte.

4.6 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Charges de personnel	(6 399)	(6 613)
Impôts et taxes	(509)	(461)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(3 702)	(3 845)
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(10 610)	(10 919)

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. intégrées globalement et proportionnellement est la suivante au titre de 2013 :

	2013							2012 Retraité
(en milliers d'euros hors taxes)	Ernst & Young	Pricewaterhouse Coopers	Mazars	KPMG	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	14 472	11 632	1 238	226	45	740	28 353	30 483
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes	7 195	5 439	20	206	9	9	12 878	8 564
TOTAL HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	21 667	17 071	1 258	432	54	749	41 231	39 047

4.7 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dotations aux amortissements	(669)	(695)
Immobilisations corporelles	(389)	(430)
Immobilisations incorporelles	(280)	(265)
Dotations (reprises) aux dépréciations	2	(10)
Immobilisations corporelles	3	(10)
Immobilisations incorporelles	(1)	-
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	(667)	(705)

4.8 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dotations aux provisions et aux dépréciations	(4 415)	(5 798)
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	(13)	(21)
Prêts et créances	(3 976)	(4 658)
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	(17)	(30)
Engagements par signature	(58)	(184)
Risques et charges	(351)	(905)
Reprises de provisions et de dépréciations	1 951	3 736
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	19	1 101
Prêts et créances	1 612	2 198
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Autres actifs	5	3
Engagements par signature	47	76
Risques et charges	268	358
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	(2 464)	(2 062)
Plus ou moins-values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	(12)	(1 145)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(576)	(622)
Récupérations sur prêts et créances amortis	211	201
Décotes sur crédits restructurés	(38)	(51)
Pertes sur engagements par signature	2	-
Autres pertes	(84)	(24)
COÛT DU RISQUE	(2 961)	(3 703)

Au 31 décembre 2013, les dotations aux provisions et dépréciations sur prêts et créances comprennent les dotations constatées sur les portefeuilles de CDOs et RMBS pour -123 millions d'euros. Les reprises de provisions sur prêts et créances comprennent 316 millions d'euros de reprises nettes de provisions collectives sur les portefeuilles de CDOs et RMBS. Les pertes sur prêts et créances comprennent - 209 millions d'euros de moins-values sur cessions de CDOs et RMBS.

Les impacts étaient respectivement de 212 millions d'euros et de - 348 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les coûts induits par la restructuration de la dette grecque impactent le coût du risque à hauteur de - 53 millions d'euros au 31 décembre 2012.

4.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	86	134
Plus-values de cession	108	147
Moins-values de cession	(22)	(13)
Titres de capitaux propres consolidés	21	43
Plus-values de cession	27	52
Moins-values de cession	(6)	(9)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement	9	-
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	116	177

4.10 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Charge d'impôt courant	587	(450)
Charge d'impôt différé	(727)	59
CHARGE D'IMPÔT DE LA PÉRIODE	(140)	(391)

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 DÉCEMBRE 2013

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	1 892	38,00 %	(719)
Effet des différences permanentes		10,10 %	(191)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		(6,66 %)	126
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(1,85 %)	35
Effet de l'imposition à taux réduit		(17,28 %)	327
Effet des autres éléments		(14,90 %)	282
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		7,40 %	(140)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

AU 31 DÉCEMBRE 2012

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	805	36,10 %	(291)
Effet des différences permanentes ⁽¹⁾		9,44 %	(76)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		2,98 %	(24)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		11,68 %	(94)
Effet de l'imposition à taux réduit		(2,24 %)	18
Effet des autres éléments		(9,19 %)	74
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		48,77 %	(393)

(1) Dont -128 millions d'euros liés aux nouvelles règles de fiscalisation de la réserve de capitalisation des assurances.

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle et la contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

4.11 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(346)	(141)
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	(346)	(141)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	(72)	5 592
Écart de réévaluation de la période	388	4 896
Transferts en résultat	(450)	457
Autres reclassifications	(10)	239
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(325)	201
Écart de réévaluation de la période	(391)	200
Transferts en résultat	6	5
Autres reclassifications	60	(4)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	16	60
Écart de réévaluation de la période	-	-
Transferts en résultat	-	-
Autres reclassifications	16	60
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(150)	183
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	225	(1 655)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	(25)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾	(652)	4 215
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	35	(270)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	2	-
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(38)	(39)
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(14)	91
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	10
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(15)	(208)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(667)	4 007
Dont part du Groupe	(582)	3 870
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(85)	137

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe a eu un impact de + 941 millions d'euros sur la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et a donné lieu à l'enregistrement d'un impôt différé passif de 324 millions d'euros, soit un impact net constaté en capitaux propres de + 617 millions d'euros.

**DÉTAIL DES EFFETS D'IMPÔT RELATIFS AUX GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

	31/12/2012 Retraité				Variation				31/12/2013			
	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe	Brut	Impôt	Net d'impôt	Net dont part Groupe
<i>(en millions d'euros)</i>												
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables												
Gains et pertes sur écarts de conversion	(125)	-	(125)	(53)	(346)	-	(346)	(238)	(471)	-	(471)	(291)
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente ⁽¹⁾	3 039	(803)	2 236	2 244	(72)	80	8	(23)	2 967	(723)	2 244	2 221
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	872	(329)	543	530	(325)	147	(178)	(173)	547	(182)	365	357
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(57)	-	(57)	(51)	16	(2)	14	12	(41)	(2)	(43)	(39)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence ⁽¹⁾	3 729	(1 132)	2 597	2 670	(727)	225	(502)	(422)	3 002	(907)	2 095	2 248
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	314	(60)	254	252	(150)	-	(150)	(145)	164	(60)	104	107
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables ⁽¹⁾	4 043	(1 192)	2 851	2 922	(877)	225	(652)	(567)	3 166	(967)	2 199	2 355
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables												
Gains et pertes actuariels sur avantages post-emploi	(327)	100	(227)	(216)	35	(14)	21	22	(292)	86	(206)	(194)
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés	(2)	-	(2)	(1)	2	-	2	1	-	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	(329)	100	(229)	(217)	37	(14)	23	23	(292)	86	(206)	(194)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	(174)	10	(164)	(165)	(38)	-	(38)	(38)	(212)	10	(202)	(203)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	(503)	110	(393)	(382)	(1)	(14)	(15)	(15)	(504)	96	(408)	(397)
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	3 540	(1 082)	2 458	2 540	(878)	211	(667)	(582)	2 662	(871)	1 791	1 958

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe a eu un impact de + 941 millions d'euros sur la rubrique Gains et pertes sur actifs financiers disponibles à la vente et a donné lieu à l'enregistrement d'un impôt différé passif de 324 millions d'euros, soit un impact net constaté en capitaux propres de + 617 millions d'euros.

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le *reporting* interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le *reporting* interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont organisées en sept secteurs opérationnels :

■ les six pôles métiers suivants :

- Banque de proximité en France – Caisses régionales,
- Banque de proximité en France – réseau LCL,
- Banque de proximité à l'international,
- Gestion de l'épargne,
- Services financiers spécialisés,
- Banque de financement et d'investissement ;

■ auxquels s'ajoute un pôle "Activités hors métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

1. Banque de proximité en France – Caisses régionales

Ce pôle métier recouvre les Caisses régionales et leurs filiales.

Les Caisses régionales représentent la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole commercialisent toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance-vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiement. Les Caisses régionales distribuent également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance-vie.

2. Banque de proximité en France – Réseau LCL

Ce pôle métier regroupe les activités du réseau de LCL en France, à forte implantation urbaine, privilégiant une approche segmentée de la clientèle (avec les particuliers, professionnels, petites et moyennes entreprises).

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

3. Banque de proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales et les participations étrangères - intégrées globalement ou par mise en équivalence - dont l'activité relève majoritairement de la banque de détail.

Ces filiales et participations sont principalement implantées en Europe : Cariparma, FriulAdria et Carispezia en Italie, Crédit Agricole Polska en Pologne, Banco Espírito Santo au Portugal, Bankoia en Espagne, Crelan S.A. en Belgique, PJSC Crédit Agricole Bank en Ukraine, Crédit Agricole Banka Srbija A.D. Novi Sad en Serbie, Credit Agricole Romania, Credit Agricole Bank Albania S.A., ainsi que Crédit Agricole Bulgarie classée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5.

Les filiales sont dans une moindre mesure au Moyen-Orient et en Afrique (Crédit du Maroc, Crédit Agricole Egypt, etc.). Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont toutefois pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services financiers spécialisés".

4. Gestion de l'épargne

Cette ligne métier comprend :

- les activités de gestion d'actifs exercées par le groupe Amundi, offrant des solutions d'épargne pour les particuliers et des solutions d'investissement pour les institutionnels ;
- les services financiers aux institutionnels : CACEIS Bank pour la fonction conservation et CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds ;
- les activités d'assurance-vie et d'assurance de personnes (exercées par Predica et la Médicale de France, ainsi que par CA Vita en Italie) ;
- les activités d'assurance dommages (exercées par Pacifica ainsi que par BES Seguros au Portugal) ;
- les activités d'assurance aux emprunteurs (exercées par Crédit Agricole Creditor Insurance) ;
- ainsi que les activités de banque privée exercées principalement par CA Indosuez Private Banking et par des filiales de Crédit Agricole CIB (Crédit Agricole Suisse, Crédit Agricole Luxembourg, Crédit Foncier de Monaco, etc.).

5. Services financiers spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation autour de Crédit Agricole Consumer Finance en France et au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos S.p.A, Forso, Credit-Plus, Ribank, Credibom, Interbank Group, Emporiki Credicom et FGA Capital S.p.A ainsi que Finaref AB et Dan Aktiv, classées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession, en application d'IFRS 5) ;
- des services financiers spécialisés aux entreprises tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL).

6. Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement se décompose en trois grandes activités pour l'essentiel réalisées par Crédit Agricole CIB :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale en France et à l'international et de financements structurés : financements de projets, financements aéronautiques, financements maritimes, financements d'acquisition, financements immobiliers, commerce international ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux

et marché de la dette), celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ainsi que les activités de courtage sur actions réalisés par Crédit Agricole Cheuvreux et CLSA et sur *futures* par Newedge (classées en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession en application d'IFRS 5) ;

- depuis la mise en place au troisième trimestre 2012 de la nouvelle organisation de Crédit Agricole CIB liée au plan d'adaptation, les activités en extinction regroupent désormais les activités de corrélation, les portefeuilles de CDO, CLO, ABS, les dérivés actions hors *corporates* et convertibles, les dérivés exotiques de taux, et les portefeuilles dépréciés à sous-jacents résidentiels immobiliers.

7. Activités hors métiers

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif et la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières.

Il comprend également le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. (Uni-éditions, Foncaris, etc.).

Ce pôle comprend également les résultats des sociétés de moyens, des sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles et des activités en réorganisation.

Il intègre enfin les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ainsi que la réévaluation des dettes structurées émises par Crédit Agricole CIB.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

Afin d'assurer une cohérence entre l'information sectorielle du Groupe et les données internes de gestion qui permettent d'évaluer

la performance de chaque métier du Groupe, l'impact de l'évolution du *spread* émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB fait l'objet, à compter de 2013, d'une comptabilisation en Activités hors métiers au lieu de Banque de financement et d'investissement.

L'information sectorielle par secteur opérationnel au 31 décembre 2012 a été retraitée en conséquence.

(en millions d'euros)	31/12/2013							
	Banque de proximité en France		Banque de Proximité à l'International	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement	Activités hors métiers ^{(1) (2)}	Total
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire	-	3 811	2 436	3 218	5 130	3 595	(2 175)	16 015
Charges d'exploitation	-	(2 514)	(1 517)	(1 548)	(2 494)	(2 305)	(899)	(11 277)
Résultat brut d'exploitation	-	1 297	919	1 670	2 636	1 290	(3 074)	4 738
Coût du risque ⁽¹⁾	-	(304)	(604)	(1 514)	(27)	(509)	(3)	(2 961)
Résultat d'exploitation	-	993	315	156	2 609	781	(3 077)	1 777
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	1 064	-	(98)	29	16	115	(52)	1 074
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	5	9	-	2	18	82	116
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	1 064	998	226	185	2 627	914	(3 047)	2 967
Impôts sur les bénéfices	-	(368)	(91)	(68)	(901)	(279)	1 567	(140)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	(26)	(76)	-	156	-	54
Résultat net de la période	1 064	630	109	41	1 726	791	(1 480)	2 881
Participations ne donnant pas le contrôle	-	31	61	(43)	163	16	148	376
Résultat net part du Groupe	1 064	599	48	84	1 563	775	(1 628)	2 505
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	15 895	-	1 036	259	87	1 370	449	19 096
dont écarts d'acquisition	-	5 263	2 009	1 434	4 552	476	-	13 734
TOTAL ACTIF ⁽²⁾	9 389	109 134	58 621	96 249	394 582	680 544	188 354	1 536 873

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

(2) Le *spread* émetteur Crédit Agricole CIB est classé en Activités hors métiers pour - 529 millions d'euros en Produit net bancaire, + 182 millions d'euros d'impôt sur les bénéfices, - 347 millions d'euros en Résultat net dont - 8 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité							Total
	Banque de proximité en France		Banque de proximité à l'International	Services financiers spécialisés	Gestion de l'épargne	Banque de financement et d'investissement ⁽³⁾	Activités hors métiers ^{(1) (3)}	
	Caisses régionales	Réseau LCL						
Produit net bancaire ⁽²⁾	-	3 891	2 463	3 364	5 160	3 725	(2 649)	15 954
Charges d'exploitation	-	(2 522)	(1 696)	(1 576)	(2 401)	(2 513)	(916)	(11 624)
Résultat brut d'exploitation	-	1 369	767	1 788	2 759	1 212	(3 565)	4 330
Coût du risque ⁽¹⁾	-	(311)	(515)	(2 082)	(55)	(465)	(275)	(3 703)
Résultat d'exploitation	-	1 058	252	(294)	2 704	747	(3 840)	627
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	824	-	(393)	19	10	165	(122)	503
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	1	(3)	-	28	28	123	177
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	(1 066)	(1 495)	-	(466)	-	(3 027)
Résultat avant impôt	824	1 059	(1 210)	(1 770)	2 742	474	(3 839)	(1 720)
Impôts sur les bénéfices ⁽²⁾	-	(361)	(50)	(93)	(848)	(171)	1 132	(391)
Gains ou pertes nets des activités arrêtées	-	-	(3 751)	25	-	(594)	-	(4 320)
Résultat net de l'exercice	824	698	(5 011)	(1 838)	1 894	(291)	(2 707)	(6 431)
Participations ne donnant pas le contrôle	-	35	(131)	(225)	174	(10)	115	(42)
Résultat net part du Groupe	824	663	(4 880)	(1 613)	1 720	(281)	(2 822)	(6 389)
Actifs sectoriels								
dont parts dans les entreprises mises en équivalence	15 071	-	1 246	210	86	1 367	581	18 561
dont écarts d'acquisition	-	5 263	2 018	1 615	4 539	476	72	13 983
TOTAL ACTIF ⁽²⁾	8 580	115 394	71 259	107 453	390 294	797 210	127 239	1 617 429

(1) Le coût du risque des Activités hors métiers intègre notamment les provisions comptabilisées par Crédit Agricole S.A. au titre des garanties octroyées à ses filiales.

(2) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte le Produit net bancaire à hauteur de + 125 millions d'euros au 31 décembre 2012, les Impôts sur les bénéfices à hauteur de - 43 millions d'euros au 31 décembre 2012 et le total actif à hauteur de - 183 millions d'euros au 31 décembre 2012.

(3) Le spread émetteur Crédit Agricole CIB a été reclassé de Banque de financement et d'investissement à Activités hors métiers pour - 933 millions d'euros en Produit net bancaire, + 321 millions d'euros d'Impôt sur les bénéfices, - 612 millions d'euros en Résultat net dont - 14 millions d'euros de Participations ne donnant pas le contrôle.

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en millions d'euros)	31/12/2013				31/12/2012 Retraité			
	Résultat net part Groupe	Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
France (y compris DOM-TOM)	876	8 175	1 232 815	10 276	(1 137)	7 636	1 299 559	10 305
Autres pays de l'Union européenne	804	5 224	151 405	2 761	(5 865)	5 701	168 104	2 992
Autres pays d'Europe	145	692	18 474	508	203	768	18 573	507
Amérique du Nord	295	794	75 956	55	221	804	82 605	27
Amériques centrale et du Sud	4	39	2 209	21	(1)	43	268	22
Afrique et Moyen Orient	211	418	9 654	85	113	423	10 044	94
Asie et Océanie (hors Japon)	149	489	21 432	-	100	411	16 679	-
Japon	21	184	24 928	28	(23)	168	21 597	36
TOTAL	2 505	16 015	1 536 873	13 734	(6 389)	15 954	1 617 429	13 983

5.3 Spécificités de l'assurance

MARGE BRUTE DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Primes émises	25 701	22 563
Variation des primes non acquises	(26)	(53)
Primes acquises	25 675	22 510
Autres produits d'exploitation	107	184
Produits des placements	7 763	7 784
Charges des placements	(250)	(375)
Plus ou moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	1 237	(331)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	2 381	5 592
Variation des dépréciations sur placements	(311)	(331)
Produits des placements nets de charges	10 820	12 339
Charges de prestations des contrats ⁽¹⁾	(31 207)	(29 580)
Produits des cessions en réassurance	390	391
Charges des cessions en réassurance	(493)	(507)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(103)	(116)
Frais d'acquisition des contrats	(1 899)	(1 832)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés	(3)	(4)
Frais d'administration	(1 204)	(1 169)
Autres produits et charges opérationnels courants	(313)	(607)
Autres produits et charges opérationnels	-	28
Résultat opérationnel	1 873	1 753
Charge de financement	(270)	(177)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	-	-
Impôts sur les résultats	(608)	(491)
Résultat net de l'ensemble consolidé	995	1 085
Participations ne donnant pas le contrôle	3	4
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	992	1 081

(1) Dont - 18,6 milliards d'euros de coût des rachats et des sinistres au 31 décembre 2013 (- 19,5 milliards d'euros en 2012), - 0,8 milliard d'euros de variation de la participation aux bénéfices des assurés au 31 décembre 2013 (- 0,4 milliard d'euros en 2012) et - 11,6 milliards d'euros de variation des provisions techniques au 31 décembre 2013 (- 9,5 milliards d'euros en 2012).

VENTILATION DES PLACEMENTS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
Actifs disponibles à la vente	168 391	12 602	(1 689)	154 982	14 429	(2 395)
Effets publics et valeurs assimilées	16 739	415	(240)	11 918	426	(485)
Obligations et autres titres à revenu fixe	133 801	9 357	(1 254)	124 431	11 675	(1 301)
Actions et autres titres à revenu variable	13 967	2 148	(194)	15 615	1 871	(552)
Titres de participation non consolidés	3 884	682	(1)	3 018	457	(57)

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Valeur au bilan	Valeur de marché	Valeur au bilan	Valeur de marché
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	14 340	16 245	14 602	17 474
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 171	3 655	3 162	3 906
Effets publics et valeurs assimilées	11 169	12 590	11 440	13 568
Dépréciations	-	-	-	-
Prêts et créances	5 547	5 484	8 503	8 936
Immeubles de placement	3 493	5 527	2 968	5 106

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option	69 878	67 110
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 619	33 433
Titres reçus en pension livrée	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	5 941	5 726
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 777	19 437
Actions et autres titres à revenu variable	8 466	7 574
Instruments dérivés	1 075	940

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
	Valeur au bilan	Valeur au bilan
TOTAL DES PLACEMENTS ASSURANCE	261 649	248 165

5.4 Banque de proximité en France – Réseau des Caisses régionales

ACTIVITÉ ET CONTRIBUTION DES CAISSES RÉGIONALES ET DE LEURS FILIALES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Produit net bancaire	14 172	12 870
Charges de fonctionnement	(7 658)	(7 652)
Résultat brut d'exploitation	6 514	5 218
Coût du risque	(1 005)	(853)
Résultat d'exploitation	5 509	4 365
Autres éléments du résultat	5	15
Charge d'impôt	(2 032)	(1 808)
Résultat net corrigé cumulé des Caisses régionales	3 482	2 572
Résultat net corrigé cumulé des filiales de Caisses régionales	46	50
Résultat net cumulé (100 %)	3 528	2 622
Résultat net cumulé en contribution avant retraitements	906	674
Complément dans la quote-part de résultat des Caisses régionales ⁽¹⁾	152	160
Résultat de dilution/reconstitution sur variation de capital	5	(11)
Autres retraitements et éliminations de consolidation	1	1
QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES ENTREPRISES MISES EN ÉQUIVALENCE	1 064	824

(1) Écart entre dividendes réellement versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. et dividendes calculés au pourcentage de détention des Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

NOTE 6 Notes relatives au bilan

6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 387	-	1 306	-
Banques centrales	66 797	2 852	41 408	1 061
VALEUR AU BILAN	68 184	2 852	42 714	1 061

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

PRÉSENTATION DES ÉMISSIONS STRUCTURÉES DE CRÉDIT AGRICOLE CIB

Les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, classées en Passifs financiers détenus à des fins de transaction, ont fait l'objet d'un reclassement en Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option à compter du 1^{er} janvier 2013. Ces émissions structurées s'élèvent à 30 029 millions d'euros au 31 décembre 2013.

L'intention de gestion associée à ces émissions n'est pas le rachat à court terme pour générer des profits sur des variations

de prix dans le cadre d'une activité de transaction. Toutefois, ces émissions structurées font l'objet d'une couverture économique au moyen d'instruments financiers gérés au sein des portefeuilles de transaction. En application d'IAS 39, le classement sur option des émissions structurées à la juste valeur par résultat permet d'aligner le traitement comptable de l'ensemble des transactions liées dont la performance globale est suivie en juste valeur.

Le reclassement opéré en 2013 permet par conséquent de refléter la stratégie de gestion et de suivi de la performance des instruments (émissions structurées et instruments de couverture économique). Il s'analyse comme une correction d'affectation comptable au sens d'IAS 8.

Cette correction d'affectation, qui porte sur un montant de 31 071 millions d'euros au 1^{er} janvier 2013, n'a d'impact ni sur le résultat, ni sur la présentation du bilan consolidé. En outre, conformément aux exigences d'IFRS 7 applicables aux passifs évalués en juste valeur par résultat sur option, le Groupe communique systématiquement l'effet du risque de crédit propre sur la réévaluation de ces émissions.

Conformément à la norme IFRS 13, le Groupe valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le *spread* émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

L'évolution du *spread* émetteur sur les émissions structurées émises par Crédit Agricole CIB, évaluées sur la base de la dernière grille d'émission en vigueur en fin de période, a généré :

- au 31 décembre 2013 : une charge de - 529 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 347 millions d'euros en Résultat net ;
- au 31 décembre 2012 : une charge de - 933 millions d'euros en Produit net bancaire et une perte de - 612 millions d'euros en Résultat net.

Afin d'assurer une cohérence entre l'information sectorielle du Groupe et les données internes de gestion qui permettent

d'évaluer la performance de chaque métier du Groupe, l'impact de l'évolution du *spread* émetteur des émissions de Crédit Agricole CIB fait l'objet, à compter de 2013, d'une comptabilisation en Activités hors métiers au lieu de Banque de financement et d'investissement.

COMPENSATION D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS AU BILAN

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élève à 153 354 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 219 790 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour les actifs financiers à la juste valeur par résultat et à 158 666 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 222 269 millions d'euros au 31 décembre 2012 pour les passifs financiers à la juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281 628	330 102
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 697	69 816
VALEUR AU BILAN	360 325	399 918
Dont Titres prêtés	1	435

ACTIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Créances sur la clientèle	358	253
Titres reçus en pension livrée	85 156	82 642
Titres détenus à des fins de transaction	45 802	48 722
Effets publics et valeurs assimilées	35 360	34 920
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 091	9 442
Actions et autres titres à revenu variable	3 350	4 360
Instruments dérivés ⁽¹⁾	150 312	198 485
VALEUR AU BILAN	281 628	330 102

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les instruments dérivés à hauteur de - 273 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-
Créances sur la clientèle	206	222
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 620	33 433
Titres à la juste valeur par résultat sur option	42 784	36 161
● Effets publics et valeurs assimilés	5 941	5 726
● Obligations et autres titres à revenu fixe	27 137	21 819
● Actions et autres titres à revenu variable	9 706	8 616
VALEUR AU BILAN	78 697	69 816

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	266 479	350 255
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 465	-
VALEUR AU BILAN	296 944	350 255

PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Titres vendus à découvert	30 246	32 503
Titres donnés en pension livrée	87 007	90 602
Dettes représentées par un titre	-	31 071
Instruments dérivés ⁽¹⁾	149 226	196 079
VALEUR AU BILAN	266 479	350 255

(1) La correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les instruments dérivés à hauteur de - 13 millions d'euros au 31 décembre 2012.

PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

(en millions d'euros)	31/12/2013		31/12/2012 Retraité	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit	-	-	-	-
Autres dépôts	-	-	-	-
Titres de dette	30 465	(16)	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	30 465	(16)	-	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

6.4 Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité		
	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur au bilan	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
(en millions d'euros)						
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾	65 072	1 224	(584)	67 280	2 312	(1 771)
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾	174 759	9 805	(1 329)	171 239	12 564	(1 938)
Actions et autres titres à revenu variable	14 809	2 332	(255)	16 413	2 028	(612)
Titres de participation non consolidés	6 135	1 189	(183)	5 665	965	(7)
Total des titres disponibles à la vente	260 775	14 550	(2 351)	260 597	17 869	(4 328)
Créances disponibles à la vente	-	-	-	23	-	-
Total des créances disponibles à la vente	-	-	-	23	-	-
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente ⁽²⁾	260 775	14 550	(2 351)	260 620	17 869	(4 328)
Impôts	-	(4 712)	736	-	(5 898)	1 489
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE (NET D'IMPÔTS) ⁽³⁾	-	9 838	(1 615)	-	11 971	(2 839)

(1) La correction au 31 décembre 2012 de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte la rubrique Effets publics et valeurs assimilées à hauteur de + 695 millions d'euros et la rubrique Obligations et autres titres à revenu fixe à hauteur de + 246 millions d'euros.

(2) La valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés est de 190 millions d'euros (318 millions d'euros au 31 décembre 2012) et la valeur nette au bilan des titres disponibles à la vente à revenu variable dépréciés est de 2 574 millions d'euros (2 768 millions d'euros au 31 décembre 2012).

(3) Au 31 décembre 2013, le montant des plus-values nettes latentes de 8 223 millions d'euros (plus-values nettes latentes de 9 132 millions d'euros au 31 décembre 2012) est compensé par la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 221 millions d'euros des sociétés d'assurance du Groupe (la participation aux bénéfices différée passive nette d'impôt de 6 896 millions d'euros au 31 décembre 2012) ; le solde de 2 002 millions d'euros correspond au montant de plus-values nettes latentes enregistrées au 31 décembre 2013 en capitaux propres recyclables (plus-values nettes latentes de 2 236 millions d'euros au 31 décembre 2012).

6.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et prêts	61 029	84 462
<i>dont comptes ordinaires débiteurs sains</i>	6 703	24 431
<i>dont comptes et prêts au jour le jour sains</i>	4 603	18 483
Valeurs reçues en pension	200	240
Titres reçus en pension livrée	29 156	30 780
Prêts subordonnés	459	409
Titres non cotés sur un marché actif	5 007	2 887
Autres prêts et créances	90	112
Valeur brute	95 941	118 890
Dépréciations	(409)	(557)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	95 532	118 333
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	2 043	2 227
Comptes et avances à terme	271 460	265 007
Prêts subordonnés	-	-
Titres non cotés sur un marché actif	-	-
Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole	273 503	267 234
VALEUR AU BILAN	369 035	385 567

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	14 880	13 921
Autres concours à la clientèle	260 778	269 877
Titres reçus en pension livrée	2 066	16 718
Prêts subordonnés	139	216
Titres non cotés sur un marché actif	2 807	5 486
Créances nées d'opérations d'assurance directe	487	1 312
Créances nées d'opérations de réassurance	277	203
Avances en comptes courants d'associés	126	328
Comptes ordinaires débiteurs	14 606	16 721
Valeur brute	296 166	324 782
Dépréciations	(10 832)	(11 681)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	285 334	313 101
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	7 184	7 510
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	9 186	9 720
Valeur brute	16 370	17 230
Dépréciations	(593)	(575)
Valeur nette des opérations de location-financement	15 777	16 655
VALEUR AU BILAN	301 111	329 756

6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2013

Nature des actifs transférés	Actifs transférés				Actifs transférés restant
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾
Détenus à des fins de transaction	25 902	-	25 902	-	25 902
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	25 902	-	25 902	-	25 902
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	472	-	472	-	457
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-
Titres de dette	472	-	472	-	457
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Disponibles à la vente	13 649	-	11 676	1 974	13 574
Instruments de capitaux propres	383	-	-	383	383
Titres de dette	13 266	-	11 676	1 591	13 191
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Prêts et créances	17 169	14 629	2 404	136	17 169
Titres de dette	2 540	-	2 404	136	2 540
Prêts et avances	14 629	14 629	-	-	14 629
Détenus jusqu'à l'échéance	1 915	-	1 915	-	1 869
Titres de dette	1 915	-	1 915	-	1 869
Prêts et avances	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers	59 107	14 629	42 369	2 110	58 971
Opérations de location financement	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	59 107	14 629	42 369	2 110	58 971

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.[d]).

comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
Passifs associés					Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾			
	25 838	-	25 838	-	25 838	64	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	25 838		25 838		25 838	64			
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	472	-	472	-	472	(15)	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	11 687	-	11 613	74	11 687	1 887	-	-	-
	74	-	-	74	74	309	-	-	-
	11 613	-	11 613	-	11 613	1 578	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	10 170	7 875	2 295	-	10 170	6 999	563	-	-
	2 295	-	2 295	-	2 295	245	-	-	-
	7 875	7 875	-		7 875	6 754	563	-	-
	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
	1 915	-	1 915	-	1 915	(46)	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	50 082	7 875	42 133	74	50 082	8 889	563	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	50 082	7 875	42 133	74	50 082	8 889	563	-	

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2012

Nature des actifs transférés	Actifs transférés					Actifs transférés restant
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ⁽¹⁾	Juste valeur ⁽²⁾	
Détenus à des fins de transaction	24 546	-	24 503	43	24 546	
Instruments de capitaux propres	1 189	-	1 146	43	1 189	
Titres de dette	23 357	-	23 357	-	23 357	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-	-	-	-	-	
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Disponibles à la vente	12 954	-	8 891	4 064	13 197	
Instruments de capitaux propres	1 423	-	-	1 423	1 423	
Titres de dette	11 531	-	8 891	2 641	11 774	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Prêts et créances	16 850	15 678	651	521	16 929	
Titres de dette	1 172	-	651	521	1 172	
Prêts et avances	15 678	15 678	-	-	15 757	
Détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	
Titres de dette	-	-	-	-	-	
Prêts et avances	-	-	-	-	-	
Total Actifs financiers	54 350	15 678	34 045	4 628	54 672	
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	
TOTAL DES ACTIFS TRANSFÉRÉS	54 350	15 678	34 045	4 628	54 672	

(1) Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

(2) Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés" (IFRS 7.42D.[d]).

comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
Passifs associés						Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres	Juste valeur ⁽²⁾	Juste valeur nette ⁽²⁾				
24 546	-	24 503	43	24 546	-	-	-	-	
1 189	-	1 146	43	1 189	-	-	-	-	
23 357	-	23 357	-	23 357	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
9 532	-	8 574	958	9 532	3 665	-	-	-	
958	-	-	958	958	465	-	-	-	
8 574	-	8 574	-	8 574	3 200	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
16 329	15 438	891	-	16 346	583	-	-	-	
651	-	651	-	651	521	-	-	-	
15 678	15 438	240	-	15 695	62	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
50 407	15 438	33 968	1 001	50 424	4 248	-	-	-	
-	-	-	-	-	-	-	-	-	
50 407	15 438	33 968	1 001	50 424	4 248	-	-	-	

6.7 Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit	557	-	11	(139)	(20)	-	-	409
Créances sur la clientèle	11 681	(1)	3 891	(4 521)	(142)	(88)	12	10 832
<i>dont dépréciations collectives</i>	2 864	-	333	(428)	(55)	-	(5)	2 709
Opérations de location-financement	575	(2)	244	(224)	(1)	-	1	593
Titres détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	2 270	54	407	(813)	(12)	(7)	(15)	1 884
Autres actifs financiers	128	-	19	(10)	(12)	(6)	-	119
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	15 210	51	4 572	(5 707)	(187)	(101)	(2)	13 836

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Créances sur les établissements de crédit	568	-	10	(11)	(10)	-	-	557
Créances sur la clientèle	15 895	(5)	4 965	(5 097)	(11)	(4 104)	38	11 681
<i>dont dépréciations collectives</i>	3 541	-	735	(1 165)	(17)	(210)	(20)	2 864
Opérations de location-financement	542	-	287	(256)	1	-	1	575
Titres détenus jusqu'à l'échéance	57	-	-	(57)	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	7 515	25	851	(5 844)	95	(349)	(23)	2 270
Autres actifs financiers	125	-	35	(29)	(8)	-	5	128
TOTAL DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS	24 702	20	6 148	(11 294)	66	(4 453)	21	15 210

(1) Les reprises et utilisations de dépréciations durables sur les actifs disponibles à la vente concernent principalement les dépréciations sur titres d'État grecs constatées dans les activités d'assurance.

6.8 Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

L'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. sur certains pays européens est présentée ci-après.

EXPOSITION AU RISQUE SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

Les expositions au risque souverain sur Chypre et la Hongrie sont non significatives au 31 décembre 2012 et au 31 décembre 2013.

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Activité bancaire

31/12/2013 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire					Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
Espagne	-	-	13	-	-	13	-	13
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	91	-	-	-	91	-	91
Italie	-	4 880	7	154	-	5 041	(182)	4 859
Portugal	-	-	-	1	-	1	-	1
TOTAL ⁽¹⁾	-	4 971	20	155	-	5 146	(182)	4 964

(1) L'exposition au 31 décembre 2013 n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance et Newedge).

31/12/2012 Retraité (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations							
	Dont portefeuille bancaire					Total activité banque brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	Actifs financiers disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par résultat	Prêts et créances	Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
Espagne	-	-	-	-	61	61	-	61
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	96	-	-	-	96	-	96
Italie	-	4 252	8	173	47	4 480	(375)	4 105
Portugal	-	146	-	1	27	174	(3)	171
TOTAL ⁽¹⁾	-	4 494	8	174	135	4 811	(378)	4 433

(1) L'exposition au 31 décembre 2012 n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA).

Activité d'assurance

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance-vie de partage entre assureurs et assurés.

31/12/2013 (en millions d'euros)	Expositions brutes
Espagne	592
Grèce	-
Irlande	576
Italie	4 920
Portugal	954
TOTAL EXPOSITION	7 042

31/12/2012 Retraité (en millions d'euros)	Expositions brutes
Espagne	979
Grèce	-
Irlande	1 045
Italie	4 387
Portugal	1 560
TOTAL EXPOSITION	7 971

DETTES SOUVERAINES BRUTES DE COUVERTURE ACTIVITÉS BANQUE ET ASSURANCES - MATURITÉS

Expositions brutes (en millions d'euros)		Maturités résiduelles			
		Banque (portefeuille bancaire)		Assurances	
		31/12/2013	31/12/2012 Retraité	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Espagne	Un an	12	-	-	-
	Deux ans	-	-	-	-
	Trois ans	-	-	-	-
	Cinq ans	-	-	-	-
	Dix ans	1	-	1	1
	Dix ans et plus	-	-	591	978
	Total	13	-	592	979
Grèce	Un an	-	-	-	-
	Deux ans	-	-	-	-
	Trois ans	-	-	-	-
	Cinq ans	-	-	-	-
	Dix ans	-	-	-	-
	Dix ans et plus	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-
Irlande	Un an	91	-	-	19
	Deux ans	-	96	-	-
	Trois ans	-	-	-	-
	Cinq ans	-	-	-	-
	Dix ans	-	-	576	1 018
	Dix ans et plus	-	-	-	8
	Total	91	96	576	1 045
Italie	Un an	247	217	208	235
	Deux ans	279	92	279	342
	Trois ans	519	277	483	372
	Cinq ans	1 455	1 343	561	644
	Dix ans	2 435	1 199	2 284	1 206
	Dix ans et plus	106	1 305	1 105	1 588
	Total	5 041	4 433	4 920	4 387
Portugal	Un an	1	147	3	3
	Deux ans	-	-	-	3
	Trois ans	-	-	-	4
	Cinq ans	-	-	-	110
	Dix ans	-	-	951	21
	Dix ans et plus	-	-	-	1 419
	Total	1	147	954	1 560
TOTAL		5 146	4 676	7 042	7 971

DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ BANCAIRE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2012 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-	-
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	96	(2)	-	(3)	-	-	-	91
Italie	4 252	83	-	(19)	(37)	(642)	1 243	4 880
Portugal	146	(4)	-	(2)	-	(140)	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	4 494	77	-	(24)	(37)	(782)	1 243	4 971
Espagne	-	-	-	-	-	-	13	13
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	8	-	-	-	-	(8)	7	7
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs à la juste valeur par résultat	8	-	-	-	-	(8)	20	20
Espagne	-	-	-	-	-	-	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	173	-	-	-	(27)	-	8	154
Portugal	1	-	-	-	-	-	-	1
Prêts et créances	174	-	-	-	(27)	-	8	155
Espagne	61	-	-	-	-	(61)	-	-
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-	-
Italie	47	-	-	-	-	(47)	-	-
Portugal	27	-	-	-	-	(27)	-	-
Portefeuille de négociation (hors dérivés)	135	-	-	-	-	(135)	-	-
TOTAL ACTIVITÉ BANQUE ⁽¹⁾	4 811	77	-	(24)	(64)	(925)	1 271	5 146

(1) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

DETTES SOUVERAINES - ACTIVITÉ D'ASSURANCE - VARIATIONS ENTRE LE 31 DÉCEMBRE 2012 ET LE 31 DÉCEMBRE 2013

Variations des expositions brutes de couverture (en millions d'euros)	Solde au 31/12/2012 Retraité	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Solde au 31/12/2013
Espagne	979	114	(3)	(21)	-	(494)	17	592
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	1 045	70	(26)	(16)	-	(497)	-	576
Italie	4 387	178	7	10	(21)	(1 717)	2 076	4 920
Portugal	1 560	82	90	(7)	-	(771)	-	954
TOTAL ACTIVITÉ ASSURANCE	7 971	444	68	(34)	(21)	(3 479)	2 093	7 042

EXPOSITION AU RISQUE NON SOUVERAIN SUR LA GRÈCE, L'IRLANDE, LE PORTUGAL, L'ITALIE, L'ESPAGNE, CHYPRE ET LA HONGRIE

L'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous.

Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en *trading* et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

Activité bancaire - Risque de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2013					31/12/2012 Retraité
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
Chypre	23	-	-	0,00 %	23	28
Banques	-	-	-	0,00 %	-	-
Clientèle de détail	17	-	-	0,00 %	17	19
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	6	-	-	0,00 %	6	9
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	0,00 %	-	-
Collectivités locales	-	-	-	0,00 %	-	-
Espagne	5 663	454	415	7,33 %	5 248	5 417
Banques	210	-	-	0,00 %	210	274
Clientèle de détail	434	20	18	4,15 %	416	458
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	4 676	432	395	8,45 %	4 281	4 298
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	0,00 %	-	-
Collectivités locales	343	2	2	0,58 %	341	387
Grèce ⁽¹⁾	3 729	557	274	7,35 %	3 455	4 087
Banques	69	-	-	0,00 %	69	68
Clientèle de détail	445	172	101	22,70 %	344	566
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	3 215	385	173	5,38 %	3 042	3 453
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	0,00 %	-	-
Collectivités locales	-	-	-	0,00 %	-	-
Hongrie	184	-	-	0,00 %	184	264
Banques	-	-	-	0,00 %	-	25
Clientèle de détail	2	-	-	0,00 %	2	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	170	-	-	0,00 %	170	212
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	12	-	-	0,00 %	12	26
Collectivités locales	-	-	-	0,00 %	-	-

	31/12/2013					31/12/2012 Retraité
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciation sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
(en millions d'euros)						
Irlande	1 176	-	2	0,17 %	1 174	2 127
Banques	27	-	-	0,00 %	27	11
Clientèle de détail	-	-	-	0,00 %	-	2
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	1 149	-	2	0,17 %	1 147	2 114
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	0,00 %	-	-
Collectivités locales	-	-	-	0,00 %	-	-
Italie	60 955	6 498	3 590	5,89 %	57 365	61 923
Banques	1 223	-	-	0,00 %	1 223	1 195
Clientèle de détail	40 496	4 104	2 592	6,40 %	37 904	40 669
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	18 444	2 180	884	4,79 %	17 560	19 253
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	114	19	16	14,04 %	98	197
Collectivités locales	678	195	98	14,45 %	580	609
Portugal	1 497	215	118	7,88 %	1 379	1 582
Banques	15	-	-	0,00 %	15	15
Clientèle de détail	1 167	190	96	8,23 %	1 071	1 216
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	315	25	22	6,98 %	293	351
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	0,00 %	-	-
Collectivités locales	-	-	-	0,00 %	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR RISQUE DE CRÉDIT ⁽²⁾	73 227	7 724	4 399	6,01 %	68 828	75 428

(1) Dont 2,8 milliards d'encours liés à l'activité de shipping de Crédit Agricole CIB au 31 décembre 2013 contre 3 milliards au 31 décembre 2012.

(2) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emporiki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
(en millions d'euros)				
Chypre	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	1 140	-	1 140	1 228
Banques	1 009	-	1 009	1 101
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	131	-	131	127
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Grèce	150	-	150	-
Banques	150	-	150	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	2	-	2	36
Banques	-	-	-	1
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	2	-	2	4
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	31
Italie	1 107	-	1 107	1 634
Banques	855	-	855	1 345
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	252	-	252	172
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	117
Collectivités locales	-	-	-	-

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
(en millions d'euros)				
Portugal	166	-	166	284
Banques	153	-	153	192
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	13	-	13	92
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR INSTRUMENTS DE DETTES ⁽¹⁾	2 565	-	2 565	3 182

(1) L'exposition n'intègre pas les comptes des entités reclassées en IFRS 5 (CA Bulgarie, entités nordiques de CA Consumer Finance, Newedge au 31 décembre 2013 et Emponki, CA Cheuvreux et CLSA au 31 décembre 2012).

Activité d'assurance – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en Actifs financiers disponibles à la vente et en Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
(en millions d'euros)				
Chypre	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Espagne	3 902	-	3 902	3 923
Banques	1 639	-	1 639	2 057
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	1 542	-	1 542	1 495
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	478	-	478	155
Collectivités locales	243	-	243	216
Grèce	-	-	-	-
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Hongrie	4	-	4	3
Banques	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	4	-	4	3
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Irlande	265	-	265	332
Banques	195	-	195	330
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	70	-	70	2
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Italie	3 344	-	3 344	3 660
Banques	1 069	-	1 069	1 760
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	2 275	-	2 275	1 900
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	-	-	-	-
Collectivités locales	-	-	-	-
Portugal	669	-	669	541
Banques	367	-	367	472
Clientèle de détail	-	-	-	-
Entreprises et Grandes Entreprises hors parapubliques	262	-	262	69
Entreprises et Grandes Entreprises parapubliques	40	-	40	-
Collectivités locales	-	-	-	-
TOTAL EXPOSITION SUR INSTRUMENTS DE DETTES	8 184	-	8 184	8 459

6.9 Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Établissements de crédit		
Comptes et emprunts	74 031	88 263
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	11 145	15 298
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour</i>	8 176	5 937
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	30 788	22 320
Total	104 819	110 583
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	3 144	2 044
Comptes et avances à terme	45 977	48 024
Total	49 121	50 068
VALEUR AU BILAN	153 940	160 651

DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	123 442	121 179
Comptes d'épargne à régime spécial	234 616	226 294
Autres dettes envers la clientèle	113 604	113 006
Titres donnés en pension livrée	11 265	21 476
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	709	745
Dettes nées d'opérations de réassurance	353	380
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	558
VALEUR AU BILAN	484 620	483 638

6.10 Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Effets publics et valeurs assimilées	11 489	11 440
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 171	3 162
Total	14 660	14 602
Dépréciations	-	-
VALEUR AU BILAN	14 660	14 602

6.11 Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	179	198
Titres du marché interbancaire	20 377	20 591
Titres de créances négociables	44 719	48 938
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	79 298	76 699
Autres dettes représentées par un titre	3 360	3 964
VALEUR AU BILAN	147 933	150 390
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée ⁽²⁾	18 355	19 725
Dettes subordonnées à durée indéterminée ⁽³⁾	9 736	9 975
Dépôt de garantie à caractère mutuel	141	136
Titres et emprunts participatifs	122	144
VALEUR AU BILAN	28 354	29 980

(1) Ce poste comprend les émissions de type "covered bonds".

(2) Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

(3) Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés "TSS", de titres subordonnés à durée indéterminée "TSDI", de titres de créances complexes de capital jumelés "T3CJ" et avance en comptes courants d'associés accordée par SAS Rue La Boétie.

Au 31 décembre 2013, l'encours des titres super-subordonnés est de 5 386 millions d'euros contre 5 536 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013 comme au 31 décembre 2012, le montant de l'avance en comptes courants d'associés accordée par SAS La Boétie s'élève à 958 millions d'euros et l'encours de titres "T3CJ" s'élève à 470 millions d'euros. Ils ont été remboursés intégralement le 2 janvier 2014.

Les titres de dettes émis par Crédit Agricole S.A. et souscrits par les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole S.A. sont éliminés pour les contrats en euros. Ils sont éliminés pour la partie en représentation des contrats en unités de compte dont le risque financier est supporté par l'assuré.

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La gestion des fonds propres prudentiels est marquée par d'importantes évolutions réglementaires, notamment par la mise en œuvre des nouvelles règles Bâle 3 à travers la directive et le règlement CRD4/CRR qui entrent en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014. La CRD4 prévoit des conditions à remplir par les nouveaux instruments émis plus restrictives pour bénéficier du statut

de fonds propres réglementaires ainsi qu'une disqualification progressive prévue entre le 1^{er} janvier 2014 et le 1^{er} janvier 2022 d'anciens instruments qui ne remplissent pas les nouveaux critères.

Le groupe Crédit Agricole S.A. a émis les différents types de dettes subordonnées présentés ci-après et qui sont toujours en circulation.

Émissions de titres subordonnés remboursables (TSR) et de titres de capital contingent

Les titres subordonnés remboursables (TSR) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel ou annuel.

Ils sont réalisés soit sur le marché français dans le cadre de la législation française soit sur les marchés internationaux sous droit anglais dans le cadre du programme EMTN (*euro medium term notes*).

Le TSR se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

Dans le cas des émissions réalisées par Crédit Agricole S.A., en cas de liquidation éventuelle, le remboursement des TSR interviendra après désintéressement des créanciers privilégiés et chirographaires, mais avant le remboursement des prêts participatifs accordés à l'émetteur et des titres participatifs émis par lui ainsi que des titres "super-subordonnés" prévus par l'article L. 228-97 du Code de Commerce. Les intérêts quant à eux ne font généralement pas l'objet de clause de subordination. Lorsque celle-ci existe, elle se réfère à des événements hors du champ du contrôle de la société.

Dans le cadre du renforcement des fonds propres du Groupe, Crédit Agricole S.A. a réalisé, en septembre 2013, une émission de capital contingent éligible au *Tier 2* sous CRD4 pour un montant de 1 milliard de dollars. Cette émission de titres hybrides de maturité 20 ans comporte une clause de remboursement anticipé à partir de la cinquième année à l'initiative de Crédit Agricole S.A., sous réserve de l'accord préalable de l'ACPR. Cette émission est assortie d'une clause de dépréciation des titres en totalité et de manière permanente en cas de passage en dessous du seuil de 7 % du ratio réglementaire *Common Equity Tier 1* Bâle 3 phasé du groupe Crédit Agricole.

Émissions de titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)

Les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts généralement à taux fixe avec paiement d'un intérêt trimestriel. Ils ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société émettrice ou à l'échéance de la durée de vie qui est indiquée dans les statuts de Crédit Agricole S.A., sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement. La clause de subordination peut s'appliquer au capital et aux intérêts. En particulier, le paiement du coupon peut être différé si l'Assemblée générale constate une absence de bénéfice distribuable pour l'exercice concerné.

À noter que les TSDI ont un rang senior par rapport aux actions, T3CJ, TSS et prêts et titres participatifs émis par l'émetteur, *pari passu* vis-à-vis des TSR et subordonnés à toutes les autres dettes.

Émissions de titres super-subordonnés (TSS)

Les titres super-subordonnés (TSS) émis par Crédit Agricole S.A. sont des emprunts à taux fixe ou à taux variable, de durée perpétuelle (sauf clause de remboursement anticipé définie contractuellement), qui ont un rang senior par rapport aux actions et aux T3CJ, mais qui sont subordonnés à l'ensemble des autres dettes subordonnées.

Les TSS sont généralement à taux fixe puis à taux variable au-delà d'une certaine échéance et intègrent des options de remboursement anticipé au gré de l'émetteur à partir de cette échéance.

Les coupons sont non cumulatifs et le paiement d'un dividende, ou coupon sur les T3CJ, par Crédit Agricole S.A. entraîne l'obligation de payer le coupon des TSS pendant une durée d'un an. Toutefois, les coupons peuvent ne pas être payés si Crédit Agricole S.A. fait l'objet d'un événement prudentiel, c'est-à-dire tombe en dessous du ratio de fonds propres minimum légal, ou si l'ACPR anticipe cet événement dans un avenir proche.

Les nouvelles exigences de la CRD4 en matière de paiement des coupons et d'absorption des pertes, nécessitent une évolution du format pour les nouveaux titres de capital éligibles en Tier 1.

Remboursements anticipés au gré de l'émetteur

Concernant la dette subordonnée, les Titres subordonnés remboursables (TSR) de même que les titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) et les titres super-subordonnés

(TSS) peuvent faire l'objet de remboursements anticipés, par rachat en Bourse, offre publique d'achat ou d'échange, ou de gré à gré, sous réserve de l'accord du régulateur et à l'initiative de l'émetteur, selon les clauses contractuelles de chaque émission.

Crédit Agricole S.A. se réserve également le droit, après accord du régulateur, de procéder à un remboursement anticipé de ses titres subordonnés par l'exercice d'une clause de rachat par anticipation au gré de l'émetteur (call option), dans les conditions et aux dates fixées par les clauses contractuelles de l'émission, dans l'hypothèse où le contrat d'émission de ces titres prévoit une telle clause.

Exigibilité anticipée

Les instruments de dette existants peuvent devenir immédiatement exigibles dans un nombre restreint de cas, notamment le non-paiement des intérêts et du principal après un délai de grâce prédéterminé au-delà de la date à laquelle ils deviennent exigibles et payables, l'insolvabilité de Crédit Agricole S.A. en tant qu'émetteur, et le manquement de Crédit Agricole S.A. à ses autres obligations contractuelles. Les TSS ne contiennent pas de clause d'exigibilité anticipée, sauf en cas de liquidation de Crédit Agricole S.A.

Émission de titres de créances complexes de capital jumelés

L'émission de titres de créances complexes de capital jumelés (T3CJ) réalisée par Crédit Agricole S.A. s'est faite par un placement privé entièrement souscrit par les Caisses régionales. Les T3CJ sont des titres de créances émis sur le fondement de l'article L. 228-40 du Code de commerce et sont incessibles.

L'émission réalisée pour un montant de 1 839 millions d'euros en 2003 donne droit au paiement d'un coupon qui est subordonné à l'existence d'un résultat provisoire positif pour l'exercice social de Crédit Agricole S.A. Ce résultat étant négatif pour l'année 2012, aucun coupon n'a été distribué aux Caisses régionales en 2013.

De plus, dans le cadre de l'opération *Switch*, 1 369 millions d'euros des T3CJ ont été remboursés le 23 décembre 2011 ce qui ramène l'encours des T3CJ à 470 millions d'euros au 31 décembre 2013. Par ailleurs, le solde de l'émission de T3CJ a fait l'objet d'un remboursement anticipé, total le 2 janvier 2014, à l'initiative de Crédit Agricole S.A.

ÉMISSIONS DE TYPE COVERED BONDS

Afin d'accroître sa base de financement à moyen et long terme, le Groupe réalise des émissions d'obligations de type Covered Bonds par l'intermédiaire de deux filiales :

- Crédit Agricole Home Loan SFH dont l'émission inaugurale a été lancée en janvier 2009. Au total, 25 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2013 ;
- Crédit Agricole Public Sector SCF dont l'émission inaugurale a été lancée en octobre 2012. Au total, 2 milliards en contre-valeur euros ont ainsi été levés au 31 décembre 2013.

6.12 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2013						
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
				Autres montants compensables sous conditions			
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	Montants présents dans les états de synthèse
Dérivés ⁽¹⁾	330 438	158 731	171 707	156 067	5 408	10 232	179 062
Prises en pension de titres ⁽²⁾	53 101	-	53 101	43 156	1 332	8 613	116 579
Prêts de titres ⁽³⁾	3 878	-	3 878	-	383	3 495	6 113
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	387 417	158 731	228 686	199 223	7 123	22 340	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 95,89 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 45,55 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 63,45 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité						
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
				Autres montants compensables sous conditions			
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés ⁽⁴⁾	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	Montants présents dans les états de synthèse
Dérivés ⁽¹⁾	442 251	225 731	216 520	197 406	3 141	15 973	234 430
Prises en pension de titres ⁽²⁾	82 525	-	82 525	44 236	29 751	8 538	130 380
Prêts de titres ⁽³⁾	9 180	-	9 180	-	1 423	7 757	11 555
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	533 956	225 731	308 225	241 642	34 315	32 268	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 92,36 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 63,30 % des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Le montant des prêts de titres soumis à compensation représente 79,45 % des prêts de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(4) Y compris appels de marge.

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2013						
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Autres montants compensables sous conditions						Montants présents dans les états de synthèse
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés (3)	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés (1)	337 965	158 710	179 255	156 067	7 911	15 277	180 399
Mises en pension de titres (2)	78 655	-	78 655	43 156	16 895	18 604	129 064
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	2
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	416 620	158 710	257 910	199 223	24 806	33 881	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,37 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 60,94 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Nature des opérations (en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité						
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires						
	Autres montants compensables sous conditions						Montants présents dans les états de synthèse
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés (3)	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation	
Dérivés (1)	459 355	225 696	233 659	197 405	25 882	10 372	235 068
Mises en pension de titres (2)	61 552	-	61 552	44 236	5 144	12 172	134 398
Emprunts de titres	-	-	-	-	-	-	330
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	520 907	225 696	295 211	241 641	31 026	22 544	

(1) Le montant des dérivés soumis à compensation représente 99,40 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

(2) Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 45,80 % des mises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté.

(3) Y compris appels de marge.

Depuis le 31 décembre 2013, les instruments dérivés traités par Crédit Agricole CIB avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

Cette correction de présentation réduit la taille du bilan consolidé mais n'a aucun impact sur le compte de résultat consolidé ni sur la situation nette consolidée. Elle intervient dans

un contexte d'évolutions normatives (IFRS 7) et réglementaires (EMIR) qui ont donné lieu à une analyse détaillée des règles de fonctionnement des chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre.

L'effet de compensation s'élève à 158 691 millions d'euros au 31 décembre 2013 et à 225 690 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.13 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

Au 31 décembre 2012, la correction de valorisation d'un nombre limité de dérivés complexes impacte les impôts différés actif à hauteur de + 90 millions d'euros et la correction de la juste valeur d'Effets publics et de Titres non subordonnés à rémunération fixe impacte les impôts différés passif à hauteur de + 324 millions d'euros.

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Impôts courants	1 961	3 292
Impôts différés	2 776	3 976
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	4 737	7 268
Impôts courants	821	3 967
Impôts différés	1 305	1 578
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	2 126	5 545

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Décalages temporaires comptables – fiscaux	2 553	3 865
Charges à payer non déductibles	303	295
Provisions pour risques et charges non déductibles	2 582	2 850
Autres différences temporaires ⁽¹⁾	(332)	720
Impôts différés sur réserves latentes	(468)	(621)
Actifs disponibles à la vente	(1 165)	(1 157)
Couvertures de Flux de Trésorerie	610	446
Gains et Pertes sur écarts actuariels	87	90
Impôts différés sur résultat et réserves	(614)	(846)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 471	2 398

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 352 millions d'euros pour 2013 contre 293 millions d'euros en 2012.

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

6.14 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Autres actifs	42 433	49 851
Comptes de stocks et emplois divers	148	118
Gestion collective des titres Livret développement durable	-	-
Débiteurs divers ⁽¹⁾	35 118	43 363
Comptes de règlements	5 657	4 919
Capital souscrit non versé	13	13
Autres actifs d'assurance	286	310
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	1 211	1 128
Comptes de régularisation	7 793	7 693
Comptes d'encaissement et de transfert	2 506	1 726
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	1 943	2 958
Produits à recevoir	1 827	1 569
Charges constatées d'avance	414	412
Autres comptes de régularisation	1 103	1 028
VALEUR AU BILAN	50 226	57 544

(1) Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre ("LCH Clearnet LTD Swapclear") qui réduisent la taille du bilan de 5 337 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 5 905 millions d'euros au 31 décembre 2012.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Autres passifs	35 988	48 887
Comptes de règlements	9 940	11 993
Créditeurs divers ⁽¹⁾	25 985	36 848
Versement restant à effectuer sur titres	24	7
Autres passifs d'assurance	39	39
Autres	-	-
Comptes de régularisation	12 410	14 796
Comptes d'encaissement et de transfert	5 213	2 578
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	930	4 787
Produits constatés d'avance	1 641	2 177
Charges à payer	3 569	3 638
Autres comptes de régularisation	1 057	1 616
VALEUR AU BILAN	48 398	63 683

(1) Ces informations tiennent compte des effets de compensation sur les instruments dérivés traités avec les chambres de compensation dont Crédit Agricole CIB est membre ("LCH Clearnet LTD Swapclear") qui réduisent la taille du bilan de 25 millions d'euros au 31 décembre 2013 et de 3 421 millions d'euros au 31 décembre 2012.

6.15 Actifs, passifs et résultat des activités destinées à être cédées et des activités abandonnées

COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En application d'IFRS 5, la contribution aux résultats du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre

2012 de Newedge Group, CLSA, Crédit Agricole Cheuvreux, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie et de BNI Madagascar, et au 31 décembre 2012 d'Emporiki Group, a été reclassée en Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux résultats du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Produit net bancaire	662	1 342
Charges générales d'exploitation	(555)	(1 454)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	(28)	(64)
Coût du risque	(39)	(1 789)
Résultat avant impôt	40	(1 965)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	-	(2)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	11
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	(368)
Impôts sur les bénéfices	(29)	(135)
Résultat net	11	(2 459)
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des actifs destinés à être cédés	43	(1 862)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	54	(4 321)
Participation ne donnant pas le contrôle	(11)	56
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES - PART DU GROUPE	43	(4 265)
Résultat de base par action	0,017	(1,707)
Résultat dilué par action	0,017	(1,707)

BILAN DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

En application d'IFRS 5, la contribution au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 de Newedge Group, d'entités nordiques de CA Consumer Finance, de Crédit Agricole Bulgarie, de BNI Madagascar et de Crédit Agricole Immobilier a été reclassée en Actifs non courants destinés à être cédés et en Dettes liées aux

actifs non courants destinés à être cédés. Les entités concernées par ce reclassement au 31 décembre 2012 étaient Emporiki Group, Crédit Agricole Cheuvreux, CLSA et BNI Madagascar.

En l'absence de reclassement, ces entités auraient contribué aux bilans du groupe Crédit Agricole S.A. au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 pour les montants suivants :

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Caisse, banques centrales	96	411
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 572	1 248
Instruments dérivés de couverture	13	-
Actifs financiers disponibles à la vente	78	611
Prêts et créances sur les établissements de crédit	12 503	989
Prêts et créances sur la clientèle	7 338	15 354
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	70
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	7
Actifs d'impôts courants et différés	51	22
Comptes de régularisation et actifs divers	2 043	2 364
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	-
Immeubles de placement	13	116
Immobilisations corporelles	49	265
Immobilisations incorporelles	26	39
Écart d'acquisition	162	-
Total actif	25 951	21 496
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 334	1 265
Instruments dérivés de couverture	4	-
Dettes envers les établissements de crédit	5 913	1 273
Dettes envers la clientèle	10 264	13 132
Dettes représentées par un titre	5	848
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	21
Passifs d'impôts courants et différés	21	-
Comptes de régularisation et passifs divers	7 337	2 524
Provisions	62	339
Dettes subordonnées	310	16
Mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés (hors fiscalité)	40	2 597
Total passif	25 290	22 015
ACTIF NET DES ACTIVITÉS DESTINÉES À ÊTRE CÉDÉES ET ABANDONNÉES	661	(519)

Au 31 décembre 2012 l'actif net des activités abandonnées intègre un résultat opérationnel de - 2 129 millions d'euros, une mise à la juste valeur des actifs destinés à être cédés hors fiscalité de - 2 597 millions d'euros auquel il convient d'ajouter un effet fiscal positif de 735 millions d'euros (cf. "Compte de résultat des activités abandonnées").

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(131)	(2 598)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(59)	85
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(34)	2 469
TOTAL	(224)	(44)

6.16 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Valeur brute	3 176	(22)	(13)	605	(168)	-	59	3 637
Amortissements et dépréciations	(135)	44	-	(3)	66	-	(39)	(67)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	3 041	22	(13)	602	(102)	-	20	3 570

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre ⁽²⁾	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Valeur brute	2 839	389	(125)	311	(514)	-	276	3 176
Amortissements et dépréciations	(157)	17	4	(17)	223	-	(205)	(135)
VALEUR AU BILAN ⁽¹⁾	2 682	406	(121)	294	(291)	-	71	3 041

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple.

(2) La variation de périmètre s'explique par la sortie de BES Vida au 1er semestre 2012 pour - 58 millions d'euros et par le transfert des titres et comptes courants nets d'intérêts courus des OPCI Commerce, Bureau et Habitation, depuis le poste Actifs financiers disponibles à la vente du fait de leur consolidation sur le 1er semestre 2012.

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert". La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie "à dire d'expert", s'élève à 5 667 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre 5 263 millions d'euros au 31 décembre 2012.

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en millions d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan				
Immeubles de placement	5 667	23	5 642	1
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	5 667	23	5 642	1

6.17 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	8 554	39	(95)	724	(946)	(47)	226	8 455
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 037)	1	72	(536)	589	28	(107)	(3 990)
VALEUR AU BILAN	4 517	40	(23)	188	(357)	(19)	119	4 465
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 629	(4)	(59)	424	(203)	(11)	(32)	4 744
Amortissements et dépréciations	(2 929)	4	43	(331)	120	9	(56)	(3 140)
VALEUR AU BILAN	1 700	-	(16)	93	(83)	(2)	(88)	1 604

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Augmentations (acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (cessions et échéances)	Écart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Immobilisations corporelles d'exploitation								
Valeur brute	9 592	(29)	(544)	763	(1 459)	(1)	232	8 554
Amortissements et dépréciations ⁽¹⁾	(4 422)	15	241	(621)	871	3	(124)	(4 037)
VALEUR AU BILAN	5 170	(14)	(303)	142	(588)	2	108	4 517
Immobilisations incorporelles								
Valeur brute	4 670	(98)	(188)	478	(221)	-	(12)	4 629
Amortissements et dépréciations	(2 802)	41	126	(410)	115	1	-	(2 929)
VALEUR AU BILAN	1 868	(57)	(62)	68	(106)	1	(12)	1 700

(1) Y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

6.18 Provisions techniques des contrats d'assurance

VENTILATION DES PROVISIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE

(en millions d'euros)	31/12/2013				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	126 890	2 913	10 340	1 437	141 580
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	95 531	-	6 683	-	102 214
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 928	-	785	-	2 713
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	8 804	-	146	-	8 950
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	233 153	2 913	17 954	1 437	255 457
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(666)	(208)	(38)	(298)	(1 210)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	232 487	2 705	17 916	1 139	254 247

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 9 423 millions d'euros avant impôts, soit 6 221 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité				
	Vie	Non-vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	116 701	2 662	9 905	1 445	130 712
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire	96 244	-	5 337	-	101 581
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire	1 824	-	840	-	2 664
Participation aux bénéfices différée passive ⁽¹⁾	9 606	-	14	-	9 620
Autres provisions techniques	-	-	-	-	-
Total des provisions techniques ventilées	224 376	2 662	16 096	1 445	244 578
Participation aux bénéfices différée active	-	-	-	-	-
Part des réassureurs dans les provisions techniques	(574)	(199)	(89)	(265)	(1 128)
PROVISIONS TECHNIQUES NETTES ⁽²⁾	223 801	2 463	16 006	1 179	243 450

(1) Dont participation différée passive sur revalorisation des titres disponibles à la vente pour 10 517 millions d'euros avant impôts, soit 6 896 millions d'euros net d'impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

(2) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance est comptabilisée dans les Comptes de régularisation.

La participation aux bénéfices différée au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 s'analyse ainsi :

Participation aux bénéfices différée	31/12/2013 PBD passive	31/12/2012 Retraité PBD passive
Participation différée sur revalorisation des titres disponibles à la vente et sur dérivés de couverture ⁽¹⁾	9 809	10 952
Participation différée sur revalorisation des titres de trading	(960)	(1 071)
Autres participations différées (annulation PRE)	101	(261)
TOTAL	8 950	9 620

(1) Au 31 décembre 2013, la participation différée passive sur la revalorisation des titres disponibles à la vente atteint 9 423 millions d'euros avant impôts, soit 6 221 millions d'euros après impôts. Au 31 décembre 2012, la participation différée passive sur la revalorisation des titres disponibles à la vente atteignait 10 517 millions d'euros avant impôts, soit 6 896 millions d'euros après impôts (cf. note 6.4 "Actifs financiers disponibles à la vente").

6.19 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	334	-	77	-	(78)	-	-	-	333
Risques d'exécution des engagements par signature	309	-	58	(5)	(47)	(15)	-	-	300
Risques opérationnels	70	-	24	(3)	(24)	-	-	(2)	65
Engagements sociaux (retraites) et assimilés	1 721	-	121	(140)	(79)	(5)	(20)	(2)	1 596
Litiges divers	1 092	-	312	(43)	(57)	(32)	(1)	(61)	1 210
Participations	55	-	4	(2)	(33)	-	(3)	(13)	8
Restructurations	33	-	17	(6)	(3)	-	-	(11)	30
Autres risques	1 153	-	330	(233)	(289)	(5)	(19)	97	1 034
TOTAL	4 766	-	943	(432)	(610)	(57)	(43)	8	4 575

Au 31 décembre 2013, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 230 millions d'euros de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructuration enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écart de conversion	Transferts en actifs non courants destinés à être cédés	Autres mouvements	31/12/2012 Retraité
Risques sur les produits épargne logement	380	-	54	-	(101)	-	-	-	334
Risques d'exécution des engagements par signature	219	-	184	(7)	(76)	(9)	-	(1)	309
Risques opérationnels	73	-	18	(5)	(12)	-	-	(4)	70
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ⁽¹⁾	1 861	(2)	270	(99)	(245)	(1)	(336)	274	1 721
Litiges divers	1 208	(18)	379	(124)	(265)	(5)	(62)	(22)	1 092
Participations	25	-	36	(2)	(6)	-	-	1	55
Restructurations	80	-	8	(12)	(13)	-	-	(31)	33
Autres risques	952	(2)	760	(93)	(395)	1	(50)	(20)	1 153
TOTAL	4 798	(23)	1 709	(342)	(1 112)	(14)	(448)	198	4 766

(1) Les Engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent en "autres mouvements" 255 millions d'euros sur les écarts actuariels au 31 décembre 2012 liés à la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations à long terme et - 17 millions d'euros chez Crédit Agricole S.A. au titre des écarts actuariels sur engagement en mode de gestion externe.

CONTRÔLES FISCAUX**Contrôle fiscal LCL**

En 2010 et 2011, LCL a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2007, 2008 et 2009 ainsi que d'un contrôle sur l'épargne réglementée. L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, seul un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal en cours chez Crédit Agricole CIB Paris

En 2012 et 2013 Crédit Agricole CIB a fait l'objet d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008, 2009 et 2010.

Une proposition de rectification a été reçue en novembre 2013. Crédit Agricole CIB a contesté en janvier 2014 de façon motivée la quasi-totalité des points rectifiés. Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Merisma

Merisma, filiale de Crédit Agricole CIB, société fiscalement intégrée au groupe Crédit Agricole S.A., a fait l'objet de redressements fiscaux portant sur les exercices 2006 à 2010, assortis de majorations pour abus de droit.

Quoique totalement contestés, les redressements ont été provisionnés.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Milan

La succursale italienne de Crédit Agricole CIB a, à la fin des quatre derniers exercices, suite à vérifications de comptabilité, reçu des propositions de rectification sur les exercices 2005, 2006, 2007 et

2008 émises par les autorités fiscales italiennes. Crédit Agricole CIB a contesté de façon motivée les points redressés. Parallèlement, le processus de saisine des autorités compétentes franco-italiennes a été engagé concernant les exercices 2005, 2006 et 2007. Il le sera prochainement pour 2008.

Une provision a été comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole CIB Séoul

Crédit Agricole CIB Séoul a fait l'objet en 2013 d'une vérification de comptabilité portant sur les exercices 2008 à 2012.

L'ensemble des conséquences financières en résultant a été payé, un chef de redressement fait actuellement l'objet d'un contentieux.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances a subi un contrôle fiscal portant sur les exercices 2008 et 2009. Le redressement notifié, d'un montant peu significatif, a été intégralement contesté. Il n'a pas été provisionné, compte tenu de l'avis de la Direction Fiscale de Crédit Agricole S.A.

Contrôle fiscal Pacifica

Pacifica a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2009 et 2010.

Quoique intégralement contestés par la société, tous les redressements notifiés ont été provisionnés.

Le montant des provisions pour litiges et risques fiscaux significatifs s'élève à 457 millions d'euros au 31 décembre 2013.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT**ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE**

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	13 502	7 383
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	24 831	24 811
Ancienneté de plus de 10 ans	32 736	36 710
Total plans d'épargne-logement	71 069	68 904
Total comptes épargne-logement	12 718	13 293
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	83 787	82 197

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte, hors prime de l'État, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012.

ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Plans d'épargne-logement	34	48
Comptes épargne-logement	196	250
TOTAL ENCOURS DE CRÉDIT EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	230	298

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	1	-
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5	1
Ancienneté de plus de 10 ans	327	309
Total plans d'épargne-logement	333	310
Total comptes épargne-logement	-	24
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	333	334

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	310	23	-	-	333
Comptes épargne-logement	24	-	(24)	-	-
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	334	23	(24)	-	333

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié au groupe Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL. Le risque porté par les Caisses régionales est comptabilisé via leur consolidation par mise en équivalence.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan du groupe Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.

6.20 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2013

Au 31 décembre 2013, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 405 263 364	56,18 %	56,31 %
Actions en autodétention	6 022 703	0,24 %	-
Salariés (FCPE)	107 424 604	4,29 %	4,30 %
Public	982 879 326	39,29 %	39,39 %
Investisseurs institutionnels	723 507 726	28,92 %	29,00 %
Actionnaires individuels	259 371 600	10,37 %	10,39 %
TOTAL	2 501 589 997	100,00 %	100,00 %

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales. Du fait de la structure capitalistique du Groupe et de la rupture de chaîne de contrôle qui en résulte, la participation des Caisses régionales dans la SAS Rue La Boétie est maintenue dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. pour sa quote-part.

Les actions en autodétention le sont dans le cadre du programme de rachat de Crédit Agricole S.A. en couverture des options attribuées et au sein d'un contrat de liquidité.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Cheuvreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Cheuvreux (cf. note 2.1. "Principales opérations de structure et événements significatifs de l'exercice 2013"). Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser les opérations prévues au contrat, en toute indépendance, le contrat est doté d'un montant 50 millions d'euros.

La valeur nominale des actions est de 3 euros. Ces actions sont entièrement libérées.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2013, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 7 504 769 991 euros composé de 2 501 589 997 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale.

ACTIONS DE PRÉFÉRENCE

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	Montant de l'émission (en millions d'euros)	31/12/2013 (en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité (en millions d'euros)
CA Preferred Funding LLC	Janvier 2003	1 500	-	1 088	1 137
CA Preferred Funding LLC	Juillet 2003	550	-	399	417
CA Preferred Funding LLC	Décembre 2003	-	550	550	550
TOTAL		2 050	550	2 037	2 104

RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Résultat net part du Groupe de la période (en millions d'euros)	2 505	(6 389)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période	2 485 108 178	2 476 072 634
Coefficient d'ajustement	1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action	2 485 108 178	2 476 072 634
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION (en euros)	1,008	(2,580)
Résultat de base par action des activités poursuivies (en euros)	0,986	(0,836)
Résultat de base par action des activités abandonnées (en euros)	0,022	(1,744)
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (en euros)	1,008	(2,580)
Résultat dilué par action des activités poursuivies (en euros)	0,986	(0,836)
Résultat dilué par action des activités abandonnées (en euros)	0,022	(1,744)

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A., le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 18 février 2014, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2014 le paiement d'un dividende par action de 0,35 euro, correspondant à un taux de distribution de 35 % (hors autocontrôle) du Résultat net part du groupe, majoré d'une prime de 10 % pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement.

Il est proposé d'offrir à chaque actionnaire une option entre le paiement du dividende en numéraire **ou** en action(s) nouvelle(s) de Crédit Agricole S.A. Cette option porte sur 100 % du dividende unitaire. Le prix des actions nouvelles ne pourra pas être inférieur à 90 % de la moyenne des cours cotés des 20 séances de Bourse précédant le jour de la décision de l'Assemblée générale, diminué du montant net du dividende. Cette décote de 10 % correspond à la décote maximale autorisée par l'article L. 232-19 du Code de commerce en matière de paiement de dividende en action.

(en euros)	2013	2012	2011	2010	2009
Dividende ordinaire	0,35	-	-	0,45	0,45
Dividende majoré	0,385	-	-	-	-

DIVIDENDES PAYÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 19 février 2013, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 23 mai 2013 de ne pas procéder à une distribution de dividendes.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 21 mai 2014.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. au titre de l'exercice 2013 est positif et s'élève à 3 531 339 588,27 euros.

Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale :

- d'affecter l'intégralité du bénéfice de l'exercice écoulé à l'apurement partiel du compte report à nouveau présentant un solde débiteur de - 5 176 629 104,34 euros. Après affectation le compte report à nouveau se trouvera ramené à la somme de - 1 645 289 516,07 euros ;

- d'imputer le solde débiteur résiduel du compte report à nouveau sur le poste "Prime d'émission" et de prendre acte que le nouveau solde du report à nouveau est nul ;
- de fixer un dividende, avant majoration, de 0,35 euro par action, et un dividende majoré de 0,385 euro par action arrondi au rompu inférieur pour les titres répondant aux conditions d'éligibilité du dividende majoré à la date de mise en paiement du dividende ;
- de distribuer le dividende versé par prélèvement sur le compte "Réserves facultatives" pour un montant maximum de 880 542 562,38 euros.

De ce montant, il conviendra de déduire le total des majorations de dividende (0,035 euro par action) correspondant aux actions ouvrant droit au dividende majoré au 31 décembre 2013 qui auront été vendues entre le 1^{er} janvier 2014 et la date de mise en paiement du dividende.

6.21 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminé".

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en millions d'euros)	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	68 184	-	-	-	-	68 184
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	114 190	23 804	73 783	91 564	56 984	360 325
Instruments dérivés de couverture	2 119	1 359	10 426	14 846	-	28 750
Actifs financiers disponibles à la vente	18 540	18 623	76 806	123 867	22 939	260 775
Prêts et créances sur les établissements de crédit	112 112	76 913	116 645	62 045	1 320	369 035
Prêts et créances sur la clientèle	65 122	34 234	108 647	90 854	2 254	301 111
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	10 650	-	-	-	-	10 650
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	141	69	4 631	9 819	-	14 660
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	391 058	155 002	390 938	392 995	83 497	1 413 490
Banques centrales	2 852	-	-	-	-	2 852
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	114 742	17 559	76 599	88 044	-	296 944
Instruments dérivés de couverture	1 773	1 080	10 707	17 612	-	31 172
Dettes envers les établissements de crédit	81 524	14 810	36 655	20 252	699	153 940
Dettes envers la clientèle	401 818	41 724	29 871	7 470	3 737	484 620
Dettes représentées par un titre	39 609	26 275	51 619	30 430	-	147 933
Dettes subordonnées	588	657	5 045	13 397	8 667	28 354
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 323	-	-	-	-	7 323
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	650 229	102 105	210 496	177 205	13 103	1 153 138

31/12/2012 Retraité						
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Caisse, banques centrales	42 714	-	-	-	-	42 714
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	107 289	23 891	86 624	126 998	55 115	399 917
Instruments dérivés de couverture	2 556	2 044	12 884	24 362	4	41 850
Actifs financiers disponibles à la vente	16 648	24 960	82 899	112 212	23 901	260 620
Prêts et créances sur les établissements de crédit	144 040	63 720	108 670	64 486	4 651	385 567
Prêts et créances sur la clientèle	80 510	33 049	116 356	96 704	3 137	329 756
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	14 292	-	-	-	-	14 292
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	280	3 584	10 738	-	14 602
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	408 049	147 944	411 017	435 500	86 808	1 489 318
Banques centrales	1 061	-	-	-	-	1 061
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	117 342	16 914	89 063	128 379	(1 443)	350 255
Instruments dérivés de couverture	1 747	1 808	12 146	26 587	123	42 411
Dettes envers les établissements de crédit	69 037	12 929	56 003	19 968	2 714	160 651
Dettes envers la clientèle	405 907	31 924	34 658	7 480	3 669	483 638
Dettes représentées par un titre	42 076	27 476	52 297	28 541	-	150 390
Dettes subordonnées	292	1 555	2 730	15 428	9 975	29 980
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	12 777	-	-	-	-	12 777
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	650 239	92 606	246 897	226 383	15 038	1 231 163

NOTE 7

Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Salaires et traitements ⁽¹⁾	(4 279)	(4 501)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(368)	(364)
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(30)	(26)
Autres charges sociales	(1 098)	(1 146)
Intéressement et participation	(232)	(231)
Impôts et taxes sur rémunération	(392)	(345)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(6 399)	(6 613)

(1) Les salaires et traitements comprennent les charges relatives aux paiements à base d'action pour les montants suivants :

- au titre des rémunérations par action, le groupe Crédit Agricole a comptabilisé une liquidation du plan 2009 pour un montant de 16 millions d'euros au 31 décembre 2013 (dont 5 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) contre 8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (dont 7 millions d'euros de charges correspondant au plan d'attribution d'actions gratuites) ;
- au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, le groupe Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge de 57 millions d'euros au 31 décembre 2013 contre une charge de 70 millions d'euros au 31 décembre 2012.

7.2 Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	39 276	40 341
Étranger	36 253	38 941
TOTAL	75 529	79 282

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel

pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoire à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc/Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2013	Nombre d'actifs couverts Estimation au 31/12/2012
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 063	3 027
Pôles fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	213	210
Pôle Banque de proximité France	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	310	306
Pôle Banque de financement et d'investissement	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	4 928	5 037
Pôle Banque de financement et d'investissement	IPB/IG/CAPB ⁽¹⁾	Régime type art. 83	433	495
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/Sirca	Régime professionnel agricole 1,24 %	3 004	3 119
Pôle Assurances	Predica/CAA/Caagis/Pacifica/CACI	Régime cadres dirigeants art. 83	76	62
Pôle Assurances	CACI	Régime type art. 83	212	183

(1) Indosuez Private Banking/Indosuez Gestion/CA Private Banking.

Effectifs payés en nombre.

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

VARIATION DETTE ACTUARIELLE

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dettes actuarielles au 31/12/N-1	1 304	1 196	2 500	2 331
Écart de change	-	(30)	(30)	8
Coût des services rendus sur l'exercice	44	34	78	69
Coût financier	33	36	69	86
Cotisations employés	-	10	10	11
Modifications, réductions et liquidations de régime	(33)	-	(33)	(81)
Variation de périmètre	23	-	23	(41)
Prestations versées (obligatoire)	(55)	(48)	(103)	(146)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(3)	12	9	263
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières	(5)	(27)	(32)	-
DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N	1 308	1 183	2 491	2 500

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Coût des services	11	34	45	2
Charge/produit d'intérêt net	18	4	22	34
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/N	29	38	67	36

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Réévaluation du passif (de l'actif) net	-	-	-	-
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL NON RECYCLABLES AU 31/12/N-1	86	163	249	345
Écart de change	-	(3)	(3)	-
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-	(11)	(11)	(14)
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses démographiques ⁽¹⁾	(3)	12	9	263
(Gains)/pertes actuariels - liés aux hypothèses financières ⁽¹⁾	(6)	(26)	(32)	-
Ajustement de la limitation d'actifs	-	-	-	-
TOTAL DES ÉLÉMENTS RECONNUS IMMÉDIATEMENT EN AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL AU 31/12/N	(9)	(28)	(37)	249

(1) Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des actifs au 31/12/N-1	323	1 028	1 351	1 274
Écart de change	-	(26)	(26)	9
Intérêt sur l'actif (produit)	9	32	41	52
Gains/(pertes) actuariels	1	11	12	14
Cotisations payées par l'employeur	7	27	34	76
Cotisations payées par les employés	-	10	10	11
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	(15)
Variation de périmètre	(4)	-	(4)	(14)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(21)	(46)	(67)	(56)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS AU 31/12/N	315	1 036	1 351	1 351

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Juste valeur des droits à remboursement au 31/12/N-1	188	-	188	213
Écart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursements (produit)	6	-	6	7
Gains/(pertes) actuariels	(1)	-	(1)	(5)
Cotisations payées par l'employeur	15	-	15	3
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variation de périmètre	28	-	28	(15)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(1)	-	(1)	(15)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N	235	-	235	188

POSITION NETTE

	31/12/2013			31/12/2012 Retraité
	Zone euro	Hors Zone euro	Toutes zones	Toutes zones
<i>(en millions d'euros)</i>				
Dette actuarielle fin de période	1 308	1 183	2 491	(2 500)
Impact de la limitation d'actifs	-	-	-	-
Juste valeur des actifs fin de période	(315)	(1 036)	(1 351)	1 351
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE	(993)	(147)	(1 140)	(1 149)
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	-	-	-	2
POSITION NETTE (PASSIF)/ACTIF FIN DE PÉRIODE PUBLIÉE AU 31/12/2012	-	-	-	(1 147)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	2,83 % à 3,43 %	1 % à 13 %
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,74 % à 4,46 %	2,07 % à 5,05 %
Taux attendus d'augmentation des salaires ⁽²⁾	1,94 % à 2,62 %	1,5 % à 8,6 %
Taux d'évolution des coûts médicaux	4,5 %	N/A

(1) Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

(2) Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES : ALLOCATIONS D'ACTIFS

(en millions d'euros)	31/12/2013								
	Zone euro			Hors Zone euro			Toutes zones		
	En %	En montant	Dont coté	En %	En montant	Dont coté	En %	En montant	Dont coté
Actions	8,9 %	49	38	22,2 %	230	230	17,6 %	279	268
Obligations	79,6 %	436	426	51,8 %	538	538	61,4 %	974	964
Immobiliers	4,0 %	22	-	7,2 %	75	-	6,1 %	97	-
Autres actifs	7,5 %	41	-	18,8 %	195	-	14,9 %	236	-

Au 31 décembre 2013, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de + 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,48 % ;
- une variation de - 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,86 %.

7.5 Autres avantages sociaux

Parmi les différents systèmes de rémunération variable collective existant dans le Groupe, la Rémunération Variable Collective (RVC) de Crédit Agricole S.A. constitue une enveloppe globale regroupant l'intéressement et la participation. Cette enveloppe est calculée en fonction du niveau de performance de l'entreprise, mesurée au travers du résultat net part du Groupe (RNPG) de Crédit Agricole S.A.

Un niveau de RNPG donné permet ainsi de déterminer un pourcentage de masse salariale à distribuer.

Le montant de la participation, calculée selon la formule légale, est déduit de la RVC, pour obtenir l'intéressement.

Autres avantages sociaux : en France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, des plans d'options

d'achat d'actions de Crédit Agricole S.A. ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration.

Deux plans d'options d'achat d'actions ont été mis en œuvre par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. antérieurement à 2013. Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2013.

Le plan d'option d'achat d'actions 2006 est arrivé à échéance le 5 octobre 2013 sans que le prix d'exercice n'ait été atteint.

Plan d'attribution d'options de l'année 2007

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 17 juillet 2007 a procédé à l'attribution d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 6 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 29,99 euros, correspondant à la moyenne des 20 cours de Bourse, sans décote, ayant précédé la réunion du Conseil.

Plan d'attribution d'options de l'année 2008

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2006, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. du 15 juillet 2008 a procédé à l'attribution, le 16 juillet 2008, d'un plan d'options d'achat d'actions au profit de 3 salariés venant rejoindre le Groupe au prix d'exercice de 14,42 euros correspondant au prix le plus élevé des deux prix obtenus, soit par la moyenne des cours d'ouverture, sans décote, des 20 dernières séances de Bourse ayant précédé la réunion du Conseil, soit par 80 % du cours moyen d'acquisition des actions Crédit Agricole S.A. auto-détenues.

À la suite des opérations sur le capital de janvier 2007 et juin 2008, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. a procédé à des ajustements sur le nombre d'options et le prix d'exercice du plan mis en place en 2007.

Les caractéristiques et conditions générales attachées à l'ensemble des plans existants au 31 décembre 2013 sont décrites dans les tableaux ci-après :

DESCRIPTION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	2007	2008	Total
Date de l'Assemblée générale autorisant les plans	17/05/2006	17/05/2006	
Date du Conseil d'administration	17/07/2007	15/07/2008	
Date d'attribution des options	17/07/2007	16/07/2008	
Durée du plan	7 ans	7 ans	
Durée de la période d'incessibilité	4 ans	4 ans	
Date de départ de l'exercice des options	17/07/2011	16/07/2012	
Date d'expiration des options	16/07/2014	15/07/2015	
Nombre d'attributaires	6	3	
Nombre d'options attribuées	136 992	74 000	210 992
Prix d'exercice	27,91 €	14,42 €	
Conditions de performance	non	non	
Conditions en cas de départ du Groupe			
Démission	perte	perte	
Licenciement	perte	perte	
Retraite	maintien	maintien	
Décès	maintien ⁽¹⁾	maintien ⁽¹⁾	
Nombre d'options			
Attribuées aux mandataires sociaux	-	-	
Attribuées aux 10 plus gros attributaires	136 992	74 000	
Levées en 2013	-	-	-
Annulées et levées depuis l'origine	32 233	-	32 233
NOMBRE D'OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2013	104 759	74 000	178 759
Juste valeur (en % du prix d'acquisition)	22,70 %	24,30 %	
Méthode de valorisation utilisée	Black et Scholes	Black et Scholes	

(1) Maintien en cas de levée par les ayants droit dans les 6 mois suivant le décès.

STATISTIQUES SUR LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS CRÉDIT AGRICOLE S.A.

	2006	2007	2008	Total
Plans d'options d'achats d'actions Crédit Agricole S.A.	06/10/2006	17/07/2007	16/07/2008	
Options existantes au 31 décembre 2012	11 539 550	104 759	74 000	11 718 309
Options annulées ou échues en 2013	11 539 550	32 233	-	11 571 783
Options exercées en 2013	-	-	-	-
OPTIONS EXISTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2013	-	72 526	74 000	146 526

Principales hypothèses retenues pour la valorisation des plans d'option

Crédit Agricole S.A. évalue les options attribuées et comptabilise une charge déterminée à la date d'attribution des plans calculée à partir de la valeur de marché des options du jour de l'attribution. Seules les hypothèses relatives à la population des bénéficiaires (perte des droits en cas de démission ou de licenciement) peuvent faire l'objet d'une révision au cours de la période d'acquisition et donner lieu à un réajustement de la charge.

PLANS

Date d'attribution	17/07/2007	16/07/2008
Durée de vie estimée	7 ans	7 ans
Taux de perte de droit	1,25 %	1,25 %
Taux de dividende estimé	4,20 %	6,37 %
Volatilité à la date d'attribution	28 %	40 %

Le modèle de Black et Scholes a été retenu pour l'ensemble des plans de souscription d'actions Crédit Agricole S.A.

7.6.2. PLAN D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS AUX SALARIÉS

Dans le cadre des autorisations votées par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 mai 2011, le Conseil d'administration du 9 novembre 2011 a décidé de mettre en œuvre un plan d'attribution gratuite d'actions afin d'associer l'ensemble des salariés du groupe Crédit Agricole S.A. au capital et au succès de l'entreprise.

Ce plan prévoit l'attribution individuelle de 60 actions à plus de 82 000 collaborateurs du groupe Crédit Agricole S.A. dans 58 pays. Aucune condition de performance n'est exigée. Les seules obligations à respecter sont la condition de présence pendant la période d'acquisition et l'interdiction de cession pendant la période de conservation.

En France et dans quelques pays, la période d'acquisition dure deux ans et la période de conservation aussi. Dans d'autres pays, la durée de ces périodes a été adaptée aux particularités locales : période de conservation de 3 ans (en Espagne et en Italie), période d'acquisition de 4 ans (dans ce cas, il n'y a pas de période de conservation).

L'année 2013 a donc marqué la fin de la période d'acquisition du Plan mis en place dans les pays où la période d'acquisition était de deux ans, notamment la France, l'Italie et la Pologne. Consécutivement, Crédit Agricole S.A. a procédé à une augmentation de capital en date du 12 novembre 2013 et émis 3 569 460 actions nouvelles qui ont été livrées à plus de 59 000 salariés. À l'acquisition, le 12 novembre 2013, le cours de l'action Crédit Agricole S.A. était de 9,126 euros contre 5,03 euros à l'attribution le 9 novembre 2011.

7.6.3 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée au titre des services rendus en 2012 et mis en œuvre au sein du Groupe, sont de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Dans les deux cas, ces rémunérations variables sont assujetties à des conditions de présence et de performance, et différées par tiers en mars 2014, mars 2015 et mars 2016.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe :

- en capitaux propres pour les plans dénoués en actions, la charge étant réévaluée uniquement en fonction de l'estimation du nombre d'actions à verser (en lien avec les conditions de présence et de performance) ;
- en dettes vis-à-vis du personnel pour les plans dénoués en trésorerie, avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des *vesting conditions* (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : le Directeur général, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2013 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 29 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 1,6 million d'euros versés en actions) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 3,9 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2013, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 524 088 euros.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A. qui figurent dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernance d'entreprise" du Document de référence.

NOTE 8 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités arrêtées ou en cours de cession.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)

	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Engagements donnés		
Engagements de financement	180 251	192 398
Engagements en faveur des établissements de crédit	46 020	49 796
Engagements en faveur de la clientèle	134 231	142 602
● Ouverture de crédits confirmés	111 329	114 787
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	6 836	9 613
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	104 493	105 174
● Autres engagements en faveur de la clientèle	22 902	27 815
Engagements de garantie	91 043	95 092
Engagements d'ordre des établissements de crédit	12 889	12 420
● Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	2 373	2 546
● Autres garanties	10 516	9 874
Engagements d'ordre de la clientèle	78 154	82 672
● Cautions immobilières	2 525	2 701
● Autres garanties d'ordre de la clientèle	75 629	79 971
Engagements reçus		
Engagements de financement	107 195	106 458
Engagements reçus des établissements de crédit	93 460	84 698
Engagements reçus de la clientèle	13 735	21 760
Engagements de garantie	201 687	264 353
Engagements reçus des établissements de crédit ⁽¹⁾	67 104	67 463
Engagements reçus de la clientèle	134 583	196 890
● Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	16 868	19 853
● Autres garanties reçues	117 715	177 037

(1) Ce poste comprend 14,7 milliards d'euros au titre des engagements de garantie relatifs au dispositif Switch.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH...)	182 179	189 389
Titres prêtés	6 113	11 555
Dépôts de garantie sur opérations de marché	19 591	33 992
Titres et valeurs donnés en pension	129 064	134 398
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	336 947	369 334
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	2	330
Titres et valeurs reçus en pension	270 453	286 213
Titres vendus à découvert	30 244	32 173
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	300 699	318 716

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. pour 127,5 milliards d'euros. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes. Crédit Agricole CIB dispose également d'actifs reçus en garantie pour 136,4 milliards d'euros.

La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis, et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2013.

CRÉANCES REÇUES ET APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2013, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 88,8 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 95,5 milliards d'euros au 31 décembre 2012, et 16,8 milliards d'euros ont été déposés directement par les filiales.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 21,7 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 22,1 milliards d'euros au 31 décembre 2012, et 7,2 milliards d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la SFEF en 2009, 10,8 milliards d'euros de créances restent apportés en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. (contre 10,7 milliards au 31 décembre 2012).

Au 31 décembre 2013, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH, société financière contrôlée à 100 % par Crédit Agricole S.A., 34,8 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuels n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

NOTE 9 Reclassements d'instruments financiers

Le Groupe n'a pas réalisé au cours de l'année 2013 de reclassements tels que permis par l'amendement de la norme IAS 39. Les informations sur les reclassements antérieurs sont données ci-dessous.

Le tableau ci-dessous reprend leur valeur en date de reclassement ainsi que la valeur au 31 décembre 2013 des actifs reclassés antérieurement et toujours à l'actif du Groupe à cette date.

	Total actifs reclassés		Actifs reclassés en 2013			Actifs reclassés antérieurement			
	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Valeur de reclassement	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur au bilan 31/12/2013	Valeur de marché estimée 31/12/2013	Valeur au bilan 31/12/2012 Retraité	Valeur de marché estimée 31/12/2012 Retraité
(en millions d'euros)									
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	2 786	2 755	-	-	-	2 786	2 755	4 872	4 556
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	2 786	2 755	-	-	-	2 786	2 755	4 872	4 556

VARIATION DE JUSTE VALEUR COMPTABILISÉE EN RÉSULTAT RELATIVE AUX ACTIFS RECLASSÉS

Aucune variation de juste valeur n'a été comptabilisée en résultat concernant les actifs reclassés depuis 2011.

CONTRIBUTION DES ACTIFS TRANSFÉRÉS AU RÉSULTAT DEPUIS LE RECLASSEMENT

La contribution des actifs transférés dans le résultat de l'exercice, depuis la date de reclassement comprend l'ensemble des profits, pertes, produits et charges comptabilisés en résultat ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impact en résultat des actifs transférés se décompose comme suit :

IMPACT RÉSULTAT AVANT IMPÔT, DEPUIS LE RECLASSEMENT

	Actifs reclassés en 2013		Actifs reclassés antérieurement					
	Impact en 2013		Impact cumulé au 31/12/2012 Retraité		Impact en 2013		Impact cumulé au 31/12/2013	
	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)	Produits et charges réellement comptabilisés	Si l'actif avait été conservé dans son ancienne catégorie (variation de juste valeur)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat transférés en prêts et créances	-	-	(171)	(541)	67	367	(104)	(174)
Actifs financiers disponibles à la vente transférés en prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS RECLASSÉS	-	-	(171)	(541)	67	367	(104)	(174)

NOTE 10 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'*exit price*).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

10.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Prêts et Créances	657 829	255	433 235	224 332
Créances sur les établissements de crédit	372 832	181	366 889	5 762
Comptes ordinaires & prêts JJ	12 927	-	12 921	6
Comptes et prêts à terme	325 237	126	319 738	5 373
Valeurs reçues en pension	53	-	11	42
Titres reçus en pension livrée	28 977	-	28 977	-
Prêts subordonnés	556	55	167	334
Titres non cotés sur un marché actif	4 992	-	4 985	7
Autres prêts et créances	90	-	90	-
Créances sur la clientèle	284 997	74	66 346	218 577
Créances commerciales	14 006	-	168	13 838
Autres concours à la clientèle	236 777	74	39 392	197 311
Titres reçus en pension livrée	2 003	-	1 969	34
Prêts subordonnés	136	-	5	131
Titres non cotés sur un marché actif	2 807	-	1	2 806
Créances nées d'opérations d'assurance directe	488	-	-	488
Créances nées d'opérations de réassurance	277	-	-	277
Avance en comptes courants d'associés	15 155	-	11 903	3 252
Comptes ordinaires débiteurs	13 348	-	12 908	440
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	16 564	16 564	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	12 909	12 909	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	3 655	3 655	-	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	674 393	16 819	433 235	224 339

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué

à partir de cotations de prix de *credit default swaps* (CDS). Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AU BILAN VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	Juste valeur au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan				
Dettes envers les établissements de crédit	156 146	1 380	153 637	1 129
Comptes ordinaires & emprunts JJ	22 831	1 088	21 738	5
Comptes et emprunts à terme	102 650	292	101 234	1 124
Valeurs données en pension	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	30 665	-	30 665	-
Dettes envers la clientèle	477 137	3 063	364 732	109 342
Comptes ordinaires créditeurs	120 829	-	120 716	113
Comptes d'épargne à régime spécial	233 564	-	197 025	36 539
Autres dettes envers la clientèle	109 791	124	38 667	71 000
Titres donnés en pension livrée	11 263	2 939	8 324	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	706	-	-	706
Dettes nées d'opérations de réassurance	353	-	-	353
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	631	-	-	631
Dettes représentées par un titre	156 462	75 005	81 312	145
Dettes subordonnées	29 501	25 229	4 272	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDIQUÉE	819 246	104 677	603 953	110 616

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables pertinentes. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de prix

de *credit default swaps* (CDS). Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit principalement des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

DISPOSITIF DE VALORISATION

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marchés.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou validés par le Département des risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers...) ;
- de modèles validés par les équipes quantitatives du Département des risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de *mark-to-market* : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue *via* les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces

instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut-être positif ou négatif.

Les réserves *bid/ask* : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude sur paramètres : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés. Cet ajustement diffère des ajustements de *mark-to-market* décrits plus haut dans la mesure où ils ne visent pas à corriger un écart observé, mais à se prémunir contre une incertitude. Dans ce cadre, ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Les réserves pour incertitude de modèle : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu. Ces ajustements sont systématiquement négatifs.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (*credit valuation adjustment* ou CVA) et le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (*debit valuation adjustment* ou DVA ou risque de crédit propre).

L'ajustement de valeur relatif à la qualité de la contrepartie (*credit value adjustment* - CVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque de crédit associé à la contrepartie (risque de non paiement des sommes dues en cas de défaut). Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions déduction faite d'éventuels collatéraux. Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en minoration de la juste valeur active des instruments financiers.

L'ajustement de valeur relatif au risque de crédit propre de notre établissement (*debt value adjustment* - DVA) vise à intégrer dans la valorisation des instruments dérivés le risque porté par nos contreparties. Cet ajustement est calculé globalement par contrepartie en fonction du profil d'expositions futures des transactions. Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des instruments financiers.

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables. Elle repose prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS cotés lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides. Dans certaines circonstances et en l'absence de données de marché observables ou pertinentes, les paramètres historiques de défaut peuvent être utilisés.

RÉPARTITION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR MODÈLE DE VALORISATION

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	281 627	45 610	231 868	4 149
Créances sur la clientèle	358	-	-	358
Titres reçus en pension livrée	85 156	-	85 156	-
Titres détenus à des fins de transaction	45 801	45 531	253	17
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>35 360</i>	<i>35 170</i>	<i>190</i>	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>7 091</i>	<i>7 011</i>	<i>63</i>	<i>17</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>3 350</i>	<i>3 350</i>	-	-
Instruments dérivés	150 312	79	146 459	3 774
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	78 697	50 460	24 251	3 986
Créances sur les établissements de crédit	1 087	-	1 087	-
Créances sur la clientèle	206	-	-	206
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	34 620	21 538	13 023	59
Titres à la juste valeur par résultat sur option	42 784	28 922	10 141	3 721
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>5 941</i>	<i>5 941</i>	-	-
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>27 137</i>	<i>21 804</i>	<i>5 332</i>	<i>1</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>9 706</i>	<i>1 177</i>	<i>4 809</i>	<i>3 720</i>
Actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	260 730	229 005	28 836	2 889
Effets publics et valeurs assimilées	65 072	64 037	1 035	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	174 759	151 601	22 251	907
Actions et autres titres à revenu variable	20 899	13 367	5 550	1 982
Créances disponibles à la vente	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	28 750	1 628	27 105	17
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	649 804	326 703	312 060	11 041
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			222	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		3 780		4 146
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	72	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		3 780	294	4 146

(1) Hors 45 millions d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 1 concernent essentiellement des obligations dont les caractéristiques correspondent aux critères définis pour le niveau 1.

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	330 102	47 922	279 161	3 019
Créances sur la clientèle	253	-	253	-
Titres reçus en pension livrée	82 642	-	82 642	-
Titres détenus à des fins de transaction	48 722	47 085	1 619	18
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>34 920</i>	<i>34 903</i>	<i>17</i>	<i>-</i>
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>9 442</i>	<i>8 043</i>	<i>1 381</i>	<i>18</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>4 360</i>	<i>4 139</i>	<i>221</i>	<i>-</i>
Instruments dérivés	198 485	837	194 647	3 001
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	69 816	44 723	21 513	3 580
Créances sur la clientèle	222	-	-	222
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	33 433	21 001	12 369	63
Titres à la juste valeur par résultat sur option	36 161	23 722	9 144	3 295
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>5 726</i>	<i>5 726</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>21 819</i>	<i>16 786</i>	<i>5 032</i>	<i>1</i>
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>8 616</i>	<i>1 210</i>	<i>4 112</i>	<i>3 294</i>
Actifs financiers disponibles à la vente	260 620	223 279	36 066	1 275
Effets publics et valeurs assimilées	67 280	65 973	1 307	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	171 239	142 802	28 165	272
Actions et autres titres à revenu variable	22 078	14 504	6 571	1 003
Créances disponibles à la vente	23	-	23	-
Instruments dérivés de couverture	41 850	2 740	39 110	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	702 388	318 664	375 850	7 874
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

(en millions d'euros)	31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	266 479	31 209	230 294	4 976
Titres vendus à découvert	30 246	30 246	-	-
Titres donnés en pension livrée	87 007	391	86 616	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Instruments dérivés	149 226	572	143 678	4 976
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	30 465	1 840	23 406	5 219
Instruments dérivés de couverture	31 172	563	30 446	163
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	328 116	33 612	284 146	10 358
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		8 039
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	79	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	79	8 039

Les transferts du niveau 2 vers le niveau 3 concernent essentiellement des dérivés de taux et les dettes comptabilisées en juste valeur sur option dont le dérivé incorporé relève du niveau 3.

(en millions d'euros)	31/12/2012 Retraité	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	350 255	29 746	317 671	2 838
Titres vendus à découvert	32 503	28 491	4 012	-
Titres donnés en pension livrée	90 602	-	90 602	-
Dettes représentées par un titre	31 071	-	31 071	-
Instruments dérivés	196 079	1 255	191 986	2 838
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	42 411	999	41 412	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	392 666	30 745	359 083	2 838
Transferts issus du niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX		-	-	-

Les instruments classés en niveau 1

Le niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés (options, *futures*, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes et mis à jour régulièrement sont classées en niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock d'obligations souveraines, d'agences et de titres *corporates*. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en niveau 2 sont les suivants :

■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 2 ;

■ Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les *swaps* de taux, *swaps* de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), soit pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (*swaps* de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les *caps*, *floors*, *swaptions*, options de change, options sur actions, *credit default swaps*, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type *swaps* annulables, paniers de change sur devises majeures. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres utilisés sont pour l'essentiel observables et des prix observables dans le marché, *via* notamment les prix de courtiers et/ou les consensus de place, permettent de corroborer les valorisations internes.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en niveau 1 et 2, et donc principalement les produits présentant un risque modèle élevé ou des produits dont la valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables significatifs.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée d'inobservabilité, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

Ainsi, le niveau 3 regroupe notamment :

■ Titres

Les titres classés en niveau 3 sont essentiellement les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;

■ Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du niveau 3 ;

■ Dérivés de gré à gré

Produits non observables du fait du sous-jacent : certains produits dont l'essentiel du stock est classé en niveau 2 sont considérés comme relevant du niveau 3 du fait de leur devise sous-jacente ou de leur maturité. Une grille d'observabilité définit pour chaque couple instrument/devise, la maturité maximale considérée comme observable. Cette observabilité est fonction de la liquidité du paramètre et de la disponibilité de sources observables permettant sa valorisation.

Principalement, sont classées en niveau 3 :

- des expositions sur taux d'intérêts ou *swap* de change de maturité très longue ;
- des expositions sur produits non linéaires (de taux, de change ou action) de maturité longue sur des devises/indices majeures. Sont inclus dans cette catégorie les options vanille, mais également les dérivés exotiques simples comme les *swaps* annulables ;
- des expositions non linéaires sur devises émergentes.

Produits dérivés complexes : ces produits relèvent du niveau 3 car leur valorisation requiert l'utilisation de paramètres non observables. Les principales expositions concernées sont :

- les produits dont le sous-jacent est la différence entre deux taux d'intérêt, de type option, option binaire ou produits exotiques. Ces produits font appel à une corrélation entre les deux taux qui n'est pas considérée comme observable du fait d'une liquidité réduite. La valorisation des expositions est cependant ajustée en fin de mois sur la base des niveaux de corrélations dérivés de consensus de place ;
- les *swaps* de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires. Les hypothèses et paramètres retenus sont contrôlés régulièrement sur la base des amortissements effectivement constatés ;
- les produits hybrides taux/change long terme de type *power reverse dual currency*, portant principalement sur le couple USD/JPY ou des produits dont le sous-jacent est un panier de devises. Les paramètres de corrélation entre les taux d'intérêt et les devises ainsi qu'entre les deux taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'une méthodologie interne fondée sur les données historiques. L'observation des consensus de marché permet de s'assurer de la cohérence d'ensemble du dispositif ;
- les produits multi-sous-jacents, générant des expositions à des corrélations, quels que soient les sous-jacents considérés (taux, actions, crédit, change, inflation). Dans cette catégorie on trouvera les produits *cross asset* de type *dual range*, les paniers de change sur devises émergentes, *credit default baskets*. La détermination des corrélations est effectuée de façon conservatrice en fonction de l'exposition globale de l'établissement, sur la base de données historiques. Si la diversité des corrélations est importante, les expositions à chacune d'entre elles demeurent mesurées ;
- les parts de CDO sur des expositions portant des paniers de crédit *corporate*. Le modèle de valorisation de ces produits utilise à la fois des données observables (prix de CDS) et non observables (corrélations entre les défauts). Sur les tranches senior, les plus illiquides, ont été introduits des paramètres de valorisation adaptés à l'appréciation du risque intrinsèque des expositions. Le risque de marché du portefeuille de CDO dérivés a été cédé à un fonds géré par Blue Mountain Capital en 2012 ;
- le risque de marché des portefeuilles de dérivés complexes sur actions a été transféré à une contrepartie externe au Groupe au 31 décembre 2013.

Pour la plupart de ces produits, le tableau ci-après fournit les techniques de valorisations et les principales données non observables avec leur intervalle de valeurs. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Classes d'instruments	Évaluation bilan (en millions d'euros)		Principaux types de produits composant le niveau 3	Technique de valorisation utilisée	Principales données non observables	Intervalle des données non observables
	Actif	Passif				
Dérivés de taux	2 819	4 027	Produits annulables de maturité longue (<i>swaps</i> annulables, <i>swaps</i> zero coupons annulables)	Modèle de valorisation des options de taux d'intérêt	Volatilité <i>forward</i>	-
			Options portant sur une différence de taux		Corrélations CMS	0 %/100 %
			<i>Swaps</i> de titrisation	Modélisation des remboursements anticipés et actualisation des flux de trésorerie attendus	Taux de prépaiement	0 %/50 %
			Produits hybrides taux/change de maturité longue (PRDC)	Modèle de valorisation des produits hybrides taux/change	Corrélation taux/taux	50 %/80 %
					Corrélation taux/change	- 50 %/50 %
			Produits multi-sous-jacents (<i>dual range</i> , etc.)	Modèles de valorisation des instruments multi-sous-jacents	Corrélation - <i>Fx/Equity</i>	- 50 %/75 %
					Corrélation - Change/Change	- 20 %/50 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/ <i>Equity</i>	- 25 %/75 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/Taux d'intérêt	- 10 %/100 %
					Corrélation - Taux d'intérêt/Change	- 75 %/75 %
Dérivés de crédit	605	561	CDO sur panier de crédit <i>corporate</i>	Techniques de projection de la corrélation et modélisation des flux de trésorerie attendus	Corrélations entre les défauts des composantes	50 %/90 %

VARIATION DU SOLDE DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
	Total	Titres détenus à des fins de transactions				Instruments dérivés
		Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total des titres détenus à des fins de transaction	
Solde d'ouverture (01/01/2013)	7 874	-	18	-	18	3 001
Gains/pertes de la période	(1 064)	-	(8)	-	(8)	(1 153)
<i>Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾</i>	(1 096)	-	(8)	-	(8)	(1 153)
<i>Comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾</i>	32	-	-	-	-	-
Achats de la période	2 002	-	-	-	-	948
Ventes de la période	(1 043)	-	(1)	-	(1)	(85)
Émissions de la période	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(802)	-	-	-	-	(800)
Reclassements de la période	3	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(3)	-	-	-	-	-
Transferts	4 074	358	8	-	8	1 863
<i>Transferts vers niveau 3</i>	4 146	358	8	-	8	1 935
<i>Transferts hors niveau 3</i>	(72)	-	-	-	-	(72)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2013)	11 041	358	17	-	17	3 774

(1) Les gains et pertes provenant des actifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à 302 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option					Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Titres à la juste valeur par résultat sur option				Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	
	Créances sur la clientèle	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Total des titres à la juste valeur par résultat sur option				
63	222	1	3 294	3 295	-	272	1 003	-
5	(16)	-	61	61	-	15	32	-
5	(16)	-	61	61	-	15	-	-
-	-	-	-	-	-	-	32	-
-	-	-	784	784	-	-	270	-
(9)	-	-	(559)	(559)	-	(126)	(263)	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	(2)	-
-	-	-	-	-	-	-	3	-
-	-	-	-	-	-	-	(3)	-
-	-	-	140	140	-	746	942	17
-	-	-	140	140	-	746	942	17
-	-	-	-	-	-	-	-	-
59	206	1	3 720	3 721	-	907	1 982	17

PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR SELON LE NIVEAU 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction	Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Instruments dérivés		
Solde d'ouverture (01/01/2013)	2 838	2 838	-	-
Gains/pertes de la période	(478)	(478)	-	-
Comptabilisés en résultat ⁽¹⁾	(478)	(478)	-	-
Comptabilisés en capitaux propres ⁽¹⁾	-	-	-	-
Achats de la période	650	650	-	-
Ventes de la période	(147)	(147)	-	-
Émissions de la période	130	-	-	130
Dénouements de la période	(592)	(592)	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-
Transferts	7 960	2 708	5 219	33
Transferts vers niveau 3	8 039	2 787	5 219	33
Transferts hors niveau 3	(79)	(79)	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2013)	10 361	4 979	5 219	163

(1) Les gains et pertes provenant des passifs financiers détenus au bilan à la date de clôture s'élèvent à - 616 millions d'euros.

La variation nette de juste valeur des actifs et passifs valorisés à la juste valeur selon le niveau 3 s'élève au 31 décembre 2013 à - 4 356 millions d'euros et se décompose ainsi :

- une variation des gains et pertes de la période de - 586 millions d'euros ;
- des achats nets de + 456 millions d'euros ;
- des émissions nettes de - 130 millions d'euros ;
- des dénouements nets pour - 210 millions d'euros, essentiellement liés au plan de deleveraging d'activités taux en extinction ;
- des transferts nets d'instruments financiers à hauteur de - 3 886 millions d'euros dont - 850 millions d'euros relatifs à des transferts de niveau 2 vers le niveau 3 de dérivés de taux à corrélation CMS EUR et USD, + 358 millions d'euros sur les encours clientèle et + 1 688 millions d'euros de titres comptabilisés en actifs disponibles à la vente et - 5 219 millions d'euros au titre des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Le montant de juste valeur (et de sa variation) sur ces seuls produits n'est cependant pas représentatif. En effet, ces produits sont très largement couverts par d'autres, plus simples et individuellement valorisés à partir de données jugées observables. Les valorisations de ces produits de couverture (et leurs variations), en grande partie symétriques à celles des produits valorisés sur la base de données jugées non observables, n'apparaissent pas, elles, dans le tableau ci-dessus.

ANALYSE DE SENSIBILITÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS VALORISÉS SUR UN MODÈLE DE VALORISATION DE NIVEAU 3

Le caractère non observable des paramètres introduit une incertitude que nous venons évaluer ci-après à travers un calcul de sensibilité sur les instruments évalués à partir de ces mêmes paramètres. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

Sur le périmètre des dérivés de taux, deux facteurs principaux sont considérés comme non observables et entraînent de fait la classification des produits dont la valorisation y fait appel en niveau 3 : la corrélation et les taux de prépaiement (*i.e.* remboursement anticipé).

La corrélation

De nombreux produits sont sensibles à un paramètre de corrélation. Cependant, ce paramètre n'est pas unique et il existe de nombreux types de corrélations parmi lesquels :

- corrélation *forward* entre index successifs sur une même devise – ex : CMS 2 ans/CMS 10 ans ;
- corrélation taux/taux (index différents) – ex : Libor 3M USD/ Libor 3M EUR ;
- corrélation taux/change (ou Quanto) – ex : USD/JPY – USD ;
- corrélation *equity/equity* ;
- corrélation *equity/change* ;
- corrélation *equity/taux* ;
- corrélation *change/change*.

Si des positions de corrélation faisant intervenir des indices *equity* sont en augmentation par rapport à fin 2012, les deux principales expositions à la corrélation demeurent, à savoir :

- la corrélation taux/change, principalement USD/JPY-USD, USD/JPY-JPY sur le *book* Long Terme FX (ex PRDC) et EUR/GBP-EUR sur le *book* d'instruments hybrides ;
- la corrélation taux/taux.

Le taux de prépaiement

Le taux de prépaiement correspond aux taux de remboursement anticipé sur des portefeuilles de titrisation, qu'il s'agisse de remboursements anticipés volontaires ou involontaires (défaut). Le nominal des *swaps* de titrisation s'ajustant automatiquement au nominal du portefeuille sous-jacent, sans paiement du *mark-to-market*, le taux de prépaiement est un facteur significatif dans leur valorisation.

Cependant, si ce taux n'est pas observable, le modèle de valorisation en place est particulièrement conservateur. La valorisation retenue est définie comme le minimum entre la valorisation obtenue en calculant la valeur de l'opération en utilisant un taux de prépaiement plus rapide et un taux de prépaiement plus lent qu'anticipé. Ainsi, une variation "normale" du taux de prépaiement n'aura aucun impact significatif sur la valorisation.

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus en appliquant les chocs suivants :

- corrélations entre index successifs d'une même devise (*i.e.* corrélations CMS) : 3 %
- corrélations *cross assets* (ex : *equity*/FX ou IR/*equity*) et entre deux courbes de taux de devises différentes : 5 %.

Le résultat du stress est alors obtenu en sommant les valeurs absolues obtenues. Pour chaque type de corrélation, nous avons considéré les valeurs absolues par devise et par *book*, faisant ainsi l'hypothèse que les corrélations n'étaient pas corrélées entre elles. Pour les corrélations CMS, nous avons considéré indépendamment les différents sous-jacents (ex : 1y10y, 2y10y).

En prenant en compte le fait que les corrélations sont mises à jour sur une base régulière et font l'objet de contrôles périodiques *via* notamment les consensus de place, les chocs retenus au 31/12/2013 apparaissent pouvoir permettre de couvrir le niveau d'incertitude pouvant exister quant à leur niveau en date d'arrêt.

Au 31/12/2013, la sensibilité aux paramètres utilisés dans les modèles de dérivés de taux ressort ainsi à +/- 14,4 millions d'euros.

Le périmètre hors dérivés de taux, concerne les tranches super-senior de CDO d'ABS : l'ampleur de l'incertitude est estimée de manière forfaitaire (modification de 10 % des scénarios de pertes).

Au 31 décembre 2013, la sensibilité aux paramètres utilisés pour valoriser les CDO à sous-jacents résidentiels américains est de +/- 2 millions d'euros.

Le tableau ci-après récapitule les impacts en sensibilité. Cette analyse a été réalisée sur les instruments dérivés de la BFI.

	Impacts sur la valorisation au 31/12/2013
<i>(en millions d'euros)</i>	
Dérivés de taux	+/- 14,4
<i>Long term FX</i>	+/- 3,5
Instruments hybrides	+/- 3,2
Instruments structurés de taux	+/- 6,2
<i>Cross assets</i>	+/- 1,2
Autres	+/- 0,3
Tranches super-senior de CDO d'ABS	+/- 2
TOTAL	+/- 16,4

10.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

La marge différée est la marge non enregistrée en date de comptabilisation initiale. Elle est constituée par la différence entre le prix de transaction payé ou reçu pour un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale et sa juste valeur à cette même date.

Elle concerne le périmètre des instruments financiers de niveau 3 pour lesquels la juste valeur est déterminée sur la base de modèles de valorisation complexes intégrant des paramètres non observables.

Cette marge différée est réintégrée au résultat, soit de manière étalée sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables, soit en une seule fois à la date à laquelle les paramètres deviennent observables.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
Marge différée au 1^{er} janvier	102	162
Marge générée par les nouvelles transactions de l'année	15	32
Comptabilisée en résultat durant la période	-	-
Amortissement et transactions annulées/remboursées/échues	(55)	(92)
Effet des paramètres ou produits devenus observables pendant la période	-	-
MARGE DIFFÉRÉE EN FIN DE PÉRIODE	62	102

NOTE 11 Événements postérieurs à la clôture

11.1 Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011 à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Le montant garanti s'élève à 14,7 milliards d'euros au titre des CCI/CCA et à 9,2 milliards d'euros au titre de Crédit Agricole Assurances (CAA).

En parallèle, le 2 janvier 2014, Crédit Agricole S.A. a remboursé l'intégralité du solde de l'avance d'actionnaires consentie par les Caisses régionales et des titres de capital hybride dits "T3CJ" souscrits par elles, soit un total de 1,4 milliard d'euros.

À compter du 2 janvier 2014, les garanties transfèrent ainsi aux Caisses régionales le risque de baisse de la valeur de mise en équivalence (VME) des participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels. Les garanties couvrent un montant fixe de valeur de mise en équivalence de 23,9 milliards d'euros (14,7 milliards d'euros pour les CCI/CCA depuis le 23 décembre 2011 et 9,2 milliards d'euros pour CAA à compter du 2 janvier 2014).

Les garanties sont assorties de dépôts de garantie de 8,1 milliards d'euros qui permettent de reconstituer sur le long terme la liquidité remboursée au titre des T3CJ et de l'avance d'actionnaires (4,2 milliards d'euros en 2011 et 1,4 milliard d'euros le 2 janvier 2014) et de fournir un surcroît de ressources longues.

Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

En cas de baisse de la valeur de mise en équivalence, les Caisses régionales supportent la perte de valeur à hauteur de leur engagement maximum de 23,9 milliards d'euros, avec une clause de retour à meilleure fortune.

Si les garanties sont activées, l'indemnisation correspondante est prélevée par Crédit Agricole S.A. sur les dépôts de garantie qui sont alors reconstitués par les Caisses régionales à hauteur de la nouvelle exigence prudentielle.

L'échéance des garanties globales reste identique (1^{er} mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

11.2 Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque centrale européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision d'environ 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou *asset quality review*), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction financière et la Direction des risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les autorités de tutelle. Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole S.A. a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Banque de proximité en France							
Établissement bancaire et financier							
Banque Chalus		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Banque Thémis		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale Alpes Provence		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,
Caisse régionale Alsace Vosges		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Aquitaine		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
Caisse régionale Atlantique Vendée		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Brie Picardie		France	Équivalence	27,3	27,2	27,3	27,2
Caisse régionale Centre Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Centre Loire		France	Équivalence	27,7	27,7	27,7	27,7
Caisse régionale Centre-Ouest		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Champagne Bourgogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente Maritime - Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Charente-Périgord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Côtes d'Armor		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale de l'Anjou et du Maine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale des Savoie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Finistère		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Franche Comté		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Guadeloupe		France	Équivalence	27,2	27,2	27,2	27,2
Caisse régionale Ille et Vilaine		France	Équivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Caisse régionale Languedoc		France	Équivalence	25,7	25,7	25,7	25,7
Caisse régionale Loire - Haute Loire		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Caisse régionale Lorraine		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Martinique		France	Équivalence	28,2	28,2	28,2	28,2
Caisse régionale Morbihan		France	Équivalence	27,7	27,5	27,7	27,5
Caisse régionale Nord de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord Midi-Pyrénées		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Nord-Est		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Caisse régionale Normandie		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Normandie Seine		France	Équivalence	25,6	25,6	25,6	25,6
Caisse régionale Paris et Île de France		France	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
Caisse régionale Provence-Côte d'Azur		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Pyrénées Gascogne		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Réunion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Méditerranée		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CRCAM Sud Med. Suc	D	Espagne	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caisse régionale Sud Rhône Alpes		France	Équivalence	25,7	25,8	25,7	25,8
Caisse régionale Toulouse 31		France	Équivalence	26,5	26,5	26,5	26,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Caisse régionale Touraine-Poitou		France	Équivalence	26,3	26,2	26,3	26,2
Caisse régionale Val de France		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Cofam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Interfimo		France	Globale	99,0	99,0	94,1	94,1
LCL		France	Globale	95,1	95,1	95,1	95,1
Mercagentes		Espagne	Équivalence	25,0	25,0	20,6	20,6
Sircam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés de crédit-bail et location							
Locam		France	Équivalence	25,4	25,4	25,4	25,4
Sociétés d'investissement							
Bercy Participations		France	Équivalence	25,5	25,5	25,5	25,5
CA Centre France Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	20,8	20,8
CACF Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
CADS Développement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Calixte Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Agricole Centre Est Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
L'Immobilière d'A Côté		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Nord Capital Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	26,6	26,6
Nord Est Champagne Agro Partenaires		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Nord Est Expansion		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Prestimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sepi		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Sequana		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Socadif		France	Équivalence	25,5	25,5	25,7	25,7
Crédit Agricole F.C. Investissement	E1	France	Équivalence	25,0	-	25,0	-
CAM Energie SAS	E1	France	Équivalence	25,0	-	25,0	-
Divers							
Adret Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Alsace Elite		France	Équivalence	25,0	25,0	23,7	23,7
Anjou Maine Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaux Rendement		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
C.L. Verwaltungs und Beteiligungsgesellschaft GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
CA Aquitaine Agences Immobilières		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Aquitaine Immobilier		France	Équivalence	29,3	29,3	29,3	29,3
CA Participations		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caapimmo 4		France	Équivalence	25,2	25,2	24,9	24,9
Caapimmo 6		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Actions 2		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Obligataire		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAP Régulier 1		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
CAPI Centre-Est		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Caryatides Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	22,0
Centre France Location Immobilière		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Crédit Lyonnais Europe	S4	France	Globale	-	100,0	-	95,1
Émeraude Croissance		France	Équivalence	26,0	26,0	26,0	26,0
Europimmo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Financière PCA		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Finarmor Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Fonds dédié Elstar		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Alsace		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force CACF	S1	France	Équivalence	-	25,0	-	25,1
Force Charente Maritime Deux Sèvres		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Iroise		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Languedoc		France	Équivalence	25,7	25,7	26,4	25,8
Force Lorraine Duo		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Profile 20		France	Équivalence	25,6	25,6	25,7	25,7
Force Run		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Force Toulouse Diversifié		France	Équivalence	26,5	26,5	26,5	26,5
Force 4		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Green Island		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Immobilière de Picardie		France	Équivalence	27,3	27,2	27,3	27,2
Inforsud Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	22,2	22,2
Morbihan Gestion		France	Équivalence	27,7	27,5	27,7	27,6
Nacarat		France	Équivalence	25,0	25,0	7,7	7,7
NMP Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord de France Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
NS Immobilier Finance		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Ozenne Institutionnel		France	Équivalence	26,5	26,5	26,5	26,6
PCA IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
PG IMMO		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Altitude		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Pyrénées Gascogne Gestion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
S.A.S. Immnord		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SAS Brie Picardie Expansion		France	Équivalence	27,3	27,2	27,3	27,2
SCI Euralliance Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Les Fauvins		France	Équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
Scica HL		France	Équivalence	25,4	25,4	25,1	25,1
Square Habitat Lorraine	S2	France	Équivalence	-	25,0	-	25,0
Sud Rhône Alpes Placement		France	Équivalence	25,7	25,8	25,9	26,0
Toulouse 31 Court Terme		France	Équivalence	26,5	26,5	26,5	26,5
Val de France Rendement		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Voix du Nord Investissement		France	Équivalence	25,0	25,0	6,3	6,3
PG Invest	E1	France	Équivalence	25,0	-	25,0	-
Développement touristique-immobilier							
Franche Comté Développement Foncier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Franche Comté Développement Immobilier		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Nord Est Optimmo S.A.S.		France	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
S.A. Foncière de l'Érable		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
S.A.S. Arcadim Fusion		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Crystal Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
SCI Quartz Europe		France	Équivalence	25,0	25,0	25,0	25,0
Aquitaine Immobilier Investissement	E2	France	Équivalence	29,3	-	29,3	-
Normandie Seine Foncière	E1	France	Équivalence	25,6	-	25,6	-
Banque de proximité à l'international							
Établissement bancaire et financier							
Banca Popolare Friuladria S.p.A.		Italie	Globale	80,2	80,2	60,1	60,1
Bankoa		Espagne	Équivalence	30,0	30,0	28,7	28,7
BES (Banco Espírito Santo)		Portugal	Équivalence	10,8	10,8	20,1	20,2
BNI Madagascar	D4	Madagascar	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Cariparma		Italie	Globale	75,0	75,0	75,0	75,0
Carispezia		Italie	Globale	80,0	80,0	60,0	60,0
Centea	S4	Belgique	Équivalence	-	5,0	-	22,1
Crédit Agricole Bank Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Banka Srbija a.d. Novi Sad		Serbie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Egypt S.A.E.		Égypte	Globale	60,5	60,5	60,2	60,2
Crédit Agricole Financement		Suisse	Équivalence	36,4	40,0	33,3	35,9
Crédit Agricole Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credit Agricole Romania		Roumanie	Globale	99,7	99,7	99,7	99,7
Crédit du Maroc		Maroc	Globale	78,6	77,4	78,6	77,4
Emporiki Bank	S2	Grèce	Globale	-	100,0	-	100,0
Crédit Agricole Bank Albania S.A.		Albanie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bulgaria	D4	Bulgarie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Bank Cyprus	S2	Chypre	Globale	-	85,2	-	85,2
Europabank		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Lukas Finanse S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
PJSC Crédit Agricole		Ukraine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crelan SA	D1	Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Crelan Insurance SA	D	Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Crédit Agricole Servce sp z o.o.	D	Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Belgium CA S.A.S.		France	Équivalence	10,0	10,0	33,1	33,1
Bespar		Portugal	Équivalence	26,4	26,4	26,4	26,4
Emporiki Group Finance P.L.C.	S2	Royaume-Uni	Globale	-	100,0	-	100,0
IUB Holding		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Keytrade		Belgique	Équivalence	5,0	5,0	22,1	22,1
Services financiers spécialisés							
Établissement bancaire et financier							
Aetran Administrative Dientverlening B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos S.p.A.		Italie	Globale	61,0	61,0	61,0	61,0
Alsolia		France	Équivalence	20,0	20,0	20,0	20,0
Antera Incasso B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assfibo Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
BCC Credito Consumo		Italie	Équivalence	40,0	40,0	24,4	24,4
Climauto	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Crealfi		France	Globale	51,0	51,0	51,0	51,0
Credibom		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credicom Consumer Finance Bank S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crediet Maatschappij "De Ijssel" B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Commercial Finance Polska S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Consumer Finance Nederland		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Creditplus Bank AG		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Credium Slovakia, a.s.		Slovaquie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dan-Aktiv	D4	Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
De Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dealerservice B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DMC Groep N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
DNV B.V.	D2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
EFL Services		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor AG (Allemagne)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor France	S4	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Eurofactor Italia S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A./NV (Belgique)	S4	Belgique	Globale	-	100,0	-	100,0
Eurofactor Hispania S.A.	D1	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofactor S.A. (Portugal)		Portugal	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurofintus Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Euroleenlijn B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FC France S.A.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Germany GmbH		Allemagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Belgium S.A.		Belgique	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Danmark A/S		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital IFIC		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Ireland Plc		Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Netherlands B.V.		Pays-Bas	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Re Limited	D1	Irlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Spain EFC S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Distribuidora		Portugal	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Insurance Hellas S.A.		Grèce	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing Polska		Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Leasing GmbH		Autriche	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Wholesale UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Bank Polska	D1	Pologne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Fidis Finance Polska Sp. Zo.o.	S4	Pologne	Proportionnelle	-	50,0	-	50,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Fidis Finance S.A.		Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Financierings Data Netwerk B.V.		Pays-Bas	Globale	44,0	44,0	44,0	44,0
Financieringsmaatschappij Mahuko N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AB	D4	Suède	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref AS	D4	Norvège	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref OY	D4	Finlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Bank N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Sparen N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finata Zuid-Nederland B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FL Auto SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FL Location SNC		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Denmark		Danemark	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Finland		Finlande	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Norway		Norvège	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Forso Sweden		Suède	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
GAC - Sofinco Auto Finance Co. Ltd.		Chine	Équivalence	50,0	50,0	50,0	50,0
IDM Finance B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
IDM lease maatschappij N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Iebe Lease B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
InterBank N.V.	D2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
J.J.P. Akkerman Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Krediet '78 B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Logos Finanziaria S.p.A.	S4	Italie	Globale	-	94,8	-	57,8
Mahuko Financieringen B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Matriks N.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Menafinance		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Money Care B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
New Theo		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVF Voorschotbank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Regio Kredietdesk B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ribank	D2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	100,0
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Tunisie Factoring		Tunisie	Équivalence	36,4	36,4	36,4	36,4
Ucallease	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
VoordeelBank B.V.		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Theofinance LTD	D	Maurice	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance SA	D	Uruguay	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Theofinance AG	D	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés de crédit-bail et location							
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Carefleet S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Leasing & Factoring		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Espagne	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Crédit Agricole Leasing Italia		Italie	Globale	100,0	100,0	78,7	78,7
Crédit du Maroc Leasing		Maroc	Globale	100,0	100,0	85,7	84,9
Credium		République Tchèque	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL Hellas	D1	Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Rent Long Term Leasing of Vehicles S.A.		Grèce	Globale	100,0	99,7	100,0	99,7
Etica	S4	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Europejski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FAL Fleet Services S.A.S.		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Capital Services Spain S.A.		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
FGA Contracts UK Ltd.		Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Finamur		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Green FCT Lease		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Leasys S.p.A.		Italie	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	50,0
Lixxbail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcourtage		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Lixxcredit		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
NVA (Négoce Valorisation des Actifs)	S4	France	Globale	-	99,9	-	99,9
Unifergie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucafleet	E2	France	Équivalence	35,0	-	35,0	-
Sociétés d'investissement							
Argence Investissement S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Argence Participation	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Nordic Consumer Finance A/S	D4	Danemark	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Assurance							
ARES Reinsurance Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	61,0	61,0
Divers							
CCDS (Carte Cadeaux Distribution Services)		France	Équivalence	49,0	49,0	49,0	49,0
Crédit LIFT		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
EFL Finance S.A.		Pologne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Emporiki Credicom Insurance Brokers S.A.	S3	Grèce	Globale	-	100,0	-	100,0
GEIE Argence Développement	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Teotys		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Gestion de l'épargne							
Établissement bancaire et financier							
ABC-CA Fund Management CO		Chine	Équivalence	33,3	33,3	24,5	24,5
Amundi		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi London Branch	D3	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Al London Branch	D3	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Nederland (Amsterdam)	D	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Deutschland	D	Allemagne	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Hong Kong Branch	D	Hong Kong	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi (UK) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Amundi AI Holding	S4	France	Globale	-	100,0	-	73,6
Amundi AI S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Finance		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Group		France	Globale	73,6	73,6	73,6	73,6
Amundi Hellas MFMC S.A.		Grèce	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Hong Kong Ltd.		Hong Kong	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Iberia S.G.I.I.C S.A.		Espagne	Globale	100,0	100,0	84,5	84,5
Amundi Immobilier		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi India Holding		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Intermédiation		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Investment Solutions	S4	France	Globale	-	100,0	-	73,6
Amundi Investments USA LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan Holding		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Japan Securities Cy Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Luxembourg S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Private Equity Funds		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Real Estate Italia SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi SGR S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Singapore Ltd.		Singapour	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Singapore Ltd Brunei Branch	D	Brunei Darussalam	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Suisse		Suisse	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Tenue de Comptes		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi USA Inc		États-Unis	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Amundi Malaysia Sdn Bhd	E1	Malaisie	Globale	100,0	-	73,6	-
WAFA Gestion	E1	Maroc	Équivalence	34,0	-	25,0	-
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CA (Suisse) S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA (Suisse) Hong Kong Branch	D	Hong Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA (Suisse) Singapour Branch	D	Singapour	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Brasil DTVM		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Gestion		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Espagne)	D3	Espagne	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Luxembourg (Belgique)	E2	Belgique	Globale	100,0	-	97,8	-
CACEIS (Canada) Ltd.		Canada	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS FA USA Inc.	S4	États-Unis	Globale	-	100,0	-	85,0
CACEIS (USA) Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS BANK France		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Dublin Branch	D	Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Amsterdam Branch	D	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
CACEIS Bank Luxembourg, Brussels Branch	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Bank Luxembourg, Milan Branch	D	Italie	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Belgium		Belgique	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Corporate Trust		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Fund Administration		France	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Ireland Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
CACEIS Netherlands N.V.	S4	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	85,0
CACEIS Switzerland S.A.		Suisse	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Clam Philadelphia		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
CPR AM		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Crédit Agricole Suisse (Bahamas) Ltd.		Bahamas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	70,1	70,1	67,4	67,4
Étoile Gestion		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Finanziaria Indosuez International Ltd.		Suisse	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Fund Channel		Luxembourg	Équivalence	50,0	50,0	36,8	36,8
IKS KB		République tchèque	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Investor Service House S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
NH-CA Asset Management Ltd.		Corée du Sud	Équivalence	40,0	40,0	29,4	29,4
Partinvest S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	85,0	85,0
Société Générale Gestion (S2G)		France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
State Bank of India Fund Management		Inde	Équivalence	37,0	37,0	27,2	27,2
Amundi Polska	E2	Pologne	Globale	100,0	-	73,6	-
Amundi Smith Breeden	E3	États-Unis	Globale	100,0	-	73,6	-
Amundi Finance Emissions	E1	France	Globale	100,0	-	73,6	-
Acajou	D	France	Globale	100,0	100,0	73,6	73,6
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Van Moer Courtens	S4	Luxembourg	Globale	-	92,2	-	90,1
Sociétés d'investissement							
CACEIS S.A.		France	Globale	85,0	85,0	85,0	85,0
Assurance							
Predica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	D	Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Médicale de France		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8
Assurances Mutuelles Fédérales		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Foncière Hypersud	S3	France	Proportionnelle	-	51,4	-	51,4
BES Seguros		Portugal	Globale	50,0	50,0	55,0	55,1
CA Assicurazioni		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Vie	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Vita	D	Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Life Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Non Vie	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CACI Danni	D	Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
CACI Reinsurance Ltd.		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Holding (Ireland) Limited		Irlande	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Space Lux		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Assurances (CAA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Spirica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life		Grèce	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.		Japon	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Life Insurance Europe		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
CALI Europe Succursale France	D	France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
CALI Europe Succursale Pologne	D	Pologne	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
Crédit Agricole Reinsurance S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Vita S.p.A.		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Dolcea Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Risques Divers		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Vie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Finaref Assurances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCVM							
Federval		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD4		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD5		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD7		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD8		France	Globale	94,7	94,7	94,7	94,7
GRD9		France	Globale	98,5	98,5	98,5	98,5
GRD10		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD11		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD12		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD13	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
GRD14		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD16		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD17		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD18		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD19		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD20		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
GRD21	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Predicant A1 FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A2 FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predicant A3 FCP		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
BFT opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Edram opportunités		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA COMP	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2005 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Predica 2006 FCPR A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2007	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica 2008	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica Secondaires I	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR Predica Secondaires II	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica Secondaires III	E3	France	Globale	100,0	-	100,0	-
FCPR Roosevelt Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2010	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica 2006-2007 FCPR		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi GRD 22 FCP	E1	France	Globale	99,0	-	99,0	-
Prediquant Stratégies	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Prediquant Opportunité		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR UI Cap Santé A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCPR CAA France Croissance 2 A		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CAA Priv.Financ.	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Amundi Corporate 3 Anni	E2	Italie	Globale	89,0	-	89,0	-
FCPR UI CAP AGRO	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
FCPR CAA 2013	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Objectif Long Terme FCP	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 26/07/22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.7% EMTN 08/08/21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.54%06-13.06.21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.5575%21 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium GR 0% 28	E3	Irlande	Globale	94,9	-	94,9	-
Premium Green 4.56%06-21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.52%06-21 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 06/22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 07/22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV06-16 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.72%12-250927	D	Irlande	Globale	78,9	78,9	78,9	78,9
Premium Green TV2027	D	Irlande	Globale	75,9	75,9	75,9	75,9
Premium Green TV07-17 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV 07-22	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green TV23/05/2022 EMTN	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green PLC 4.30%2021	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
Premium Green 4.33%06-29/10/21	E1	Irlande	Globale	100,0	-	100,0	-
CAA 2013-3	E3	France	Globale	100,0	-	100,0	-
LRP - CPT Janvier 2013 0.30 13-21 11/01A	E3	Luxembourg	Globale	84,2	-	84,2	-
OPCI							
Predica OPCI Bureau		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Commerces		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Predica OPCI Habitation		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
OPCI Camp Invest	E1	France	Globale	69,0	-	69,0	-
OPCI Iris Invest 2010	E1	France	Globale	80,0	-	80,0	-

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
OPCI Messorior	E1	France	Globale	94,0	-	94,0	-
SCI							
SCI le Village Victor Hugo	D	France	Globale	96,4	96,4	96,4	96,4
SCI Federlondres	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 139	E1	France	Globale	100,0	-	100,0	-
CAA 2013-2	E3	France	Globale	100,0	-	100,0	-
CNP ACP OBLIG	E1	France	Proportionnelle	50,3	-	50,3	-
SCI Fédérale Pereire Victoire	D	France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0
SCI Fédérale Villiers	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Federcom	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Federpierre	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
CNP ACP 10 FCP	E1	France	Proportionnelle	50,2	-	50,2	-
SCI Federlog	D	France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Valhubert	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Porte des Lilas - Frères Flavien	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI MEDI Bureaux	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI BMEDIC Habitation	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 1	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 4	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 5	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 6	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 11	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 13	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 17	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 18	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 20	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 32	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 33	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 34	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 35	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 36	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 37	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 38	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 39	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 42	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 43	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 44	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 47	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 48	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 51	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 52	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 54	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 57	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 58	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 60	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
SCI Imefa 61	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 62	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 63	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 64	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 67	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 68	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 69	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SA Resico	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 72	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 73	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 74	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 76	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 77	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 78	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 79	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 80	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 82	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 84	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 85	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 89	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 91	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 92	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 96	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 100	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 101	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 102	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 103	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 104	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 105	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 107	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 108	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 109	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 110	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 112	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 113	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 115	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 116	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 117	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 118	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 120	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 121	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 122	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 123	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 126	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 128	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
SCI Imefa 129	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 131	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Imefa 132	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pacifica Hugo	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Grenier Vellef	D	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
Amundi Informatique Technique Services		France	Globale	99,8	99,5	75,9	75,7
CACI Gestion		France	Globale	100,0	100,0	99,0	99,0
Crédit Agricole Private Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
SAS Caagis		France	Globale	50,0	50,0	62,9	62,9
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Via Vita		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque de financement et d'investissement							
Établissement bancaire et financier							
Al BK Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Équivalence	31,1	31,1	30,4	30,4
Crédit Agricole CIB Algérie Bank Spa	D1	Algérie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Australia Ltd.		Australie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB China Ltd.		Chine	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Merchant Bank Asia Ltd.	S1	Singapour	Globale	-	100,0	-	97,8
Crédit Agricole CIB S.A.		France	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Gulf)		Émirats Arabes Unis	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (South Korea)		Corée du Sud	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Espagne)		Espagne	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (India)		Inde	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Japan)		Japon	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Singapore)		Singapour	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Bangkok)	S1	Thaïlande	Globale	-	97,8	-	97,8
Crédit Agricole CIB (UK)		Royaume-Uni	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)		Hong-Kong	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (New York)		États-Unis	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Taiwan	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Luxembourg)		Luxembourg	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Finland)		Finlande	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Vietnam)		Vietnam	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Germany)		Allemagne	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Sweden)		Suède	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Italie)		Italie	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB (Belgique)		Belgique	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB S.A. Oddzial w Polsce	S1	Pologne	Globale	-	97,8	-	97,8
Crédit Agricole CIB (Miami)		États-Unis	Globale	97,8	97,8	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.		Inde	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB ZAO Russia		Russie	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Himalia Plc		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Newedge Group	D4	France	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge (Dubai)	D	Émirats Arabes Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge (Hong-Kong)	D	Hong-Kong	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge (Genève)	D	Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge (Zürich)	D	Suisse	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Financial Singapore Pte Ltd.	D	Singapour	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Altura Markets	D	Espagne	Proportionnelle	50,0	25,0	48,9	24,4
Newedge Broker Hong-Kong Ltd.	D	Hong-Kong	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Financial Hong-Kong Ltd.	D	Hong-Kong	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Australia PTY Ltd.	D	Australie	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Representações Ltda.	D	Brésil	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Canada Inc.	D	Canada	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Citic Calyon Financial Brokerage Corp, Ltd.	D	Chine	Équivalence	42,0	21,0	41,1	20,5
Newedge UK Financial Ltd.	D	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Cube Financial Holding Ltd.	D	Royaume-Uni	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Broker India PTE Ltd.	D	Inde	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Japan Inc.	D	Japon	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge USA LLC	D	États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Newedge Facilities Management Inc.	D	États-Unis	Proportionnelle	50,0	50,0	48,9	48,9
Sociétés de Bourse							
Crédit Agricole Cheuvreux Espana S.A.	S2	Espagne	Globale	-	100,0	-	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux International Ltd.	S2	Royaume-Uni	Globale	-	100,0	-	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux Nordic AB	S2	Suède	Globale	-	100,0	-	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux North America Inc.	S2	États-Unis	Globale	-	100,0	-	97,8
Crédit Agricole Cheuvreux S.A.	S2	France	Globale	-	100,0	-	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)		Japon	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLSA Americas LLC	E2/S2	États-Unis	Globale	-	-	-	-
Sociétés d'investissement							
Banco Crédito Agricole Brasil S.A.		Brésil	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calyce Plc		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clifap		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Clinfim	S3	France	Globale	-	100,0	-	97,8
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities Asia BV	D1	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Finance (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Financial Prod. (Guernsey) Ltd.		Royaume-Uni	Globale	99,9	99,9	97,7	97,7
Crédit Agricole CIB Global Banking		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Global Partners Inc.	D1	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Securities USA Inc.		États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Lyonnais Securities Asia BV	S2	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	97,8
Doumer Finance S.A.S.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Ester Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	96,1	96,1
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
I.P.F.O.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
CLSA Financial Products Ltd	D3	Bermudes	Globale	100,0	-	97,8	-
Crédit Agricole Securities Taiwan (CAST)	D3	Taiwan	Globale	100,0	-	97,8	-
Indosuez CM II Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment L.P.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole North America Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
L.F. Investment Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Assurance							
CAIRS Assurance S.A.		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Divers							
CAL Conseil	D1	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calixis Finance		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Calliope SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	65,5
Crédit Agricole Asia Shipfinance Ltd.		Hong-Kong	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole CIB Financial Solutions		France	Globale	99,7	99,8	97,5	97,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding II LLC	S1	États-Unis	Globale	-	100,0	-	99,5
Crédit Agricole CIB Preferred Funding LLC	S1	États-Unis	Globale	-	100,0	-	99,6
DGAD International SARL		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
European NPL S.A.	S1	Luxembourg	Globale	-	60,0	-	65,5
Immobilière Sirius S.A.		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Island Refinancing SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	65,5
LSF Italian Finance Cpy SRL	S3	Italie	Globale	-	100,0	-	65,5
Merisma		France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sagrantino	S1	Pays-Bas	Globale	-	100,0	-	65,5
Sagrantino Italy SRL		Italie	Globale	100,0	100,0	97,8	65,5
Semeru Asia Equity High Yield Fund	D1	Îles Caïmans	Globale	70,9	74,8	69,3	73,1
SNC Doumer	S3	France	Globale	-	99,9	-	97,7
UBAF		France	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Japon)	D	Japon	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Corée du Sud)	D	Corée du Sud	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
UBAF (Singapour)	D	Singapour	Proportionnelle	47,0	47,0	46,0	46,0
Benelpart	D	Belgique	Globale	99,0	99,0	96,3	96,3
Financière des Scarabées	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	97,6	97,6
Lafina	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	96,6	96,6
SNGI Belgium	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Sococlabeq	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	96,6	96,6
Sofipac	D	Belgique	Globale	99,0	99,0	97,3	97,3
Transpar	D	Belgique	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Crédit Agricole America Services Inc.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	D	États-Unis	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
TCB	D	France	Globale	86,5	86,5	97,5	97,5

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Armo-Invest	D	France	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Calciophos	D	France	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Miladim	D	France	Globale	99,0	99,0	96,9	96,9
Molinier Finances	D	France	Globale	100,0	100,0	96,5	96,5
SNGI	D	France	Globale	100,0	100,0	97,8	97,8
Placements et réalisations immobilières (SNC)	D	France	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Segemil	D	Luxembourg	Globale	100,0	100,0	97,3	97,3
Activités hors métiers							
Crédit Agricole S.A.							
Crédit Agricole S.A.		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0
Succursale Credit Agricole SA	D	Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Établissement bancaire et financier							
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	95,1	95,1
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
CL Développement de la Corse		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Agricole Home Loan SFH		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net		France	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Sociétés d'investissement							
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Eurazeo		France	Équivalence	21,4	25,1	14,8	18,7
Sodica	D1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Divers							
CA Grands Crus		France	Globale	100,0	100,0	82,5	82,5
CA Preferred Funding LLC		États-Unis	Globale	100,0	100,0	6,5	6,5
CPR Holding (CPRH)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Cards & Payments		France	Globale	50,0	50,0	63,0	63,0
Crédit Agricole Immobilier	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Facilities	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Public Sector SCF		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Fia-Net Europe		Luxembourg	Globale	50,0	50,0	50,0	50,0
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SILCA	D1	France	Globale	100,0	100,0	94,9	94,9
S.A.S. Evergreen Montrouge		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI D2 CAM		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
SCI Pasteur 3	S3	France	Globale	-	100,0	-	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SIS (Société Immobilière de la Seine)		France	Globale	72,9	72,9	79,8	79,8
SNC Kalliste Assur		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0

Périmètre de consolidation groupe Crédit Agricole S.A.	(1)	Implantation	Méthode 31/12/2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
Uni-Éditions		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
FCT Evergreen HL1	E2	France	Globale	100,0	-	100,0	-
Développement touristique-immobilier							
Crédit Agricole Immobilier Entreprise	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Immobilier Résidentiel	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Gestion S.A.S.	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Monné-Decroix Résidences S.A.S.	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
Selexia S.A.S.	D4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0
SNC Eole	E2/D4	France	Globale	100,0	-	100,0	-
SNC Alsace	E2/D4	France	Globale	100,0	-	100,0	-

Les succursales sont mentionnées en italique.

(1) Périmètre de consolidation : Crédit Agricole S.A.

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 : franchissement de seuil ;

E2 : création ;

E3 : acquisition (dont les prises de contrôle).

Sorties (S) du périmètre :

S1 : cessation d'activité (dont dissolution, liquidation) ;

S2 : société cédée au hors groupe ou perte de contrôle ;

S3 : entités déconsolidées en raison de son caractère non significatif ;

S4 : fusion absorption ;

S5 : Transmission Universelle du Patrimoine.

Divers :

D : entité consolidée dans un palier opaque – désopacification au 31 décembre 2013 dans le périmètre de consolidation ;

D1 : changement de dénomination sociale ;

D2 : modification de mode de consolidation ;

D3 : entités nouvellement présentées dans la note de périmètre ;

D4 : entités en IFRS 5.